L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1615 - VENDREDI 05 FÉVRIER 2021 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





Manifestations

Les raisons d'une colère

Dans la Nièvre et en Côte-d'Or, les agriculteurs sont descendus dans la rue. Comme souvent, c'est un faisceau de circonstances qui a conduit à ce mouvement de colère dont nous nous faisons l'écho dans nos pages. Contrôles administratifs excessivement tatillons et ressentis comme punitifs, contraintes réglementaires mouvantes et inapplicables, report de l'examen du dossier calamités et, pour couronner le tout : attaques de loup sur des troupeaux ovins. La coupe était bien remplie : elle a débordé dans les rues de Dijon et Nevers et ce n'est peut-être qu'un début…

Pages 4 et 8



Côte d'Or

› Loup et élevage ovin

Une cohabitation impossible



Nièvre

› Stockage des eaux pluviales

Un bon coup de pouce à l'investissement agricole



Photo : Wikimedia/cjp24

Yonne

› Vols, intrusions…

Des formations pour sécuriser son exploitation



G LE GÈNE DE L'ÉLEVAGE

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

Les nouveaux modèles HiTech et Active de la Série G Valtra vous donnent un contrôle total sur votre travail. Ils sont agiles, compacts et surtout, construits pour vous. Ce sont les nouvelles machines de travail pour nos agriculteurs et elles vous offrent une vision sur le futur de l'agriculture.
valtra.fr/serieg

DE L'IMAGINAIRE À L'ACCESSIBLE
Visitez : valtra.fr/finance

VALTRA YOUR WORKING MACHINE

NOUVEAUTÉ
Entreprise de Travaux Agricole
Secteurs d'épandage: Nièvre, Yonne, Loiret, Cher, Indre

ETA
La Vallée Channy
58150 Garchy

ÉPANDAGE LIQUIDE
- épandage pour prairies et céréales
- enfouisseur à dents pour travail du sol

ÉPANDAGE SOLIDE
- compost, fumier
- calcaire, scories...

Jean-Baptiste Mourlon
07 88 58 29 82

Sommaire

Côte d'Or
04 • Action syndicale : Les nerfs à vif
05 • Loup : Une très mauvaise habitude
06 • Dégâts de gibiers : Une tendance baissière
07 • Ovins : Félicien Saunois, le meilleur berger

Nièvre
08 • FDSEA : Les agriculteurs disent non à la surtransposition des normes
09 • Équipement : Un bon coup de pouce pour l'investissement agricole
10 • Débardage : « *J'interviens dans toute la France* »

Yonne
11 • Territoire : Un projet ambitieux pour redynamiser le Tonnerrois
12 • FDSEA : Quelques conseils simples pour sécuriser son exploitation
13 • L'histoire de l'agriculture (1/2) : Les années cinquante et l'apparition de la mécanisation

Région et ailleurs
14 • Coopératives : Dijon Céréales conjugue digitalisation et proximité
15 • Gagnant-gagnant : Conjuguer innovations et intérêt pédagogique
16 • Lait : Eva Jura sur la bonne voie
17 • Bio : L'aval de la filière se développe fortement
18 • Nuisibles : Des corvidés attirés par les maïs
19 • Santé animale : Interbev lance un cahier des charges sur la préparation sanitaire des broutards
20-21 • Dossier régional: Acheter autrement les animaux

Dossier
22-29 • Spécial manutention

Infos Services
30 • Firmes et machinisme
31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-38 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Dossier calamités

La présidente de Région interpelle le ministre de l'Agriculture

Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, vient d'écrire à Julien Denormandie, suite au report de la commission nationale qui devait examiner les dossiers de calamités agricoles.

Dans un courrier adressé le 1er février au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la présidente de Région Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, a souhaité réagir à la suite du report de la commission nationale en charge de l'examen des dossiers de calamité agricole. Ils devaient être examinés le 20 janvier. Elle confie son incompréhension face à cette décision, rappelant que les agriculteurs de la région ont dû, une nouvelle fois, faire face à un troisième épisode de sécheresse, au printemps et à l'été dernier. Pour Marie-Guite Dufay *« l'ajournement de cette décision n'est pas acceptable et plonge l'ensemble de la profession agricole dans une très grande incertitude »*.

Risque de changement dans le mode de calcul

Elle rappelle par ailleurs que ce report *« met en difficulté l'équilibre financier des exploitations avec des trésoreries très tendues dans un contexte conjoncturel tout aussi compliqué, avec la baisse du prix de la viande ou du lait. Cette attente est d'autant plus préoccupante que, d'après les informations dont disposent les agriculteurs, un changement des modalités de calcul serait en cours par votre administration. Seraient désormais prises en compte les cinq dernières années auxquelles serait décomptée la meilleure et la plus mauvaise année de pousse d'herbe. Ce nouveau mode de calcul aurait des conséquences dramatiques pour les exploitants de Bourgogne Franche-Comté, particulièrement ceux des départements de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, du Jura, de la Haute-Saône et de la Nièvre. Il est urgent qu'ils puissent connaître le plus rapidement possible cette reconnaissance de calamité ainsi que les modalités de calcul. Si l'on ajoute à cela les aléas climatiques, la conjoncture économique avec la baisse du prix de la viande, ou l'élargissement possible à 955 nouvelles communes de notre région en zones vulnérables, je partage l'ensemble des inquiétudes que formalisent aujourd'hui nos agriculteurs »*. BERTY ROBERT

en bref

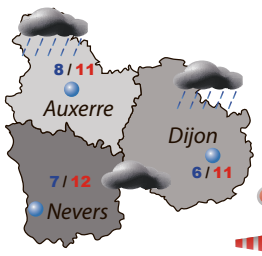
Sommet de l'Élevage Un jour de plus et un nouveau hall

Nouveau hall, passage à quatre jours, lancement d'une appli : pour sa 30ème édition, du 5 au 8 octobre 2021, le Sommet de l'élevage compte marquer les esprits. Principale nouveauté présentée lors d'une conférence de presse le 2 février : un nouveau hall en dur de 10 000 m² au sein de la Grande halle d'Auvergne, à Cournon. Il accueillera les exposants du secteur laitier (hors génétique et animaux), des bâtiments, ainsi que des *« secteurs à fort potentiel de développement »* (transformation à la ferme, énergies renouvelables). Un investissement de 20 M€ cofinancé par la Région Auvergne Rhône-Alpes et GL Events (gestionnaire du site). Ce nouveau bâtiment impliquant des transferts d'exposants, les organisateurs les invitent à *« très vite se positionner »* (les inscriptions sont ouvertes depuis le 3 février). En cas d'annulation liée à la crise sanitaire, *« l'ensemble des sommes consacrées à la participation au Sommet seraient remboursées, comme en 2020 »*, précisent-ils. Autre nouveauté de taille : le Sommet se tiendra sur quatre jours, au lieu de trois, avec l'ambition de franchir les barres des 100 000 visiteurs et des 1 500 exposants. En s'étalant dans le temps et dans l'espace, le Sommet espère gagner en confort de visite et faciliter le respect de la distanciation sociale.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 5 Février



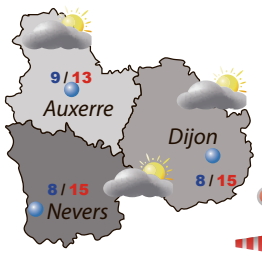
Perturbé
Un ciel menaçant s'annonce, avec des précipitations par endroits.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 8 à 12°C

Vents : Est 10 km/h

Sainte Agathe
Soleil : 08h14 - 17h56
Lune : 02h19 - 12h03

Samedi 6 Février



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 11 à 14°C

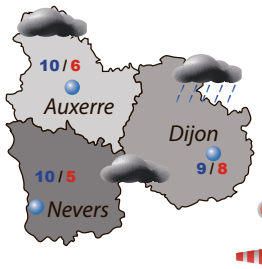
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Gaston
Soleil : 08h13 - 17h58
Lune : 03h39 - 12h36

AGATE météo

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 7 Février



Maussade
Un temps couvert en perspective, avec quelques pluies localement.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 5 à 7°C

Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Eugénie
Soleil : 08h11 - 17h59
Lune : 04h55 - 13h18

Prévisions à 7 jours

Lundi 8 Février au Mercredi 10 Février

Un ciel très nuageux à couvert s'annonce.

Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 1 à 3°C — T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 11 Février au Dimanche 14 Février

Des précipitations sont attendues au cours de cette période.

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 4 à 6°C — T° maxi : 11 à 13°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Emploi

Une convention collective, clé de voûte des relations professionnelles

Les représentants des employeurs (FNSEA, FNCuma) et des salariés de l'agriculture (FGA-CFDT, CFTC, FO, CGC, CGT) ont signé la convention collective « Production agricole/Cuma ». Elle s'appliquera le 1er avril prochain. Jérôme Volle, président de la commission Employeurs de la FNSEA et Franck Tivierge, secrétaire général FGA-CFDT, présentent les grandes lignes de cet accord complet.



S'il faut donner un nouvel exemple de la vitalité du dialogue social dans l'agriculture, citons la convention collective Production agricole / Cuma qui s'appliquera le 1er avril dans toutes les exploitations agricoles et les Cuma. Cet accord de 25 pages, scindé en 10 chapitres, a été signé le 15 septembre dernier par la FNSEA, la FNCuma et par les cinq syndicats salariés de l'agriculture (CFDT, CGC, CFTC, CGT, FO). *« C'est le résultat d'un dialogue serein entre les représentants des employeurs et ceux des salariés, impulsé par la loi El-Khomri (août 2016),* se réjouit Jérôme Volle, président de la commission Employeurs de la FNSEA. *En dotant le secteur d'un cadre national, cette convention sera dorénavant la clé de voûte des négociations collectives à venir ».* Jusqu'à présent, le secteur est régi par près de 130 conventions ! *« Avec ce document de 25 pages, les agriculteurs employeurs et les salariés rendent le secteur agricole, en manque de mains-d'œuvre, plus attractif »*, ajoute Franck Tivierge, secrétaire national de la FGA-CFDT.

Des gages et des perspectives

Commune à tous les salariés de la branche professionnelle Production agricole et de la branche professionnelle Cuma, la nouvelle convention donne des gages et des perspectives aux salariés sur le travail de nuit, sur l'indemnisation des frais de transport et sur le départ volontaire à la retraite. Sur le terrain, *« la convention collective nationale s'articulera avec les 130 conventions départementales ou sectorielles actuellement en vigueur pour prendre en compte les spécificités locales »*, précise Jérôme Volle. *« Tout ce qui est au-dessous de ces accords devra être rattrapé et tout ce qui est au-dessus, validé »*, défend Franck Tivierge. Les deux avancées majeures de cette convention sont la grille de salaires et la classification des emplois qui s'imposeront à toutes les entreprises. Aérée, la grille de salaires représente le socle de rémunération sur lequel s'appuie l'employeur pour fixer les salaires de ses employés ; libre à lui de définir une grille plus avantageuse. La classification des emplois repose sur les compétences des salariés. *« Elle classe des fonctions (secrétariat, commercial etc.) qui n'étaient pas reconnues jusqu'à présent dans les grilles de classification existantes concentrées sur les métiers de la production »*, explique Jérôme Volle. *« Elle accompagne aussi l'évolution des métiers de l'agriculture vers la transition agroécologique et la révolution numérique »*, ajoute Franck Tivierge.

Catégories redéfinies

Pour bâtir cette grille des compétences, cinq critères sont retenus (technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel). Au sein de chaque critère, sont définis des degrés dotés chacun d'un capital de points pour calculer le salaire correspondant. Cette grille de compétences définit aussi chaque catégorie professionnelle (ouvrier, technicien, agent de maîtrise, cadre). Par exemple, un technicien requiert au minimum 74 points et un agent de maîtrise, 105 points mais également un certain niveau de degré sur des critères définis, au moins un degré 4 en technicité et au moins un degré 3 soit en responsabilité, soit en autonomie pour un technicien et au moins un degré 3 en autonomie et au moins soit un degré 3 en management soit un degré 4 en technicité pour un agent de maîtrise. Telle qu'elle est conçue, *« cette grille contribue à l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes »*, se réjouit Franck Tivierge. *« En avril prochain, les employeurs s'appuieront sur cette grille de compétences pour classer les salariés permanents qui travaillent sur leur exploitation,* explique Jérôme Volle. *Nous l'avons déjà éprouvée dans les entreprises avant de la mettre en discussion et elle a donné pleinement satisfaction ».* Pour Jérôme Volle, le 1er avril est une échéance qui va vite arriver et il convient que *« les employeurs s'impliquent dès à présent. Ils peuvent bénéficier de conseils auprès des FDSEA locales ».*

ACTUAGRI

Zoom sur… Un site internet pour s'informer

Pour aider les agriculteurs dans leurs démarches, les organisations signataires, sous l'égide de la FNSEA, mettent à la disposition des employeurs et des salariés un site internet : https://convention-agricole.fr/#/. Divisé en plusieurs rubriques, il présente de manière très détaillée cette convention : le champ d'application, les ayants droit, les outils de classification. Il dispose d'un guide pédagogique qui permet aux salariés de connaître la méthode employée pour conduire la valorisation de leur emploi et aux entreprises de savoir concrètement comment effectuer cette valorisation.

en bref

Blé dur Une étude stratégique pour relancer la filière

Face au *« déclin préoccupant »* du blé dur, Intercéréales (interprofession) lance une étude stratégique pour *« améliorer la compétitivité de la filière et relancer la production et la transformation »*, indique l'AGPB. Cette étude, à finaliser *« d'ici novembre »*, vise à *« compléter les éléments de diagnostic »* existants sur la production de blé dur dans les régions et *« préparer un plan d'action »* afin de redynamiser le secteur. L'AGPB souligne la baisse des surfaces et de la production, qui ont été *« divisées par deux en dix ans »*, à 249 000 ha en 2020, et la situation économique *« difficile »* des producteurs. Cela marque l'échec du plan de relance adopté en 2015 par FranceAgriMer, qui visait un quasi-doublement de la production de blé dur à l'horizon 2020 ou 2025.

Plan de relance Une enveloppe dédiée aux projets locaux

Dans un communiqué paru le 2 février, le ministère de l'Agriculture annonce l'ouverture de l'enveloppe de 110 M€ du Plan de relance dédiées aux Projets alimentaires territoriaux (PAT) et à d'autres initiatives locales *« permettant l'accès de tous à des produits frais et de qualité, en particulier pour les populations isolées ou modestes ».* Ces dispositifs sont accessibles via les réseaux des Draaf et des préfectures, précise le ministère. Dans le détail, 80 M€ sont dédiés au soutien au développement du réseau des PAT. Afin d'accélérer leur déploiement et permettre aux existants d'être plus opérationnels, les PAT labellisés ou en cours de labellisation pourront postuler. Un second volet doté de 30 M€ est fléché vers *« les initiatives locales portées par des réseaux et des acteurs individuels ».* Au sein de ce volet, une enveloppe nationale de 6 M€ permettra de financer des *« projets d'envergure qui permettront de structurer sur plusieurs régions ou sur l'ensemble du territoire les approvisionnements en produits frais et de qualité ».* Les 24 M€ restant soutiendront au niveau local des producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement ; des associations, start-up, TPE, PME ou communes ayant des projets de mise à disposition de produits ; et des initiatives de développement des commerces solidaires ambulants.



MONGIN Jean-Jacques
6-8, Rue Dampierre (Place des Cordeliers)
89000 AUXERRE
Tel. 03 86 72 08 38
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

N°Orias 07009678

- professionnel en assurances agricoles depuis 26 ans
- est présent dès 7h00 le matin
- est le seul interlocuteur pour l'établissement de vos contacts et la gestion de vos sinistres

AVIVA
Assurance | Protection | Epargne
Assurances

Assureur AGRICOLE depuis 1856

SPÉCIALISÉ RISQUES CLIMATIQUES et MÉTHANISATION

VIGNES, CÉRÉALES, CULTURES SPÉCIALES

Action syndicale

Les nerfs à vif

Près de 200 agriculteurs ont exprimé leur colère vendredi dernier à Dijon.

Des contraintes administratives et réglementaires toujours plus inapplicables, des excès de zèle pendant les contrôles, le report de l'examen du dossier calamités ou encore la réintroduction du loup. Pour la FDSEA et les JA de Côte-d'Or, il était vraiment temps de passer « *la vitesse supérieure* » pour se faire entendre. Le rendez-vous était donné vendredi 29 janvier à Dijon. Un cortège de près de 200 agriculteurs s'est successivement rendu devant l'OFB (Office français de la biodiversité), la DDT, la Dreal, la Draaf puis la préfecture.

«Au bout du rouleau»

Antoine Carré, président des JA, a été l'un des tout premiers à dégainer : « *Nos administrations sont uniquement sur du punitif, c'est inacceptable. Nous ne sommes jamais écoutés et cela ne peut plus durer. À l'image d'un JA qui vient de se faire attaquer son troupeau ovin à deux reprises par le loup, nous sommes au bout du rouleau face à cette administration qui nous rit au nez* ». « *Concernant le loup, nos élevages sont dans l'incapacité de se protéger face à un tel prédateur* », insiste Fabrice Genin, président de la FDSEA, « *nous ne voulons pas entendre parler de filets, ni de patous. Le loup, nous n'en voulons pas, tout simplement* ». Pour Antoine Carré, « *la seule et unique demande que nous exprimons aujourd'hui et que nous accepterons, c'est le prélèvement du loup, rien d'autre* ». « *Il faut agir et agir vite, pas comme en Saône-et-Loire où il a fallu attendre la mort de 130 brebis pour faire quelque chose* », lance Romain Poillot, un jeune éleveur ovin de Thoisy-la-Berchère qui participait là à sa toute première action syndicale. Antoine Duthu, agriculteur du canton de Saint-Seine-l'Abbaye, a relayé la douleur et l'incompréhension des éleveurs sinistrés dans son secteur.

Une administration militante

François-Xavier Lévêque, président de la commission productions végétales de la FDSEA, était très remonté lui aussi. Le responsable syndical a exprimé le ras-le-bol des producteurs en citant plusieurs projets contre-productifs envisagés par le gouvernement : « *Il y a notamment le plan pollinisateur, qui vise à réduire la quasi-totalité des produits phytosanitaires à une utilisation entre minuit et 3 heures du matin. Ça, c'est la disparition assurée de l'IGP moutarde et du colza. Je le rappelle ici : tout ce qui ne sera plus produit localement sera inévitablement remplacé par des produits étrangers qui ne respectent pas nos standards de production. Je pense notamment au canola canadien et à la moutarde OGM. Il y a aussi la nouvelle carte de la directive nitrates : on nous demande des mesures irréalisables, totalement à contresens du plan Écophyto. Il faudra mettre des cultures intermédiaires devant chaque culture d'automne : cela ne servira à rien, si ce n'est de créer des charges supplémentaires pour les exploitations. Et nous devrons à nouveau demander des dérogations, car rien ne lèvera ! Nos revendications ne s'arrêtent pas là, il y a encore un tas d'exemples. Les irrigants sont notamment très inquiets face aux nouvelles contraintes que voudrait imposer la Draaf. Le nouvel arrêté-cadre en question n'est pas négociable* ». Pour la FDSEA et les JA, l'administration locale est « *militante* » et « *anti-agriculteurs* » : « *nous ne voulons plus vivre cette pression que l'on nous met au quotidien. Notre administration ne respecte pas les directives du ministre de l'Agriculture qui, lui, va dans notre sens* ».

Rencontre avec le préfet

Une petite délégation d'agriculteurs a été reçue en fin de journée en préfecture. Cet ultime échange n'a pas toujours été du niveau escompté. « *Nous avons présenté toutes nos problématiques évoquées en cours de journée, et bien d'autres comme celles des contraintes sanitaires en élevage* », commente Fabrice Genin, « *sur le loup, a priori, nous allons avoir droit à un tir de défense. On parle bien ici d'un prélèvement, qui devrait être effectué par un lieutenant de louveterie. Pour nos autres revendications, une réunion sera organisée sur chaque sujet dans le mois qui arrive. Nous regrettons la posture très réglementaire des gens que nous avons eue en face de nous. Nous reviendrons à chaque fois que cela sera nécessaire. La directive nitrate, par exemple, est en train de s'écrire. Nous sommes là aujourd'hui pour peser dans les discussions* ». Antoine Carré se montrait très « *insatisfait* » de ce rendez-vous : « *nos interlocuteurs sont dans le déni le plus total. Incroyable mais vrai : le directeur de la Dreal s'est endormi devant nous quand nous lui exposions nos revendications ! C'est du foutage de gueule. Aucun d'entre eux n'est capable de prendre la moindre responsabilité. La prochaine fois que nous manifesterons à Dijon, il faudra sans doute être un peu moins gentils* ». François-Xavier Lévêque invitait les agriculteurs à rester mobilisés : « *nous allons continuer à suivre ces dossiers et ne rien laisser passer. Nous ne lâcherons pas, nous allons continuer de leur mettre la pression. Pour ce faire, nous avons besoin de tout le monde car nous sommes tous dans le même bateau* ».

Ce mouvement était soutenu par les organismes stockeurs de l'APPV21 (Dijon Céréales, Bresson, 110 Bourgogne et Bourgogne du Sud), le syndicat des irrigants, l'APGMB et le GDS.

AG



Fabrice Genin aux consignes, lors du premier rassemblement de la journée, dans la cour de la DDT et de l'OFB.



Antoine Carré, très déçu de la rencontre en préfecture.



« Nous allons continuer de mettre la pression. Nous avons besoin de tout le monde, nous sommes tous sur le même bateau », souligne François-Xavier Lévêque.

On remet ça ?

Une nouvelle action syndicale était programmée ce jeudi 4 février à Montbard, suite à une convocation reçue par un JA pour une raison que son syndicat « *ne comprend absolument pas* ». « *Je pense que ça va vraiment barder dans pas longtemps si l'OFB insiste !* », lançait Antoine Carré, ce lundi.

Déchargez-vous des contraintes de la paie
Externalisez vos paies en nous en confiant la gestion

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Loup

Une très mauvaise habitude

Une nouvelle attaque de loup est à déplorer en Côte-d'Or depuis le 26 janvier. L'éleveur sinistré est dépité et rappelle l'incompatibilité de l'élevage ovin avec ce grand canidé.

Ses parents et lui-même ne dormaient plus très bien depuis le 10 janvier. Ce jour-là, un loup a été photographié sur leur commune de Francheville en pleine journée, lors d'une partie de chasse au sanglier. *«Nous avions beaucoup de moutons dehors, cela a été la panique»*, raconte Éloi Mony, *«mon père n'a pas mis longtemps à rentrer les siens. Pour ma part, j'ai ramené mes agnelles près de sa ferme. Mon exploitation est bien distincte de la sienne, je pratique la vaine pâture et je n'ai pas de bâtiment»*. Les jours passent et l'herbe à disposition des ovins commence à manquer. *«Le loup n'avait pas fait reparler de lui depuis. J'ai décidé de ramener mes moutons dans le pré où ils étaient initialement, à 2 km de la ferme. L'herbe y était relativement en abondance. Nous avions installé des filets et un poste anti-loup, ce dispositif développe une surcharge d'électricité censée dissuader cet animal de rentrer. En plus de cette installation, nous avions décidé, mon père et moi, d'assurer une surveillance très régulière du troupeau»*.

La puce à l'oreille

Mardi 26 janvier, le jeune éleveur de 23 ans *«descend»* comme chaque début de soirée en direction de sa parcelle. Il est 19 h 30. Une harde de sangliers traverse soudainement la route devant lui, à proximité du lieu d'arrivée. *«Il y avait deux mères et une quinzaine de petits, ils étaient affolés et couraient très vite. Il n'y avait pas eu de chasse ce jour-là. J'ai trouvé cela très bizarre, d'autant que tout semblait très calme aux alentours»*. Arrivé à destination, Éloi Mony constate un comportement anormal chez ses agnelles : *«elles n'étaient pas couchées, elles en avaient pourtant l'habitude à cette heure-là. Elles tournaient en rond et étaient agitées. Mes doutes et mes craintes ne se sont pas estompés… Oui, j'ai pensé au loup. Je suis resté sur place le temps que tout rentre dans l'ordre, soit environ trente minutes. Elles se sont apaisées puis couchées à l'endroit habituel. Je n'étais pas très rassuré, malgré tout… J'ai appelé mon père pour l'avertir. Nous avions prévu d'accroître la surveillance durant toute la nuit»*. Éloi Mony rentre à son domicile sans la moindre sérénité. À 21 h 45, son téléphone sonne, c'est un ami. Celui-ci vient de passer près de sa pâture, il l'invite à s'y rendre sans plus attendre.

Un carnage

L'éleveur saute dans la voiture et arrive très rapidement sur place : *«c'était un carnage, les agnelles étaient dispersées sur un kilomètre de diamètre. Certaines étaient dans les bois, au milieu des biches. Les filets de protection étaient tombés, tous les animaux étaient sortis. On comprend très vite ce qu'il vient de se passer… Nous avons mis une heure pour rassembler les 80 ovins, enfin un peu moins, car quatre d'entre eux étaient morts, deux autres souffraient terriblement et n'ont pu être euthanasiés que le lendemain par le vétérinaire, trois autres étaient blessés. Nous le saurons peu de temps après, mais un autre manquait à l'appel et n'est toujours pas retrouvé. Les agnelles se frottaient à nous, tellement elles avaient peur. Elles étaient contentes de nous voir. Avec mes parents, nous avons décidé de rentrer à pied, avec elles, à Francheville. Sur le trajet, les moutons ne faisaient pas un bruit. L'un d'eux, blessé, semblait recevoir le soutien de ses congénères. Ces derniers se retournaient régulièrement vers lui, comme s'ils voulaient s'assurer qu'il avançait bien avec eux… C'était très émouvant. Un clair de lune nous guidait, tout comme le peu de neige qu'il restait sur les accotements. Nous avons mis plus d'une heure pour arriver à la ferme, vers minuit et demi»*.

Réflexions

La famille Mony est forcément très choquée. Et c'est avec les larmes aux yeux que chacun de ses membres raconte ce sinistre. *«Le loup, cela fait des années qu'on nous dit qu'il va arriver. On s'y préparait mais honnêtement, il faut vivre cette expérience pour avoir une idée du niveau de stress qui est généré. C'est très difficile»*, confie Hubert Mony. L'éleveur de 51 ans avait envisagé l'acquisition d'un Patou dès 2017, avant de se raviser : *«la piste de ce chien de protection a été très vite oubliée, pour plusieurs raisons : des collègues éleveurs m'ont informé qu'il fallait souvent trois ou quatre chiens avant d'en trouver un bon… Aussi et surtout, nous avons une ferme pédagogique qui accueille beaucoup d'enfants, hors période covid : il était hors de question pour nous de prendre le moindre risque. Aussi, avec Éloi, nous avons jusqu'à six lots de moutons dans nos prairies : pour bien faire, il nous faudrait une douzaine de Patous… Nous sommes des éleveurs d'ovins, pas des éleveurs de Patous !»* La protection du troupeau est tout simplement *«impossible»* en présence du loup, assurent les Côte-d'oriens : *«nous réclamons, comme la FNO le fait depuis une quinzaine d'années, la possibilité de prélever le loup. La loi l'interdit actuellement, l'amende est de 150 000 euros, il y a aussi deux ans d'emprisonnement…»*



Hubert, Éloi et Lys Mony, la semaine dernière à Francheville.

Plus d'une vingtaine de millions d'euros seraient dépensés chaque année en France pour le loup : *«nous sommes scandalisés par ce montant, celui-ci pourrait être utilisé plus intelligemment, surtout en ce moment. Nous sommes gouvernés par des gens qui ne connaissent pas notre métier. L'élevage ovin n'a pas besoin de ça, ce contexte difficile ne va pas favoriser les installations. Nous n'avons rien contre le loup, mais il n'a pas sa place en France en 2021. Et comment allons-nous faire dans quelques semaines, quand les animaux retourneront dehors ? Qu'en pensent celles et ceux qui donnent des leçons dans le domaine du bien-être animal ? Nos brebis ont énormément souffert et les séquelles pourraient être nombreuses ces prochaines semaines. Nous risquons, entre autres, des avortements. Quelle est la solution ? Mettre tous nos animaux en bâtiment, toute l'année, et faire des moutons de batterie ? Non merci»*.

Bis repetita

Rencontrée le 28 janvier, la famille Mony a eu le malheur de perdre deux nouveaux animaux la nuit suivante, suite à une nouvelle attaque du loup.

AG

Quand rien ne va…

Les problématiques s'enchaînent sur l'exploitation de Francheville. La ferme pédagogique, gérée par Lys Mony, n'accueille plus le moindre scolaire depuis le début de la crise sanitaire. Les récoltes sont en berne depuis 2016 et Hubert Mony a été contraint d'acheter son tout premier camion de foin depuis son installation en 1995. Depuis une dizaine d'années, le nombre d'hectares de grandes cultures a été divisé par trois, par manque de rentabilité. *«Nous sommes ici sur des terres à faibles potentiels. Il y a aussi la problématique récurrente du colza, qui était pourtant la culture qui s'en sortait le mieux. Nous pensions avoir trouvé la solution à nos problèmes avec les moutons, nous avons même doublé les effectifs ces dernières années, mais la présence du loup remet vraiment tout en question»*, s'inquiète Hubert Mony. Un autre événement contrarie fortement ce père de famille depuis plusieurs jours : *«nous pensions avoir trouvé une belle diversification avec le photovoltaïque au sol. Nous étions en contact avancé avec la société TSE qui recherchait des terres pour y installer des panneaux. La location de 20 hectares de notre SAU nous aurait rapporté 20 000 euros/an sur 40 ans. Ce projet était d'autant plus intéressant qu'Éloi aurait entretenu le site avec ses moutons, sa prestation de service lui était rémunérée 500 euros/ha/an par la même société. Un grillage de deux mètres de hauteur devait être installé, le loup n'aurait pas été une contrainte et Éloi aurait conforté son installation… Ce projet était également bénéfique à l'environnement, avec l'arrêt des traitements sur des terres ne donnant qu'entre 30 et 40 q/ha en blé ces dernières années»*. Tout ne s'est malheureusement pas passé comme prévu, poursuit Hubert Mony : *«on nous a malheureusement mis des bâtons dans les roues… Ce mois de décembre, une commission départementale notamment composée de la DDT, a exigé un critère qui a dissuadé TSE de poursuivre dans ce projet. Cette commission savait pourtant ce que nous projetions de faire. La couverture des panneaux doit représenter 30 % de la surface agricole considérée, selon la commission. Dans notre cas, elle était de 48 %. Le projet n'est pas viable à 30 %, selon TSE. Nous sommes bien sûr désabusés»*. Hubert Mony souhaiterait poser la question suivante à la DDT : *«le loup remet en cause nos systèmes de production. Supposons que demain, nous vendions nos 650 brebis. Je ne garde qu'un tracteur et un broyeur pour entretenir la surface herbagère une à deux fois par an, sur nos 220 ha cumulés. Aurons-nous encore droit aux primes Pac ? Sachant que dans ce cas, ce n'est pas 30 % de 20 hectares qui ne seront plus productifs, mais bien 220 ha»*.



Les agnelles tuées le 26 janvier.



▸ Agenda

17-04-21 Fête du Bœuf à Créancey
Les membres de l'Association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité ont décidé de maintenir le concours d'animaux de boucherie de Pouilly-en-Auxois. La Fête du boeuf aura donc bien lieu à la date initialement prévue, samedi 17 avril, au hall d'exposition de l'Auxois Sud à Pouilly. Les éleveurs recevront dans les prochaines semaines les courriers d'inscription et les modalités d'organisation.

Du 01-03 au 06-03 Journées commerciales charolaises
En raison du contexte sanitaire, la Fédération charolaise n'a pas pu organiser son exposition vente de bovins reproducteurs à Saulieu. Pour pallier cette annulation, les membres de l'association ont décidé d'organiser des journées commerciales de printemps. Cet événement est programmé dans les futurs élevages participants 1er au 6 mars.

▸ Formations

15/02 (démarrage du temps à distance) et 26/02 et 05/03 à Bretenière
Réaliser/optimiser son budget de trésorerie
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

03 et 17/03 à Bretenière
Les secrets d'une communication réussie
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

25/02 à Losne Mon robot au quotidien
Contact : Jean-François Dessolin, Alysé - 03 80 68 67 10 - jfd@alyse.fr

4/03 à Baigneux les Juifs Conduite du tarissement
Contact : Jean-François Dessolin, Alysé - 03 80 68 67 10 - jfd@alyse.fr

8 et 15/03 - Chatillon ou 11 et 22/03 Bretenière Préparer mon exploitation à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE)
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61
anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Dégâts de gibiers

Une tendance baissière

Le comité départemental relatif au suivi des dégâts de gibier annonce une baisse de 30 % pour l'année en cours.

Une nette diminution des dégâts aux cultures serait observée en Côte-d'Or. Le comité départemental suivant ce dossier, réuni le 20 janvier pour dresser un bilan provisoire, révèle effectivement une baisse de 30 % pour la saison 2020-2021. Selon la préfecture, ce bilan intermédiaire *«valide pleinement le dispositif partenarial mis en place en Côte-d'Or depuis novembre 2018»*. Ce comité est animé par les services de l'État, il réunit périodiquement les organisations professionnelles agricoles, la fédération départementale des chasseurs, l'Office national des forêts et différents services comme la gendarmerie, la DDPP et l'OFB. Cette instance identifie les secteurs les plus touchés et multiplie les actions pour augmenter la pression de chasse. Des actions plus coercitives (battues administratives, tirs de nuit…) regroupant lieutenants de louveterie et chasseurs peuvent également être conduites.
Le maintien de la chasse durant la crise sanitaire et plus particulièrement durant le reconfinement a également porté ses fruits sur l'ensemble du département. Par le biais d'arrêtés de chasse particulière, l'état a aussi permis et facilité les interventions des louvetiers et des chasseurs au droit des cultures les plus touchées. *«Aujourd'hui, plusieurs sociétés de chasse ont, au regard de leurs taux de réalisation et des niveaux de population encore constatés, sollicité des attributions complémentaires de leur autorisation de prélèvements de sangliers»*, ajoute le communiqué.

AG

Témoignage

«Des résultats à confirmer»



Thierry Besançon, responsable du dossier dégâts de gibier à la FDSEA, reste prudent quant à l'interprétation de ces chiffres : ***«Il s'agit là d"un constat dressé à un instant T. Il sera intéressant de refaire le même bilan dans quelques moins, à la moisson. En effet, pour des raisons climatiques et agronomiques, nous avons beaucoup moins de cultures d'automne semées cette année. Des hectares que j'imagine plus nombreux que d'habitude seront semés en pois, en féveroles, en tournesol et en maïs au printemps. Or, nous savons que les sangliers affectionnent tout particulièrement ces cultures. Nous aurons une vraie tendance sur ces dégâts en juillet ou août. Il semble que les fruits forestiers soient également en abondance lors de cette campagne : le gibier est peut-être moins sorti des bois… Je ne veux pas tempérer l'utilité du comité départemental, bien au contraire. La profession agricole est justement à l'origine de sa constitution et elle participe à chaque fois à ses travaux. Nous avions demandé sa mise en place, il y a un peu plus de deux ans, suite à l'augmentation exponentielle des dégâts dans le département. Si cette baisse de 30 % se confirme dans quelques mois, ce sera forcément un point positif. Mais nous partons d'un niveau tellement haut qu'il est difficile de faire pire en matière de dégâts… Ce combat n'est, quoiqu'il arrive, pas terminé : il reste des situations très préoccupantes dans trop de secteurs du département».***

Châtillon-sur-Seine

L'année de tous les changements

L'équipe de direction de la Barotte s'est profondément renouvelée ces dernières semaines.

Une nouvelle directrice au lycée, un nouveau responsable pour le centre équestre et un nouveau directeur au sein de l'exploitation agricole. Ça bouge, cette année, à la Barotte. Florence Lemaire a été la première à poser ses valises à Châtillon-sur-Seine, dès la rentrée 2020.

La nouvelle directrice du lycée a déjà occupé plusieurs postes similaires durant la dernière décennie. Cette femme originaire de l'Aisne souhaite mettre à profit son expérience et ses nombreuses compétences dans son nouvel établissement qu'elle affectionne tout particulièrement : *«Nous avons un très bel outil pédagogique à disposition, celui-ci est doté de deux pôles incontournables avec le centre équestre et l'exploitation agricole orientée production laitière»*. Ces derniers sites comptent également deux nouveaux responsables.

Nicolas Guillaume, originaire de Haute-Marne, a toujours fait carrière dans l'équitation. Cet homme de 37 ans est titulaire d'un diplôme d'État, spécialité *«performance sportive mention équitation»* obtenu à l'Institut français des centres équestres de Saumur. Fabien Chaumonnot, ancien chef de silo et salarié agricole de 32 ans, est côte-d'orien et s'occupe pour sa part de l'exploitation agricole (voir Terres de Bourgogne numéro 1603).

Du neuf en lait

La Barotte a signé un contrat d'engagement de livraison avec la coopérative laitière de Côte-d'Or (CLCO). Ce partenariat a pris forme le 1er janvier. Le droit à produire de l'exploitation augmente dans le même temps et passe de 475 000 à 600 000 litres annuels. Ce contrat est une ***«très bonne nouvelle»*** **pour Fabienne Lépy, présidente de la CLCO :** ***«Cet engagement est l'aboutissement du travail entrepris dès 2016, notamment à travers la constitution du GIENVILAIT et du travail effectué sur le maintien de la production laitière en Haute Côte d'Or. Les chiffres de livraison des adhérents coopérateurs sont en constante hausse, j'y vois un signe d'espoir en l'avenir. Pour rappel, la CLCO contractualise avec la coopérative Eurial ainsi qu'avec les fromageries Berthaut (Savencia) et Gaugry (Lincet) pour les filières Époisses et Soumaintrain».***



Nicolas Guillaume, Florence Lemaire et Fabien Chaumonnot, arrivés cette année à Châtillon.

Hommage

Hommage à Éric

Sa famille, ses amis, ses collègues agriculteurs et tout le village de Senailly sont dévastés. Éric Chere a perdu la vie samedi 23 janvier dans des conditions dramatiques. Ce jeune homme de 35 ans a été happé par le mécanisme de sa pailleuse, qui était pourtant à l'arrêt. Une enquête en cours déterminera les raisons du redémarrage de la machine. Tout le monde est sous le choc dans ce petit village de 150 habitants, comptant huit exploitations agricoles à une douzaine de kilomètres de Semur-en-Auxois, Montbard et Époisses. Éric y faisait l'unanimité. Ce passionné d'agriculture avait très récemment occupé une fonction de conseiller municipal. Très proche de ses animaux, Éric travaillait avec les membres de sa famille au sein d'un cheptel charolais. Cet éleveur laisse un très grand vide derrière lui. Ce Côte-d'orien était un homme avec de très belles valeurs. Sa générosité faisait partie de ses plus belles qualités. Membre du conseil d'administration de la Cuma du Ponteau, Éric participait encore aux travaux de sa coopérative l'avant-veille de l'accident. Son entourage lui rend hommage comme il peut. Terres de Bourgogne s'associe à la douleur de sa famille et de ses amis agriculteurs. Ce bien triste événement rappelle la dangerosité du métier d'agriculteur : les membres de sa Cuma appellent à la plus grande vigilance dans les interventions au quotidien, surtout dans cette période de vêlages si difficile et éprouvante.

Ovins

Félicien Saunois, le meilleur berger

Un jeune du Châtillonnais s'est brillamment imposé aux dernières ovinpiades régionales.



Le Côte-d'orien a même eu droit à un petit reportage sur France 3.

Félicitations Félicien ! Le jeune du village de Marcenay a remporté les ovinpiades bourguignonnes le 21 janvier à Charolles. Avec une très belle moyenne de 17,9 sur 20, cet apprenti en BTS Acse à la MFR de Quetigny a obtenu les meilleures notes dans les différentes épreuves du concours. Ces dernières étaient tantôt théoriques, tantôt pratiques, et largement inspirées des gestes quotidiens de l'éleveur (apprécier la santé d'une brebis, évaluer son état corporel, parer ses onglons…). Une cinquantaine d'élèves d'établissements agricoles de la région étaient en lice. Félicien Saunois, 21 ans, se qualifie ainsi pour la finale nationale qui décernera le titre du meilleur berger de France. D'ordinaire organisé à Paris dans le cadre du salon de l'agriculture, ce rendez-vous se tiendra exceptionnellement le 29 avril à la Bergerie nationale de Rambouillet, dans le département des Yvelines. Quarante candidats seront alors de la partie. Félicien Saunois, fils d'agriculteur et tondeur de moutons en devenir (il développe progressivement son activité) aura très certainement son mot à dire lors de cette finale qui s'annonce d'ores et déjà très relevée. Cette distinction côte-d'orienne n'est pas sans rappeler celle de Baptiste Poillot, jeune de Thoisy-la-Berchère, qui s'était imposé lors de l'édition régionale de 2018. Pour rappel, les ovinpiades des jeunes bergers sont organisées par Interbev ovins et l'ensemble de la filière ovine. Ce concours s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans.

AG

Reproducteurs charolais

Faites votre choix

La vente aux enchères du GIE Charolais Évaluation se tient vendredi prochain à Créancey. Le président de la station aborde l'évènement.

Quarante-et-un reproducteurs charolais sont proposés à la vente vendredi 12 février à Créancey. Pour faire leur choix, les futurs acheteurs peuvent se rendre sur le site internet de l'organisation ou prendre directement rendez-vous à la station. Les résultats de l'indexation, très attendus, sont connus depuis le 22 janvier et laissent apparaître une belle proportion de veaux vêlage facile, comme l'indique Jean-Pierre Godot, le président du GIE Charolais Évaluation : *« Nous en avons une quinzaine. C'est l'une des caractéristiques de ce millésime, je pense même que nous n'en n'avons jamais eus autant. Cela tombe bien, ce profil est très recherché et donne satisfaction chaque année aux acheteurs »*. Le responsable de la station fait également remarquer la présence de plusieurs veaux typés viande et typés élevages : *« il y a un grand choix et encore de la qualité cette année. Nous avons aussi plusieurs sans cornes, un intérêt grandissant est aussi observé pour ce type d'animal »*.

Modalités presque classiques

La vente débutera comme tous les ans sous le coup des 14 heures, les animaux seront exposés sur place dès 10 heures. Les enchères commenceront à 2 600 euros et évolueront par tranches de 50 euros. Pour les acheteurs potentiels, il n'y aura aucun changement d'habitude ou presque lors de cette édition : les portes du pôle agricole leur seront grandes ouvertes. Un siège sur deux sera laissé libre lors de la vente. Cela va sans dire : le port du masque sera obligatoire en permanence. Il n'y aura toutefois aucune restauration, ni buvette. Pour les simples visiteurs, la donne sera toutefois différente, leur participation semble d'ores et déjà compromise. *« Pour éviter toute mauvaise surprise, nous conseillons très fortement de se faire connaître au préalable, de s'inscrire en réservant un boîtier »*, souligne Jean-Pierre Godot. Celui-ci se veut résolument optimiste pour cette édition : *« les connexions se multiplient sur le site internet, sur lequel des photos et vidéos sont disponibles. L'intérêt grandit à l'approche de l'évènement. Le pôle ne sera pas plein comme d'ordinaire, mais la priorité est de répondre à la demande des acheteurs. Ces reproducteurs sont le résultat d'un important travail commencé depuis près de deux ans par les naisseurs. Nous mettons tout en œuvre pour que tout se passe bien. L'évaluation a été un succès, il n'y a pas de raison que la vente n'en fasse pas autant »*.

Renseignements : 03 80 90 68 81 ou isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr

AG

Reproducteurs charolais

Trente ventes au compteur

La semaine commerciale du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois qui s'est tenue du 18 au 23 janvier a été un succès.

La semaine commerciale du comité d'agriculture de Semur-en-Auxois s'est tenue du 18 au 23 janvier. Cet événement inédit, organisé en substitution du traditionnel concours de novembre, a été un succès. Trente reproducteurs, essentiellement des mâles, ont été commercialisés à cette occasion. *« Il n'y a pas eu affluence dans les élevages participants mais le ratio ventes par rapport aux visites est très bon »*, commente Jean-Luc Baudot, président du comité d'agriculture, *« notre organisation se réjouit de ce nombre presque inespéré de transactions en cette période, c'est mieux que les ventes réalisées au concours ces toutes dernières années. Nous espérons que d'autres animaux pourront être commercialisés ces jours et semaines à venir »*. Jean-Luc Baudot déplore toutefois que certains élevages n'aient pas réalisé de commerce : *« la situation actuelle compliquée avec des horaires contraignants a été à mon avis une des raisons de non-vente, nous le regrettons forcément »*. Le comité remercie ses sponsors qui, comme pour le concours, ont été fidèles et attentifs à cette nouvelle ambition commerciale. *« La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, le Herd-Book Charolais, l'EDE, Bovins Croissance de par leur aide technique et le journal Terres de Bourgogne furent aussi partenaires de cette réussite. Puisse désormais notre concours de 2021 se dérouler, et dans des conditions normales. Le concours reste le concours avec son lot de bêtes primées et la mise en avant d'une génétique d'éleveurs passionnés. Avec, en prime, des échanges humains importants »*, ajoute Jean-Luc Baudot.

AG

Le GDS répond à vos questions

Faut-il dépister les veaux mort-nés en BVD ?

L'avortement et la mortalité à la naissance font partie des signaux précoces d'une éventuelle présence de BVD. C'est pourquoi, il est nécessaire de dépister aussi les veaux mort-nés :

- soit en les prélevant lors de leur bouclage (le bouclage des mort-nés est non obligatoire en Côte d'Or, mais vous devez les notifier à l'EDE en inscrivant *« MN »* à la place du numéro de boucle sur les déclarations papier) ;
- soit à l'aide d'une boucle bouton blanche qui vous a été fournie par le GDS.

Lors de l'envoi du prélèvement, prenez garde à bien indiquer sur l'étiquette prévue à cet effet, le numéro de la mère, car le résultat du veau permettra aussi de qualifier sa mère *« non IPI »* le cas échéant.

Lettre ouverte à Pascal Demay

Cet article, pour te remercier de ces années passées au service de ta coopérative et plus largement de l'agriculture de ce département. Plus qu'un technicien à tes débuts, ta carrière à notre service et ta connaissance du terrain t'ont permis de suivre l'évolution du modèle agricole de ces trente dernières années. Par la confiance et l'engagement que tu as portés chez un grand nombre d'entre nous, tu fais partie de notre grande famille. Toutes celles et ceux qui te reconnaîtront dans cette lettre te remercient et te souhaitent de continuer à servir l'agriculture.

DES AGRICULTEURS

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1615
VENDREDI 05 FÉVRIER 2021

FDSEA

Les agriculteurs disent non à la surtransposition des normes

Les agriculteurs du département ont répondu présent vendredi 29 janvier à l'appel de la FDSEA et des JA contre le changement des règles du jeu pour les dossiers d'indemnisation des calamités et contre la surtransposition des normes européennes. Une délégation a rencontré le préfet et les parlementaires en fin de journée. Reportage.

Trop c'est trop ! Tel était le message de la FDSEA et des JA vendredi dernier. Venus des quatre coins du département, les agriculteurs ont convergé en tracteurs en début d'après-midi vers la préfecture à Nevers encadrés par un dispositif policier important. Leur colère, les exploitants du département l'ont affiché clairement sur une bâche noire sur laquelle on pouvait lire :
« France dignement on te nourrit, bureaucratie de Paris, tu nous anéantis, politiques bien lotis, point tu ne réagis ».
Aux cœurs de leurs revendications il y avait entre autres : le changement de règles du jeu en matière d'indemnisation des calamités agricoles, la surtransposition des normes agricoles et la loi Égalim qui selon eux, ne porte toujours pas ses fruits.
Cédric Bernier, trésorier des JA nous en dit plus sur ce mouvement de protestation : « *Notre dossier d'indemnisation des calamités devait être étudié le 20 décembre mais il a été reporté au 18 février avec une proposition du ministère de l'Agriculture d'utiliser des cartes Géosis en lieu et place des cartes Isop. Sauf que ce changement est totalement défavorable pour la profession car la carte Isop fait une moyenne de pousse fourragère sur quinze ans contre trois pour Géosis. Ce qui reviendrait à dire que la quantité de fourrage est équivalente aux années précédentes ce qui n'est pas vrai. Je rappelle que la FDSEA et les JA avaient demandé une perte de 60 % dans le Morvan et 50 % pour le reste du département. Aujourd'hui avec cette nouvelle carte, seules cinq communes sont au seuil de déclenchement des 30 % minimum. C'est un manque à gagner de 16 millions d'euros* » explique le trésorier JA. Juché sur une remorque en guise de tribune, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA estime lui que ce changement de posture est inacceptable : « *Nous sommes confrontés depuis 25 ans aux mises aux normes, aux réglementations en tout genre et nous nous sommes toujours adaptés. En revanche, il nous est impossible de nous adapter à des règles du jeu qui changent en cours de route. Nous n'avons pas le droit de doucher les espoirs d'une situation que l'on n'a pas voulue. Nous demandons au ministère de l'Agriculture via la préfecture qu'une réunion soit organisée au plus vite avant l'instruction du dossier par la CNGRA* » a martelé le président de la FDSEA à la tribune.


Nicolas Saillard, le vice-président de la FDSEA a jugé la mesure de directive nitrate inadmissible et faite en dépit du bon sens.

ICPE et Zone vulnérable : deux mesures qui ne passent pas

C'est le deuxième sujet de revendication : le classement de 45 nouvelles communes en zone vulnérable situées sur la zone Loire Bretagne, une zone principalement tournée vers l'élevage. Cette nouvelle classification tient compte, entre autres, de la teneur d'azote dans l'eau. Pour les syndicats, ce zonage et les méthodes de calcul ne tiennent pas compte des conditions climatiques qui empêchent l'implantation des Cipan en période de fortes chaleurs. Elles ne peuvent donc pas jouer leur rôle de pièges à nitrates. « *Les agriculteurs ne peuvent donc pas être tenus responsables des évolutions climatiques* » estiment la FDSEA et les JA. Pour eux « *le classement en zone vulnérable entraîne un investissement de mise aux normes non productif pour les éleveurs, alors que l'économie des exploitations est déjà mise à mal par trois sécheresses successives* » De ce classement en zone vulnérable découle la directive nitrate qu'une exploitation est tenue d'appliquer dès lors qu'elle se trouve dans le périmètre.
« *Cette directive Nitrate qui est en cours d'élaboration n'est pas satisfaisante pour la partie végétale. Depuis plusieurs années, nous avons des difficultés pour préparer le terrain, semer et faire lever du colza qui est une culture de rente. Mais cette réglementation prévoit l'implantation de couverts en interculture courte avant les céréales, pour faire des pièges à nitrates avec des plantes qui ne pousseront probablement jamais. C'est pour moi inadmissible et fait en dépit du bon sens* » s'est exprimé à son tour Nicolas Saillard, le vice-président de la FDSEA. Enfin le dernier sujet concerne les ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). C'est une mesure qui vise à encadrer les modalités de stockage et d'épandage. Elle concerne les exploitations de 100 vaches allaitantes ou 50 vaches laitières. Ce texte vient une fois de plus durcir le travail des agriculteurs qui n'en avaient pas vraiment besoin. Parmi les nouvelles obligations on peut citer : l'obligation de couvrir les tas de fumier, mise en place de délais d'épandage… Les syndicats réclament l'abandon pur et simple du projet.


Emmanuel Bernard, le président de la FDSEA a expliqué aux parlementaires et au préfet les revendications de la profession.

Les parlementaires et élus locaux à la rencontre des manifestants

Coïncidence du calendrier, les parlementaires, accompagnés des élus régionaux, départementaux et communaux, étaient en réunion au même moment à la préfecture. Les préfets les ont *enjoints à venir s'exprimer à la* tribune et entendre les revendications des agriculteurs. Parmi les réactions, celle de Perrine Goulet, députée de la première circonscription : *« Je serai intransigeante sur la partie des normes car il y a, à l'heure actuelle beaucoup de textes qui nous arrivent sans passer par le parlement. Or nous avons été élus pour décider et pour vous représenter. Il n'est pas normal que des normes aussi importantes soient décidées ainsi depuis un bureau. Par ailleurs, il faut aller développer les outils de transformation pour créer une filière locale »* s'est exprimée la députée. Les parlementaires devraient signer prochainement un texte commun avec les syndicats au sujet de ces surtranspositions de normes.


Les agriculteurs ont massivement répondu présent à cette mobilisation qui s'est déroulée dans le calme.

THÉOPHILE MERCIER

équipement

Un bon coup de pouce pour l'investissement agricole

Hubert de Vassal a bénéficié comme cinq autres de ses collègues, d'une subvention du conseil régional et Département au titre de l'investissement de stockage et de traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail. L'exploitant de Mars-sur-Allier revient sur la genèse du projet.


Un stockage d'eau pluviale comme celui-ci va prochainement être installé chez Hubert de Vassal.

Wikimedia/cjp24

C'est une certitude, les trois années de sécheresse que le département a connue ont créé un électrochoc chez la plupart des exploitants nivernais. Hubert de Vassal est de ceux-là. Ce polyculteur-éleveur est installé sur la commune de Mars-sur-Allier et sur le domaine du Château de Villard sur une surface de 200 ha. Nous l'avions rencontré en novembre dernier pour évoquer avec lui les premières naissances de la saison. Cette fois, l'exploitant est revenu pour nous sur l'origine de son projet de stockage du traitement des eaux pluviales : *«J'ai environ 4 000 euros de facture d'eau par an pour une consommation de 3 000 m3. J'ai à la fois un problème de débit mais aussi de quantité. Fort de cette réflexion, j'avais dans l'idée au départ de réaliser un forage. Mais après avoir fait appel à un sourcier, il s'avère que ce forage, qui coûte 15 000 euros, aurait pu ne pas être d'une grande utilité»* détaille l'exploitant. Ce dernier s'est donc tourné vers la Chambre d'agriculture pour des conseils en matière de stockage d'eau pluviale. Avec l'aide du Conseil Départemental, Hubert de Vassal dépose son dossier de subvention le 30 novembre dernier qui a été validé le 25 janvier 2021.

Un projet qui se divise en quatre postes

Cet investissement de stockage d'eau pluviale comprend quatre postes, à savoir : la récupération ; le traitement ; la minéralisation et la distribution. *«En ce qui concerne mon exploitation, la partie distribution n'apparaît pas dans le dossier car j'ai déjà un groupe d'eau. J'ai la chance d'avoir une exploitation en un seul tenant ce qui me permet de ne jamais rouler de l'eau»* explique Hubert de Vassal. Concernant la partie récupération, ce dernier bénéficie d'une surface de toiture de 3 200 m^2 répartie sur trois bâtiments pour un potentiel d'eau de 1 800 m^3. Ensuite pour ce qui est de la collecte, l'exploitant va y installer une cuve extérieure de 600 m^3 sous laquelle il va mettre un tapis spécial en caoutchouc pour éviter les pousses d'herbe et les éventuels dégâts de rongeurs. Ces deux éléments constituent à eux seuls 50% de l'investissement selon l'agriculteur. Enfin pour la distribution, une pompe de surface sera installée. Plusieurs systèmes de traitement de l'eau étaient également à la disposition de l'exploitant et celui-ci a choisi une technique de traitement UV. *«Je pense qu'il va me falloir deux ans pour amortir ce projet. C'est pour mois l'occasion de maîtriser les coûts mais aussi d'être autonome en eau. J'évite ainsi d'utiliser le réseau public de la ville»* conclut-il satisfait. Du point de vue du calendrier, l'exploitant aimerait commencer les travaux entre avril et mai pour une mise en service courant du mois de juillet.

THÉOPHILE MERCIER

Un projet de 15 000 euros

Pour réaliser son projet Hubert de Vassal a bénéficié d'une subvention de 3 000 euros du Conseil Départemental et 3 000 de la Région.
Au final dans la Nièvre, cinq dossiers ont ainsi été retenus pour un montant total de 15 894 euros accordés par les élus nivernais.

Maraîchage

Le Potager d'ici lance un financement participatif

L'EARL le Potager d'ici lance un financement participatif sur la plateforme Miimosa dont l'objectif est de récolter des fonds pour la réalisation d'un forage. Ce projet s'inscrit dans un plan de développement important pour l'entreprise après une année 2020 exceptionnelle.

Améliorer le réseau d'arrosage existant. Tel est l'objectif du projet de forage lancé par Jean-Marie Lambert et Raphaël Revenu, les deux exploitants de l'EARL du Potager d'ici. Les maraîchers ont pour cela lancé mercredi 27 janvier un financement participatif sur la plateforme Miimosa, spécialisée dans les projets agricoles. *«2020 a été une très bonne année pour nous grâce notamment au premier confinement qui nous a permis de capter une nouvelle clientèle encouragée entre autres par la mise en place de notre drive sur l'exploitation. Pour rester sur cette dynamique, nous lançons cette année une phase d'investissements avec l'achat d'un nouveau tracteur, d'une serre de 500 m^2 et divers outils tractés. Nous avons également une problématique liée à la distribution d'eau. En effet les périodes de sécheresse se succèdent et notre système d'arrosage actuel montre ses limites. Les investissements prévus étant déjà conséquents pour notre trésorerie (60 000 euros hors forage), nous avons décidé de lancer un financement participatif via la plateforme Miimosa»* explique Jean-Marie Lambert.

À quoi va servir la collecte ?

Baptisé *«de l'eau pour nos légumes»* cette collecte doit permettre la réalisation d'un forage de 40 mètres de profondeur et la mise en place d'une pompe qui sera raccordée au réseau d'arrosage existant pour le soulager et le rendre plus efficace. *«Cet investissement nous permettra de diminuer les pertes de cultures que nous enregistrons chaque été : il n'y a rien de plus frustrant que de voir nos légumes et notre travail se perdre par manque d'eau (Plus de 3 000 choux perdus en 2020). Ce nouveau système nous permettrait d'arroser un maximum de légumes de nuit et de développer la mise en place d'arrosage localisé, par goutte à goutte. Pour arriver à cet objectif il nous faut augmenter nos sources de pompage pour multiplier nos possibilités et arroser plusieurs parcelles en même temps. Notre projet se divise en deux parties : la première consiste à la réalisation du forage de 40 mètres, autrement dit, à la réalisation de son tubage pour une somme de 9 300. En cas de dépassement de la collecte, la deuxième partie concerne l'achat, l'installation et le raccordement de la pompe sur notre réseau par une entreprise spécialisée pour une somme de 7 700 €. «En 2020, nous avons permis de faire travailler l'équivalent de 5 UTH. Ces investissements vont permettre de poursuivre la croissance et le développement de l'entreprise»* conclut Jean-Marie Lambert.

THÉOPHILE MERCIER



Jean-Marie Lambert et Raphaël Revenu peuvent avoir le sourire, leur entreprise se porte bien et une phase d'investissements est lancée dont un projet de forage.

Pour aller plus loin

Si vous voulez participer à ce financement, il vous suffit de vous rendre sur le site miimosa.com et de rechercher le projet *«de l'eau pour nos légumes»*.

Débardage

« J'interviens dans toute la France »



Steeve Alexandre a créé l'EURL Alexforest le 17 août 2020.



Le porteur F15 D, équipé d'une grue de 10 mètres, permet de débarder et de charger des volumes importants.

Steeve Alexandre, dirigeant de la société EURL Alexforest, a repris depuis quelques mois l'exploitation familiale. Ce jeune entrepreneur de 30 ans s'est pris de passion pour le bois aux côtés de son père. Il propose désormais des prestations pour les entreprises et le particulier.

Il n'était pas vraiment destiné à diriger une telle entreprise. Steeve Alexandre, 30 ans, a repris l'exploitation forestière de son père il y a quelques mois à la suite d'un concours de circonstances : *« Je me destinais plutôt à travailler dans le secteur de la menuiserie. Mais à 19 ans, mon père avait besoin d'un chauffeur pour l'un de ses chantiers. Après réflexion, je me suis lancé à ses côtés en tant qu'ouvrier et cette collaboration a duré dix ans. Il y a quelques mois, lorsque mon père a évoqué sa future retraite, m'est venue l'idée de lui racheter l'entreprise. C'est ainsi que je me suis installé le 17 août dernier et j'ai créé l'EURL Alexforest »* explique le jeune chef d'entreprise. *« Pour m'installer et reprendre les parts de mon père, j'ai dû couper son entreprise en deux et reprendre l'un de ses salariés. Je lui ai premièrement acheté la moitié en août et dans deux ou trois ans, j'achèterais la dernière tranche. En procédant ainsi, je limite les coûts d'investissement qui sont quand même très conséquents pour un jeune exploitant comme moi. J'investis tout de même 600 000 euros au total, ce qui n'est pas rien »* ajoute-t-il. Pour compléter son dossier installation, le jeune homme a dû effectuer un stage d'un mois en comptabilité gestion à l'École du Velet située à Étang-sur-Arroux. Ce diplôme de niveau IV permet d'avoir les bases de la gestion d'une entreprise.


Steeve Alexandre a investi 250 000 euros dans ce porteur de la marque Rottne qui est encore peu présente dans le département.

Une marque encore peu connue dans la région

Avec Alexforest, l'entrepreneur propose des prestations de coupe de bois en éclaircies ou en coupe rase pour le particulier. Il propose également de la sous-traitance pour les usines ou pour les exploitants forestiers qui sont sur le créneau de l'achat ou vente de bois. Il travaille entre autres pour des entreprises comme Monnet-Seve à Sougy-sur-Loire et Coron-Nodet à Autun.

« Nous intervenons principalement dans le Morvan mais nous sommes en capacité de nous déplacer dans toute la France. Il faut compter entre 12 et 15 euros du m³ coupé et débardé » explique Alexandre Steeve. Avec les problèmes sanitaires dus en grande partie aux scolytes, la forêt est malade ce qui offre du travail à cet exploitant. D'où la nécessité d'acheter une nouvelle machine. *« Avec l'arrivée de mon deuxième salarié, j'avais besoin de m'équiper. Habituellement, je fais confiance au porteur John Deere, mais j'ai voulu cette fois essayer la marque Rottne. C'est un modèle suédois encore peu utilisé dans la région. C'est un F 15 D de milieux de gamme dont la particularité est d'avoir une grue de 10 mètres encore peu présente sur les autres marques. Avec cette grue, j'ai la capacité de débarder et de charger environ 30 m³ en une seule fois. L'autre intérêt, il est au niveau des boggies à l'avant qui sont pilotables depuis la cabine et qui permettent de passer de huit à six roues. Cette fonction est très utile lors de passage sur une route par exemple. Ce qui m'a frappé aussi c'est l'acoustique à l'intérieur où le bruit est comparable à l'intérieur d'une voiture. Enfin, le siège est équipé d'un vérin qui corrige le dévers de la machine. Ainsi, le chauffeur travaille toujours en stabilité »* détaille-t-il avec précision. Pour acquérir cette machine, Steeve Alexandre a investi 250 000 euros pour un porteur qui affiche 8 000 heures au compteur.

Théophile Mercier

Contact : Alexforest, Tél. 06 48 04 95 55


La capacité de chargement de ce porteur est d'environ 30 m³.


Les boggies à l'avant sont pilotables depuis la cabine ce qui permet de passer de huit à six roues en fonction du type de sol.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Territoire

Un projet ambitieux pour redynamiser le Tonnerrois

Pour redynamiser le secteur du Tonnerrois, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la Communauté de communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » se sont lancées dans un projet commun : 360° Tonnerrois. Avec pour objectif de réaliser des audits auprès des agriculteurs du territoire au cours de l'année 2021, afin que ces derniers apportent des solutions et participent collectivement à de nouveaux projets.

Jeudi 28 janvier, c'était le grand lancement du projet 360 ° Tonnerrois. Un projet lancé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la Communauté de communes *«Le Tonnerrois en Bourgogne»*. Alors, en quoi consiste-t-il ? Ce projet, expérimental et proposé par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, a pour but d'accompagner des projets de territoires dans les zones intermédiaires du département. *«L'idée est de travailler ensemble, avec les agriculteurs, et de voir sur le territoire du Tonnerrois comment est-ce que l'on peut, en partant des problématiques que l'on a, apporter des solutions. Il y a des choses à mettre en place sur ce territoire, en associant un maximum d'acteurs»*, indique Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Le but est de travailler sur toutes les thématiques agricoles : l'eau, l'alimentation, l'entretien des paysages, l'énergie, les productions agricoles et viticoles, et le foncier et la gestion de l'espace. Il faut que l'on voie de quoi le territoire a besoin et comment les agriculteurs peuvent s'approprier ces besoins, quels outils faut-il pour les développer et de quel accompagnement ont-ils besoin»*.

Car les agriculteurs ont leur rôle à jouer pour redynamiser le Tonnerrois. *«On a ressenti qu'il fallait que l'on intègre un peu plus la dimension agricole et viticole dans le développement économique du territoire, car c'est l'un des piliers de l'économie locale, que l'on ne met pas assez en avant et qui est actuellement en souffrance»*, confie Anne Jérusalem, présidente de la communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne.

«Ce que l'on cherche, c'est la notion de collectif»

Aussi, à travers le projet 360 ° Tonnerrois, *«ce que l'on cherche, c'est la notion de collectif à mettre en place»*, assure Arnaud Delestre. *«Et on souhaite que ce soit les agriculteurs eux-mêmes qui amènent des solutions. On leur offre la possibilité d'exprimer leurs idées, leurs projets»*.

Pour cela, 300 courriers sont partis à destination des agriculteurs et des mairies, ainsi qu'à certains acteurs économiques du territoire. *«On a prévu d'avoir 60 entretiens individuels. Aujourd'hui, on est à 39 propositions reçues (chiffre au 28 janvier)»*, continue le président de la Chambre. *«L'année sur laquelle on travaille, est l'année de concertation pour voir quels projets peuvent être mis en place par la suite. À la fin de l'année, on espère avoir des sujets qui vont sortir, des projets concrets que nous pourrons, à la Chambre, avec la Communauté de communes du Tonnerrois, accompagner et structurer»*, ajoute Hélène Garraud, conseillère territoriale à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

«La volonté est de faire émerger des projets innovants en soutenant des agriculteurs et en leur montrant tout l'accompagnement possible, y compris financier, y compris foncier. Si l'on considère que des choses sont faites dans le cadre du développement économique, il y a tout un tas de leviers que l'on peut attirer. Mais le plus important, c'est que ces professionnels se saisissent de cette opportunité. C'est à eux de créer. Nous, nous sommes là pour créer des conditions et de l'envie, démontrer que c'est possible», poursuit Anne Jérusalem.

Quant à la seconde étape de ce projet ? *«Après la phase de concertation, il y aura des groupes de travail en fonction de ce qui va ressortir des audits. Le but est de faire le diagnostic, de voir les projets émergents»*, conclut Arnaud Delestre.

CHRISTOPHER LEVÉ

Contacts : Hélène Garraud, conseillère territoriale à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 22 17.



Anne Jérusalem et Arnaud Delestre ont officiellement lancé le projet 360° Tonnerrois, le jeudi 28 janvier, lors d'une conférence de presse à Ancy-le-Franc.

«Relocaliser la fabrication des repas» des cantines

La Communauté de communes *«Le Tonnerrois en Bourgogne»* avance également sur un autre projet qui lui tient à cœur.

***«Parallèlement au projet 360° Tonnerrois, on a commencé à travailler sur un plan alimentaire territorial. L'objectif est de relocaliser la fabrication des repas pour les enfants de nos cantines. On a aussi un projet avec l'hôpital de Tonnerre, qui est aussi très sensible à la qualité des repas pour les malades, les personnes des Ehpad et les personnes isolées»*, lance Anne Jérusalem.**

Si une partie des repas est déjà fabriquée localement, le but est de voir la totalité de ces repas conçus sur le territoire.

«Cela pourrait générer du développement local, peut-être même de la diversification pour certains agriculteurs, voire l'implantation de nouveaux professionnels sur le territoire».



Le projet 360° Tonnerrois vise à redynamiser le territoire, à travers des projets collectifs menés par les agriculteurs.

Brève

MSA Une formation pour se familiariser avec l'informatique

Cette année encore, la MSA Bourgogne propose une action collective gratuite nommée *«Coupe de pouce connexion»*, à destination des adhérents de la MSA (notamment les exploitants et salariés agricoles). L'objectif ? Se familiariser avec les différents supports numériques (ordinateur, tablette, Smartphone) et être plus à l'aise avec l'utilisation de ces outils et d'Internet.

Douze demi-journées (de 13 h 30 à 16 h 30) sont prévues dans un centre de formation d'Auxerre, de mars à juin 2021. La première séance est prévue pour le 10 mars.

À noter qu'il sera possible, pour chaque participant, d'acquérir un ordinateur à moindre coût, à la fin de la formation.

Pour toutes informations supplémentaires et pour s'inscrire, contacter Malvina Maillault au 06 03 43 63 52 ou Mélanie Le Corre au 06 16 71 74 81.



FDSEA

Quelques conseils simples pour sécuriser son exploitation

La FDSEA de l'Yonne organise des formations, en partenariat avec la gendarmerie et le SDIS, pour apprendre à mieux sécuriser son exploitation.



La gendarmerie intervient pour donner quelques conseils aux agriculteurs pour sécuriser leurs exploitations.

Chaque année, les agriculteurs sont victimes d'intrusions et de vols sur leurs exploitations. Souvent du carburant, de l'outillage, des produits phytos ou encore les antennes GPS des tracteurs. Alors, pour éviter au maximum ces larcins, des conseils sont donnés par la gendarmerie, aux agriculteurs, lors de formations organisées par la FDSEA de l'Yonne.

Et contrairement à ce que l'on peut penser, ce sont souvent quelques ajustements, gratuits, qui peuvent limiter les vols. « *À travers des moyens humains et de l'organisationnel* », précise le Major Verse, référent sûreté à la gendarmerie d'Auxerre. « *Le point le plus important, c'est la curiosité, la vigilance par rapport à son environnement. Les agriculteurs sont par exemple très souvent démarchés. S'ils ont des doutes sur les personnes, il faut prévenir immédiatement la gendarmerie. Nous sommes friands de ce type d'informations pour nous aider à arrêter ces individus* ».

Noter la description des individus, des véhicules, repérer l'heure, mémoriser les plaques d'immatriculation… Autant d'informations à fournir aux gendarmes pour les aider à appréhender les suspects. Surtout, il ne faut pas négliger les « *petits* » vols, comme le carburant. « *Il faut faire remonter l'information car cela nous permet de localiser les bassins de délinquance. Dans ce cas, des patrouilles peuvent être organisées pour contrôler et espérer tomber sur les individus* », continue le Major Verse.

Sécuriser en priorité les accès directs

Quelques réflexes sont aussi à prendre pour ne pas faciliter les vols et intrusions. « *Cela peut être très simple, comme ne pas laisser les clés sur les véhicules lorsque l'on s'absente (même brièvement). Aller dans les champs avec juste qu'il faut de carburant. Stocker les matériels à forte valeur ajoutée dans un lieu sécurisé, voire les équiper de balises GPS pour les localiser en cas de vol* », détaille-t-il.

Des appareils techniques peuvent aussi être installés. Dans ce cas, le Major Verse peut se déplacer, à la demande de l'agriculteur, pour le conseiller. « *Lorsque je vais sur une exploitation, je regarde en priorité les accès directs au site, venant de la voie publique. C'est là qu'il faut sécuriser en premier. Si on arrive à donner l'alerte dès l'entrée des individus sur une propriété, on (la gendarmerie) a plus de temps pour intervenir et espérer les arrêter. Si l'alerte est donnée seulement lorsque les individus entrent dans la maison, ce sera trop tard* ». Car l'objectif est de donner des obstacles à ces malfrats. « *S'ils voient que l'éclairage s'allume, qu'un dispositif de surveillance et d'alarme est en place, il y aura davantage de chance pour qu'ils renoncent* », assure le Major Verse.

À noter qu'il est possible de mettre des systèmes de vidéo surveillance à l'extérieur, à condition de ne pas filmer la voie publique, ce qui est interdit pour un particulier.

CHRISTOPHER LEVÉ

Pour contacter la gendarmerie, composez le 17. Ne cherchez pas à appeler la brigade la plus proche. Les forces de l'ordre s'occuperont de vous envoyer une patrouille dans le meilleur délai possible.

Les incendies aussi s'évitent

L'après-midi, la formation s'est poursuivie avec l'intervention du SDIS 89 (Service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne). Afin d'éviter au maximum les incendies dans les exploitations, qui sont récurrents notamment en période de fortes chaleurs, quelques conseils ont été donnés : faire contrôler régulièrement les installations électriques et installer des extincteurs à proximité, s'assurer de la mise en place d'un paratonnerre et d'un parafoudre si une armoire électrique est présente dans un bâtiment de stockage, s'assurer de la mise à la terre des silos et des moyens de remplissage, respecter un espace de quelques mètres entre les engins, s'assurer que le foin est bien sec avant de le rentrer, contrôler la température des balles, stocker le fourrage à distance de sources potentielles d'incendie, stocker les produits phytos dans un local adapté et les conserver dans leurs emballages. En cas d'incendie ? Les sapeurs-pompiers conseillent d'essayer de l'éteindre, avec les moyens à la disposition des agriculteurs (sable, eau, extincteur). Alerter les secours (18 ou 112) et évacuer les personnes des bâtiments. Penser également à récupérer les fiches de sécurité des produits phytos pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture

Savoir réaliser son étude de marché. Le 2 et le 15 mars, à Auxerre. Contact : Alice Demolder au 03 86 94 26 33.

Les plantes pour soigner les plantes. Les 4 et 5 mars (formation de deux jours), à Auxerre. Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.

La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation. Le 10 mars, à Auxerre. Contact : Jules Martin au 03 86 94 26 38.

Formations proposées par BioBourgogne :

Irrigation en culture maraîchère. Le mardi 8 et le mercredi 9 février, de 9 heures à 17 h 30, à Avallon (formation gratuite, inscriptions avant le 29 janvier). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.

Intégrer des plantations de haies et agroforesteries dans son système de production Le mardi 16 février, de 9 heures à 17 h 30, à Chigy (formation gratuite, inscriptions avant le 8 février). Contact : Camille Giraudet au 06 49 58 62 40 ou à camille.giraudet@biobourgogne.org.

Viticulture

27 médailles décernées lors du 35e concours des vins de Chablis

La 35ème édition du concours des vins de Chablis, organisée par l'Office du chablis, en partenariat avec le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne), s'est tenue le 23 janvier dernier, à Beine. 27 médailles ont été décernées sur les 321 échantillons de vins présentés.



27 médailles ont été décernées sur les 321 échantillons de vins présentés,

Le concours portait sur les millésimes 2019 pour les appellations Petit Chablis, Chablis et Chablis Premier Cru, et les millésimes 2018 pour les Chablis Grand Cru.

Le jury était composé de 46 personnes cette année (journalistes, restaurateurs, sommeliers, courtiers, œnologues, vignerons ou amateurs). Les vins étaient jugés en deux temps. Les échantillons ayant obtenu les meilleures notes lors de la première dégustation, avec l'ensemble des dégustateurs, passent ensuite une deuxième épreuve, le « Super Jury », le seul habilité à décerner les médailles. A noter que les professionnels présentant des échantillons n'étaient pas autorisés à faire partie du jury. Les vins médaillés seront ambassadeurs des vins de Chablis durant un an, utilisés par le BIVB lors de ses opérations menées en France et à l'étranger.

Les résultats du concours :

Dans la catégorie Petit Chablis 2018 : médaille d'or : William Fevre, Domaine Jolly et fils ; médaille d'argent : Domaine de la Tour, Domaine Vincent Wengier ; médaille de bronze : Domaine Alain Geoffroy

Dans la catégorie Chablis 2019 : médaille d'or : J. Moreau et Fils, Domaine de la Tour, Domaine Guillaume Vrignaud (Les Champréaux) ; médaille d'argent : Domaine de la Motte, (Vieilles Vignes, Cuvée L'authentique), Domaine Ventoura.

Dans la catégorie Chablis Premier cru 2019, rive gauche : médaille d'or : Domaine de la Motte (Beauroy), Domaine Guy Robin, (Vieilles Vignes, Vaillons), Domaine Jean-Paul et Benoît Droin, (Vosgros) ; médaille d'argent : Domaine Mosnier, (Beauroy), Domaine Pinson (Montmains), Maison Simonnet-Febvre (Montmains) ; médaille de bronze : Domaine des Hâtes (Butteaux), Maison Henry (Vaillons).

Dans la catégorie Chablis Premier cru 2019, rive droite : médaille d'or : Domaine du Colombier (Vaucoupin), Domaine Gauthe-ron Alain et Cyril (Vaucoupin) ; médaille d'argent : La Chablisienne (Vaulorent), Domaine des Malandes (Fourchaume) ; médaille de bronze : Domaine Jean Jacquin et Fils (Montée de Tonnerre).

Dans la catégorie Chablis Grand cru 2018 : médaille d'or : Domaine Jean-Paul et Benoît Droin (Vaudésir) ; médaille d'argent : Domaine Vocoret (Blanchot) Domaine Vocoret (Les Clos) ; médaille de bronze : Domaine Servin (Blanchot).

L'histoire de l'agriculture (1/2)

Les années cinquante et l'apparition de la mécanisation

Aujourd'hui, les tracteurs et autres moissonneuses-batteuses parcourent les champs d'un bout à l'autre de l'année. Mais cela n'a pas toujours été le cas. Nos grands-parents, ou nos parents pour les plus anciens d'entre nous, cultivaient les champs d'une manière bien différente de celle que l'on peut connaître aujourd'hui. Car ce n'est que dans les années cinquante que la mécanisation est apparue. Une transition qu'a vécue Paul Balacey, ancien agriculteur.

« *Lorsque je me suis installé en 1952, on faisait encore tout à la main* », se rappelle l'homme qui a 91 ans aujourd'hui. « *J'ai pris la suite de mon père, avec qui j'ai travaillé quelques années encore. À l'époque, on avait une trentaine d'hectares, trois chevaux et une dizaine de vaches laitières. Pendant deux ans, je cultivais comme le faisaient mon père et mon grand-père. Il n'y avait aucune mécanisation* ».



Paul Balacey a acheté son premier tracteur en 1954.



Très vite, dans les années soixante, tracteurs et moissonneuses-batteuses ont remplacé les chevaux dans les champs.



Paul Balacey, ancien agriculteur à Flogny-la-Chapelle, a connu l'apparition de la mécanisation agricole.

C'est en 1954 que Paul Balacey décide d'acquérir son premier tracteur. « *Un petit Ferguson, que j'ai acheté avec mon voisin qui avait à peu près la même superficie que nous. C'était la première opération matérielle à l'époque, pour notre exploitation. La mécanisation se faisait en commun, souvent entre voisins. Il s'est écoulé plusieurs années avant que les agriculteurs achètent chacun leur matériel* », poursuit-il.

« La mécanisation vient en partie du plan Marshall »

Peu à peu, les tracteurs prenaient possession des champs. « *Ils nous permettaient de faire des travaux qui étaient difficiles à faire avec les chevaux* », indique Paul Balacey. « *La mécanisation nous a bien aidés, au début. Car ensuite, pour acheter des tracteurs, il fallait avoir des hectares* ». Ce qui n'était pas chose aisée à l'époque. « *Dans les années soixante, pour acquérir de nouvelles terres, il fallait trouver quelqu'un qui voulait les céder. Les superficies étaient insuffisantes. Entre 1955 et 1965, il y a eu une émancipation de matériels agricoles importante, favorisée par la disparition des petits agriculteurs. Car lorsque les paysans reprenaient les exploitations de leurs voisins qui arrêtaient, ils pouvaient rapidement passer de 20 ou 30 hectares, à 80 hectares. Et là, avoir un tracteur devenait rentable* », détaille-t-il. « *Tout cela s'est fait sous couvert du plan Marshall qui a favorisé les entreprises américaines (comme Massey-Ferguson, entre autres) pour s'installer en France. Un certain nombre de tracteurs ont été vendus par ce système-là. La mécanisation en France vient en partie du plan Marshall* ».

La mécanisation dans les champs… et à la ferme

Paul Balacey a aussi connu les débuts des moissonneuses-batteuses. « *La moisson se faisait par des entreprises professionnelles. L'entreprise faisait la moisson et les premiers traitements. Cela a duré jusque dans les années soixante. Puis, elles étaient tellement surchargées de travail que les moissons prenaient beaucoup de retard. Alors, j'en ai eu marre et j'ai acheté une petite moissonneuse-batteuse* », sourit-il. Lui qui a également vu apparaître l'insémination artificielle, dans les années cinquante. Car, outre la traite mécanisation dans les champs, Paul Balacey a connu la mécanisation à la ferme. « *En 1952, la traite mécanisée n'existait pas. J'ai appris à traire à la main. C'est ma femme qui m'a appris. Nous nous sommes mariés en 1951, c'était un peu son cadeau de mariage* », rit-il. « *La traite s'est faite à la main jusqu'en 1965, sur l'exploitation. Puis, on est passé à la traite à la machine à la traite à la machine en stabulation libre* ».

Paul Balacey a ensuite exercé jusqu'à sa retraite, en 1989, et la reprise de son exploitation par son fils Jean-François.

CHRISTOPHER LEVÉ

La bio de Paul Balacey

Né le 18 mai 1929, Paul Balacey est un grand acteur agricole du département, mais aussi au niveau régional et national. Il a notamment été (entre autres) :

- Président fondateur de la section laitière du groupement économique lait-viande de Bourgogne
- Chevalier du mérite agricole en octobre 1985
- Chevalier de l'ordre national du mérite en décembre 1989.
- Secrétaire de la section bailleurs de la FDSEA de l'Yonne de 1999 à 2002.
- Membre de la commission promotion des produits laitiers au Cidil.
- Fondateur de l'association des producteurs de lait des fromageries Paul Renard en 1974.
- 1er vice-président de la fédération départementale des producteurs de lait de l'Yonne.
- Président du groupement sanitaire Élevage pour le secteur de Saint-Florentin/Brienon/Flogny-la-Chapelle/Ligny-le-Châtel.
- 1er vice-président du syndicat laitier de Flogny-la-Chapelle.
- Membre de la commission nationale du revenu des producteurs de lait.

Brève

Commerces Les nouvelles contraintes sur l'agglomération dijonnaise

Compte tenu de l'évolution de la situation épidémique nationale et de la nécessité de limiter les importants brassages de population pour ne pas accélérer la circulation du virus, le gouvernement a pris la décision de fermer les centres commerciaux dont la surface est supérieure à 20 000 m² depuis le dimanche 31 janvier. Sur les 400 centres commerciaux concernés à l'échelle du territoire national, trois sont situés dans le département de la Côte-d'Or et singulièrement dans la métropole de Dijon :
- Toison d'Or (Dijon)
- Grand Quetigny (Quetigny)
- Les portes du Sud (Chenôve)

Pour ces trois centres commerciaux, seuls les hypermarchés, magasins alimentaires et pharmacies restent ouverts. Les magasins détenant une entrée indépendante et notamment sur la voie publique sont également fermés. Les activités de click and collect sont interdites mais la livraison à domicile demeure pour tous les magasins fermés au titre du décret. Des mesures de soutien économique ont été annoncées par le ministre de l'Économie, des finances et de la relance pour les commerces fermés en application du décret :
- ils bénéficieront du fonds de solidarité renforcé, avec un droit d'option entre la compensation de perte de chiffre d'affaires jusqu'à 10 000 € ou l'indemnisation de 20 % du chiffre d'affaires plafonné à 200 000 € par mois. Pour les commerces en réseaux, particulièrement les grandes enseignes intégrées pour lesquelles les 200 000 € de compensation seraient insuffisants, le dispositif de couverture de 70 % des charges fixes leur sera ouvert. Ces aides permettront aux commerçants de faire face à leur loyer et charges.
- ils bénéficieront de l'activité partielle sans reste à charge ;
- ils bénéficieront de l'exonération des cotisations patronales et de l'aide au paiement des cotisations salariales.

Par ailleurs, dans les commerces dont la surface est inférieure à 20 000 m², de nouvelles jauges sont appliquées afin de respecter la limitation du brassage de population :
- surface de vente inférieure à 8 m² : un client à la fois ;
- surface de vente comprise entre 8 et 400 m² : un client pour 8 m² ;
- surface de vente supérieure à 400 m² et inférieure à 20 000 m² : un client pour 10 m².

Chaque magasin devra afficher à l'entrée le nombre maximal de clients admis simultanément. Des opérations de contrôles du respect de ces nouvelles règles ont d'ores et déjà été réalisées et se poursuivront dans l'intérêt de la sécurité sanitaire de la population départementale. Les commerces en infraction avec ces règles s'exposent à une mesure de fermeture administrative.

Coopératives

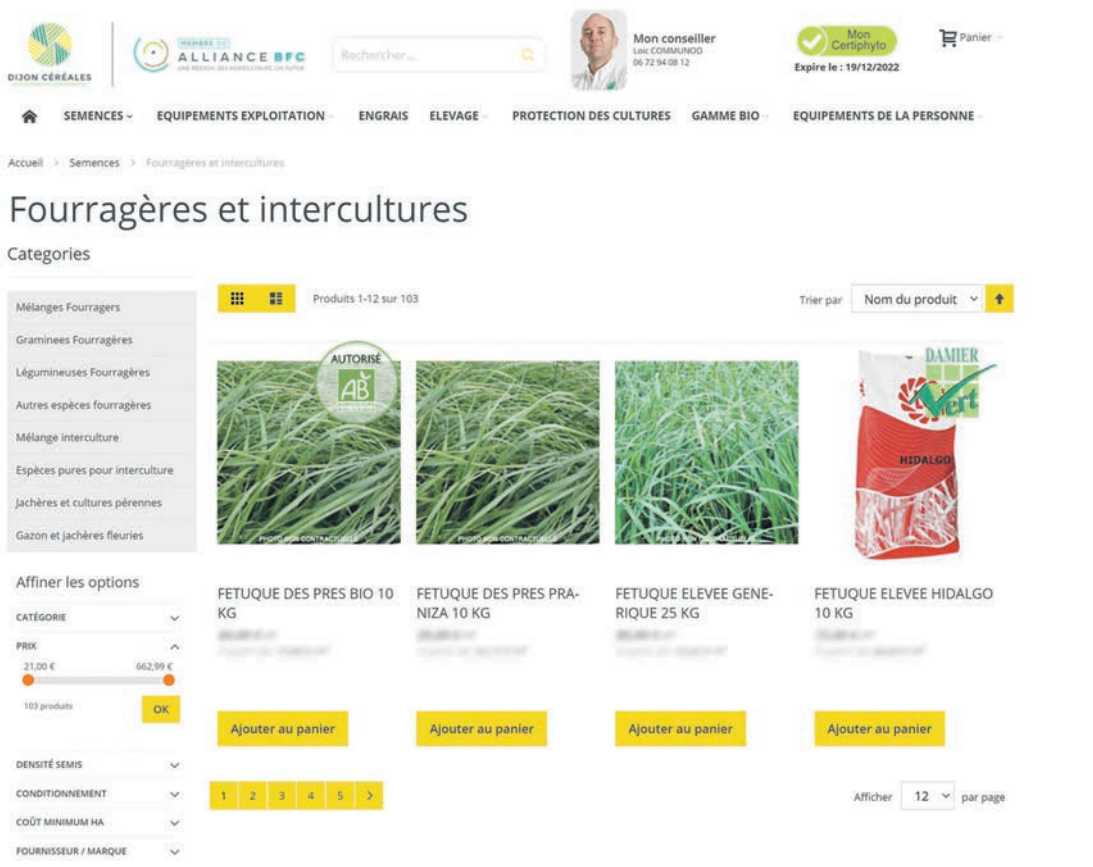
Dijon Céréales conjugue digitalisation et proximité

À travers son extranet *«Ma coop en ligne»*, la coopérative développe une offre de services digitaux dont le but est de gagner en efficacité tout en maintenant un lien de proximité fort. Focus sur l'ouverture de *«Mon magasin en ligne»*.A



En développant de nouveaux services digitaux, Dijon Céréales veut gagner en efficacité tout en préservant une proximité appréciée des adhérents.

Une version relookée de l'extranet adhérents *«Ma coop en ligne»*, a été lancée le 11 janvier par Dijon Céréales. Deux nouveaux services y ont pris place, qui traduisent la volonté de la coopérative d'apporter des solutions innovantes aux adhérents par le biais du digital et d'outils interactifs. Une volonté inscrite parmi les axes majeurs de son plan d'adaptation *«Demain»*. D'un côté, *«Mon magasin en ligne»* et, de l'autre *«Mes céréales en ligne»*, service sur lequel nous reviendrons dans un prochain numéro. Avec *«Mon magasin en ligne»* les agriculteurs peuvent passer leurs commandes auprès de la coopérative directement sur internet. *«C'est un magasin comme un autre*, insiste Christian Loyal, directeur des approvisionnements chez Dijon Céréales, *l'innovation essentielle est, bien sûr, l'ouverture en continu, avec des commandes possibles 24 heures sur 24»*. Réservé aux adhérents *«Mon magasin en ligne»* va monter en puissance progressivement avec l'ouverture d'un nombre croissant de rayons, toutes les gammes y seront introduites au fil du temps. *«Nous souhaitions apporter du service supplémentaire à nos adhérents*, souligne Marc Grangeot, responsable des équipes technico-commerciales de la coopérative, *mais tout en restant dans un univers simple à identifier, facile à manipuler, pas déstabilisant, car il est le reflet de nos magasins physiques»*. Pour les exploitants, selon lui *«c'est le moyen de gérer leur quotidien différemment, notamment pour ce qui concerne le temps consacré aux commandes»*.



Élargissement progressif des gammes proposées

Après avoir passé sa commande, l'agriculteur peut, selon son choix, se faire livrer gratuitement si aucune contrainte de livraison n'est demandée ou bien voir son produit mis à disposition dans le magasin de proximité où il a ses habitudes. *«La livraison ne sera facturée qu'en cas de demande de livraison express»*. Pour le lancement de la vente en ligne, la coopérative a ciblé en priorité les gammes semences en céréales à paille et fourragères. Pour ces dernières, les agriculteurs ont pris l'habitude d'acheter sur internet. 15 % du marché français se joue déjà ainsi. Les équipements de protection individuelle (EPI) sont également présents. Chaque semaine, un produit est, par ailleurs, mis en avant sur *«Ma coop en ligne»*. *«Dans les mois qui viennent,* précise Marie-Angélique Petit, chargée de projet e-commerce au sein de la coopérative, *d'autres gammes de produits seront proposées (produits phyto, engrais, matériel d'élevage…) Pour le règlement, nous procédons uniquement pour l'instant à la mise en compte. Pas besoin, donc, pour notre adhérent, d'entrer ses coordonnées bancaires sur le site»*. Lorsque l'agriculteur passe une commande, son technicien est informé via un mail, le magasinier également, s'il vient chercher sa commande au magasin classique. L'information utile circule ainsi au sein d'un triptyque essentiel.

Des moyens complémentaires à nos équipes

Une véritable complémentarité, destinée à réaffirmer les liens tout en les modernisant : C'est bien l'objectif poursuivi avec ce nouveau service. *«Notre offre digitale, ce sont des moyens qui s'ajoutent au travail de nos sites et de notre équipe terrain, que nous souhaitons plus positionner dans l'accompagnement global de l'exploitation»*, ajoute Marc Grangeot. *«Nous tenons à conserver, et même à renforcer la proximité. Il ne s'agit pas de remplacer les magasins classiques par du tout en ligne, mais d'avoir une offre de services plus large qui conjugue parfaitement le lien des adhérents avec nos équipes, techniciens et magasiniers, avec la souplesse d'ouverture d'un magasin connecté»* conclut pour sa part Christian Loyal.

BERTY ROBERT

Gagnant-gagnant

Conjuguer innovations et intérêt pédagogique

Agronov, le pôle régional d'innovation en agriculture et agroécologie, propose aux start-up du secteur de tester leurs innovations en nouant des partenariats avec des établissements d'enseignement spécialisé. Une initiative prometteuse pour les entreprises comme pour les étudiants. Le lycée agricole de Quetigny, près de Dijon, est sur les rangs.



Le pôle régional dédié à l'innovation et l'agroécologie veut être un facilitateur pour les entreprises qui souhaitent tester leurs solutions, et pour l'enseignement agricole qui peut trouver de l'intérêt pédagogique dans ces expérimentations.

Agronov, pôle régional d'innovation en agroécologie, a fait le constat que l'évolution des systèmes de production et du modèle agricole ne peut se faire sans une coordination des acteurs. L'association de l'enseignement technique et professionnel agricole et des acteurs de l'innovation permet de sensibiliser les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue à de nouvelles possibilités, tout en permettant aux entreprises et porteurs de projets de bénéficier d'un retour d'expérience sur leur innovation. C'est en partant de ce constat qu'a été mise en place une forme de partenariat inédite qui connaît sa première concrétisation avec l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (Eplefpa) de Quetigny, près de Dijon. Il a été signé en septembre dernier. Liselore Martin, responsable relations adhérents au sein d'Agronov, revient sur ce qui a conduit à le mettre sur pied : « *Au départ, il y a une demande des entreprises adhérentes au pôle qui ne trouvaient pas de moyens pour expérimenter leurs solutions techniques, dans les domaines agronomiques ou technologiques. Elles ont des difficultés à obtenir des retours d'expériences ou d'utilisateurs. En novembre 2019, nous avions organisé une Journée des adhérents, destinée à la coconstruction d'un programme d'actions pour 2020 et pour bien comprendre les besoins du réseau. Lors de cette journée, ce besoin d'expérimentation est fortement ressorti, en particulier, de la part des start-up. D'autre part, l'arrivée du Réseau des établissements publics de formation agricole de Bourgogne Franche-Comté (Repafeb) au sein du conseil d'administration d'Agronov nous a permis de comprendre qu'il y avait du potentiel et des actions intéressantes à mener avec les lycées agricoles et leurs exploitations* ».

L'intérêt d'une diversité de productions

Agronov s'est donc lancé avec le lycée de Quetigny parce que le pôle entretenait déjà des relations avec lui. « *Il faut savoir*», poursuit Liselore Martin, «*que le lycée de Quetigny et celui de Vesoul (Agrocampus) sont impliqués dans une démarche Écophyto, avec l'objectif de réduire les intrants phytopharmaceutiques. Dans ce cadre, nous serons peut-être conduits à mettre en place des expérimentations avec le lycée de Vesoul également. L'intérêt avec Quetigny, c'est qu'il y a un atelier végétal (180 hectares) et un autre, dédié aux productions animales (troupeau allaitant de 60 mères charolaises). Nous avons, au sein d'Agronov, un groupe de travail qui se consacre à l'élevage de précision et, plus largement, aux nouvelles solutions en élevage. En proposant deux types de productions, le lycée de Quetigny nous a semblé le plus adapté pour entreprendre cette démarche partenariale* ». Agronov a lancé une offre d'expérimentation-test (voir encadré) auprès de ses adhérents qui a recueilli trois réponses positives. Les expérimentations proposées pourraient démarrer au printemps. Les trois entreprises intéressées œuvrent sur le secteur des biosolutions : Inoculum Plus (production et commercialisation de biostimulants à base de micro-organismes bénéfiques des plantes, ou mycorhizes), Algaenergy (bio-fertilisant à base de micro-algues) et Up'Ness (solutions de régénération des sols). Le rôle d'Agronov est aussi d'accélérer les innovations sur le terrain et d'apporter des solutions aux agriculteurs. Dans ce cadre, les fermes d'exploitation des lycées sont, d'abord et avant tout des exploitations agricoles qui doivent dégager du revenu. Par le biais de ces partenariats, Agronov ouvre des perspectives en termes de diversification pour ces fermes.

Tout reste à inventer

« *Le but*», précise Liselore Martin, «*c'est aussi d'être sur des expérimentations qui ne soient pas trop coûteuses à mener pour l'exploitation du lycée* ». Sur un tel partenariat, tout le monde part d'une page blanche. Tout est à inventer et Agronov joue le rôle d'intermédiaire entre les deux parties. « *Nous sommes là, notamment, pour rappeler aux start-up la nécessité d'anticiper pour que leurs expérimentations se passent au mieux et s'intègrent dans la marche normale d'une exploitation de lycée agricole* ». Il faut aussi que tout cela cadre avec les impératifs d'une année scolaire. Mais, en contrepartie, les élèves qui pourront participer à ce type d'action bénéficieront d'un contexte de travail innovant et sans doute très enrichissant, qui comptera dans leur future vie d'agriculteurs.

BERTY ROBERT

Un protocole expérimental précis et défini

La fiche de renseignements qu'une entreprise doit compléter pour porter sa candidature à une expérimentation clarifie les attentes, les objectifs, précise ce que peut amener l'entreprise, si son expérimentation peut constituer un véritable projet pédagogique pour le lycée, s'il existe des notions de confidentialité. Elle précise aussi les caractéristiques techniques nécessaires à l'expérimentation, les cultures ou les animaux sur lesquels elle peut être menée, la période de l'année sur laquelle elle doit se dérouler, les matériels éventuellement nécessaires. Elle fixe enfin une proposition du protocole expérimental. Le partenaire d'expérimentation doit faire une proposition chiffrée pour la prestation et toute analyse supplémentaire engendrant un coût pour l'exploitation est à la charge de l'entreprise cliente.

▸ *En bref*

Social Exonération et remise partielle de cotisations pour les employeurs de la filière viticole

La MSA se mobilise pour accompagner les employeurs de la filière viticole dont l'activité a été perturbée par la crise de la Covid-19. Ainsi, elle met en place un dispositif spécifique d'exonération et de remise de cotisations patronales.
Cette exonération pourra être à hauteur de :
-100 % pour les entreprises qui ont une baisse de leur chiffre d'affaires en 2020 d'au moins 60 % par rapport à l'année précédente ;
-50 % pour les entreprises qui ont constaté une baisse de leur chiffre d'affaires en 2020 d'au moins 40 % par rapport à l'année précédente ;
-25 % pour les entreprises qui ont constaté une baisse de leur chiffre d'affaires en 2020 d'au moins 20 % par rapport à l'année précédente.
Les conditions à remplir pour bénéficier de cette exonération ainsi que ses modalités déclaratives seront précisées ultérieurement. Les employeurs ayant subi une baisse d'activité en 2020, mais qui ne pourront pas bénéficier du dispositif spécifique d'exonération, auront la possibilité de solliciter leur caisse de MSA pour bénéficier d'une remise partielle de leurs cotisations.
Toutes les informations sur le dispositif : bourgogne.msa.fr/lfy/web/msa-de-bourgogne/employeur/exoneration-remise-partielle-filiere-viticole





▶ En bref

Pac Position commune des agriculteurs des massifs montagneux

Les agriculteurs du Jura, des Alpes, de Corse, du Massif central, des Pyrénées et des Vosges ont décidé d'unir leurs voix, leurs atouts et leurs propositions pour définir une feuille de route collective pour la prochaine Politique agricole commune (PAC). Ils ont présenté, le 13 janvier, un livre blanc intitulé « Quelle politique pour l'agriculture de montagne dans la future PAC » ? Ils savent que leur modèle de production possède tous les atouts pour répondre, concrètement, à l'enjeu prioritaire fixé par le Président de République en matière d'agriculture et d'alimentation : réussir à concilier souveraineté alimentaire - par la présence d'actifs agricoles sur tous les territoires - et durabilité. Ils exposent leurs attentes pour la future PAC.

- Maintenir à leur niveau actuel les aides couplées, dont dépend entièrement la survie de leurs exploitations familiales. Et à travers elles, de l'ensemble des « biens publics » qu'elles génèrent.
- Renforcer l'ICHN et la cibler sur l'élevage, pour mieux compenser les surcoûts subis par les agriculteurs de massif, qui nuisent à la compétitivité de leurs produits.
- Rémunérer en priorité les services environnementaux réels et existants rendus par les exploitations herbagères et les surfaces pastorales (stockage de carbone, préservation de la biodiversité…) dans le cadre du futur « schéma vert » du premier pilier.
- Maintenir l'éligibilité des surfaces agropastorales aux aides surfaciques en consolidant les modalités de déclaration et de contrôle de ces surfaces qui prennent en compte leurs spécificités.
- Permettre aux exploitations de massifs de renforcer leur autonomie fourragère et protéique, à travers une conditionnalité orientée vers cet enjeu.
- Garantir la présence d'actifs sur les territoires de massif à travers un paiement redistributif fort.
- Soutenir l'installation en zone de massif, à travers le maintien d'une majoration de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA).
- Déployer, sur certains territoires, des aides utiles à l'accompagnement de la structuration de certaines filières pour la création de valeur ajoutée.
- Assurer le maintien d'aides à l'investissement spécifiques adaptées aux projets d'exploitations des territoires de massif, ciblées prioritairement vers la modernisation des bâtiments et les grands enjeux structurant de l'économie agricole de montagne.
- Doter les agriculteurs d'outils de gestion des risques efficaces, entièrement mutualisés, notamment en ce qui concerne le risque climatique.

Ce livre blanc est à télécharger sur le site www.sidam-massifcentral.fr

Lait

Eva Jura sur la bonne voie

Malgré une activité de contrôle de performances laitières entravée par le confinement, la coopérative d'élevage jurassienne a limité la casse et compte bien poursuivre son projet de retour à l'équilibre.



Nicolas Perrodin (à droite), président d'Eva Jura, dresse le bilan d'un exercice compliqué par les mesures de restriction liées à la crise sanitaire.

Comme l'explique le directeur d'Eva Jura, Dominique Peinturier, c'est la première fois dans l'histoire de la vie des coopératives que le contexte ne permet pas de tenir une assemblée générale sous sa forme habituelle. *« Deux assemblées de section ont pu se tenir en présentiel, avant le reconfinement d'octobre, et les six autres se sont déroulées en visioconférence… ce qui a permis d'élire les délégués, lesquels ont ensuite participé à une consultation écrite pour voter les résolutions, le 18 décembre »*. Pour Nicolas Perrodin, président de la coopérative née de la fusion de Jura Bétail et de Jura Conseil Élevage, fin 2017 *« malgré les restrictions d'activité liées aux mesures sanitaires, en particulier les six semaines d'arrêt complet du contrôle de performances, 2020 a été une année plutôt bonne. La baisse de chiffre d'affaires consécutive à cette interruption du service explique les deux tiers du déficit de cet exercice, qui s'élève à 400 000 €. Mais les fondamentaux sont bons et je suis confiant pour l'avenir : nous maintenons le cap et le retour à l'équilibre des comptes n'aura pris que quelques mois de retard »*.

Cap maintenu

Le contrôle de performance est réalisé pour 742 adhérents (au 30 juin 2020), soit 90 % des élevages jurassiens, et concerne 44 594 vaches, ce qui correspond à une moyenne de 60 vaches par élevage. 99,3 % des éleveurs sont en protocole A et 99,5 % des lactations sont qualifiées, en s'appuyant sur plus de 7 000 pesées de lait. *« Chaque automne, nos adhérents signent un contrat annuel qui leur permet de choisir une formule adaptée à leurs besoins et d'opter pour différents services, selon les thématiques qui les concernent, ce qui leur permet d'accéder aux conseils d'un spécialiste : par exemple sur la qualité du lait suite à un problème de cellules, l'alimentation, ou encore la conduite du pâturage – ça peut aller jusqu'à la découpe du parcellaire… Cette formule a conduit un tiers des éleveurs à changer de contrat, mais nous n'avons globalement pas perdu de pesées »*. Les autres piliers de la coopérative, à savoir la production de semences, l'insémination et l'exportation, se sont bien maintenus au cours de l'exercice, dans ce contexte d'incertitudes. Ainsi le nombre de femelles inséminées s'est maintenu à plus de 51 000, dans 781 élevages. La montbéliarde représente le gros des Inséminations artificielles premières (IAP) (43 389), et le croisement industriel atteint 13 %. Dans la palette des services liés à la reproduction proposés par la coopérative, 34 175 constats de gestation ont été réalisés, et un peu plus de 8 000 tests de gestation *« Fécondilait »*.



La présentation de descendances permet d'apprécier les qualités – et les défauts – des nouveaux taureaux, à travers la description d'une sélection de leurs premières filles.

Dynamique d'exportation

Dans le domaine de la création génétique, 1 412 veaux mâles ont été génotypés, 95 d'entre eux ont été achetés pour entrer à la station de Crançot, près de Lons-le-Saunier. 36 taurillons ont été mis en service, dans les gammes JB Junior, JB Espoir et JB Sexé. La taurellerie compte un effectif de 118 taureaux adultes et a produit 753 000 doses de semences. Le podium des ventes est dominé par les taureaux Harpon jb, Mauléon jb et Nino jb. Par ailleurs, le génotypage femelle poursuit son développement, pour frôler les 10 000. A l'international, Eva Jura a commercialisé 245 000 doses de semences dans 27 pays et 1 709 animaux reproducteurs ont été exportés dans six pays (contre 1 110 vendus en France). *« Après une année 2019 record pour la vente de génisses, nous avons poursuivi sur cette dynamique*, se réjouit le président. *Par chance, la période de printemps pendant laquelle les mouvements d'animaux étaient vraiment compliqués à organiser à cause du confinement, n'est pas la plus intense en termes de commerce, et tous les animaux qui avaient été élevés en vue d'être exportés, qui respectaient le cahier des charges, ont trouvé preneur »*.

ALEXANDRE CORONEL

Bio

L'aval de la filière se développe fortement

En Bourgogne Franche-Comté, l'aval de la filière bio connaît un développement rapide, comme le détaille une récente publication de la Draaf sur ce thème : les services de l'État ont noté une hausse de 38 % des entreprises de l'aval certifiées AB entre 2015 et 2018, principalement dans les secteurs de la distribution, du lait, de la viande et de la vigne.

Si la dynamique de la filière biologique en Bourgogne Franche-Comté, côté production, est bien établie et a bénéficié d'un éclairage médiatique à l'occasion du salon Tech'n Bio de septembre, en Haute-Saône, l'aval mérite aussi d'être étudié. C'est chose faite avec la dernière fournée de la lettre de conjoncture agricole de la Direction générale de l'agriculture et de la forêt (Draaf), parue le 21 décembre, et consacrée à ce thème. *« En Bourgogne Franche-Comté en 2018, près de 950 entreprises habilitées en bio interviennent dans les secteurs de la transformation et de la distribution. Le nombre d'opérateurs de la région a fortement progressé sur la période 2015-2018. La hausse est de 38 % avec un total de 261 nouvelles sociétés qui se sont développées ou ont été agréées. Cette progression du nombre d'opérateurs aval est importante dans l'ensemble des départements, même si elle n'est pas homogène. Elle va de + 19 % dans le Territoire de Belfort à plus 45 % dans le Jura, l'Yonne, la Nièvre et la Côte-d'Or. Il faut néanmoins relativiser ces fortes évolutions du fait d'un nombre d'opérateurs différent selon les départements »*, précisent les auteurs.

La Côte-d'Or en tête

On apprend ainsi que le nombre de structures de la Nièvre progresse de 44 %, mais le département ne compte que 49 établissements. La Côte-d'Or est le département le plus important avec près du quart des opérateurs aval de la région, et il contribue ainsi à plus du quart de l'évolution de ces entreprises. La Saône-et-Loire est le deuxième plus gros département (148 entreprises). Sa moindre évolution relative(+26,4 %) la fait contribuer à seulement 15 % de l'augmentation. Au contraire le Jura, plus modeste en nombre d'entreprises, contribue à près de 17 % de la hausse grâce à sa très forte progression. Dans cette synthèse, une partie des entreprises agréées par l'agence bio a pu être associée à leur code d'Activité principale exercée (Apet) par différentes sources, puis regroupées par grande filière. Parmi les filières définies, la distribution concentre la moitié des entreprises de l'aval. Il s'agit de commerces de détail qui, pour un certain nombre, font également de la transformation alimentaire. C'est notamment le cas des boulangeries associées aux grandes et moyennes surfaces.



Les entreprises liées à la transformation de la vigne viennent en deuxième position en termes de représentation, parmi les entreprises de l'aval agréées AB, derrière le secteur de la distribution.

Un développement tiré par la distribution et la vigne

Les entreprises de l'aval liées à la transformation de la vigne viennent en deuxième position en termes de représentation. Elles comprennent les entreprises de vinification et du commerce de gros de vins. Avec près de 100 unités, elles représentent 14 % du poids total des structures de la région. Les secteurs de la transformation et du commerce de gros de viande et de produits laitiers viennent ensuite, avec 7 et 8 % des entreprises de l'aval. Celles aux grandes cultures (boulangerie, meunerie, brasserie…) et celles liées aux autres fabrications (chocolaterie…) représentent 5 et 6 % des structures. En complément à ces filières, de multiples structures avec des secteurs d'activité divers sont présentes, elles sont pour la plupart peu nombreuses par code d'activité Apet. On y retrouve pêle-mêle des vendeurs sur les marchés, de la restauration rapide… Ces secteurs se répartissent différemment selon les départements, suivant les spécificités de ces derniers. Ainsi les entreprises liées à la filière viticole tiennent une part majoritaire en Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire (entre 27 % et 49 % des entreprises de ces départements). Cette part descend à 16 % dans le Jura où, comme dans le Doubs ce sont les acteurs de la filière laitière qui prédominent avec respectivement 28 et 33 % des structures de l'aval Bio.

Des emplois en industrie de transformation carnée ou laitière

Hors métiers de la distribution, les filières liées plus directement à la transformation comptent plus de 7 000 salariés. Les industries de transformation carnées ou laitières sont les plus gros employeurs. Ainsi plus de 2 260 emplois sont recensés dans la filière lait qui est fortement présente à l'est de la région. Avec plus de 2 000 emplois, l'industrie des transformateurs et conservateurs de viande se place en seconde position. À la suite de ces deux gros secteurs de transformation se retrouvent les entreprises de la filière viticole qui emploient environ 1 500 personnes malgré un nombre d'établissements plus important. La filière grande cultures qui comprend la transformation des céréales (minoteries, boulangeries, brasseries) représente 900 emplois sur la région. En moyenne, parmi les grands secteurs, 23 % de l'emploi régional se situent dans une entreprise aval agréée en Agriculture biologique. Une part bien plus importante qu'en termes d'entreprises. Ce sont donc généralement des entreprises de grandes tailles. Toutefois, il faut prendre ces chiffres avec un certain recul car seule une partie des salariés d'une entreprise agréée peut travailler dans la filière bio. En effet, beaucoup d'entreprises produisent à la fois des produits destinés au marché bio et au marché conventionnel.

D'APRÈS AGRESTE
(Note de conjoncture de décembre 2020)

Économie

Le soutien se maintient face à la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire des mesures de soutien à l'économie sont mises en œuvre en Bourgogne Franche-Comté. En ce début d'année, en voici le récapitulatif.

Les chiffres du soutien à l'économie régionale sont diffusés régulièrement par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). En ce début d'année 2021, de manière globale, plus de 46 000 entreprises ont bénéficié de l'indemnisation de l'activité partielle pour un montant de plus de 680 millions d'euros. 60 000 ont bénéficié du fonds de solidarité, pour un total de près de 336 millions d'euros, et 3,4 milliards d'euros ont été attribués à 23 600 entreprises sous forme de prêts garantis par l'État (PGE). Près de 8 400 entreprises régionales ont bénéficié de la bienveillance fiscale pour un montant d'un peu plus de 91 millions d'euros. Par ailleurs, le report de cotisations sociales par l'Urssaf atteint 260,4 millions d'euros. Il faut noter qu'en décembre, le fonds de solidarité a été renforcé :

-Pour les entreprises fermées administrativement, le fonds sera ouvert, quelle que soit leur taille avec un choix : une aide jusqu'à 10 000 euros par mois ou une indemnisation égale à 20 % du chiffre d'affaires mensuel dans la limite de 200 000 euros.

-Pour les entreprises du secteur du tourisme, de l'événementiel, de la culture et du sport qui ne sont pas fermées, la prise en charge se poursuit si la baisse du chiffre d'affaires est supérieure à 50 %.

-Pour les fournisseurs des entreprises du secteur du tourisme : la prise en charge se poursuit pour les entreprises de moins de 50 salariés perdant 50 % de leur chiffre d'affaires. Une aide jusqu'à 10 000 euros par mois est prévue.

-Pour toutes les autres entreprises de moins de 50 salariés perdant 50 % de leur chiffre d'affaires, une aide jusqu'à 1 500 euros est prévue.

En indemnisation de l'activité partielle, le département qui a reçu le plus d'aide est le Doubs (176,4 millions d'euros), devant la Côte-d'Or (142,1 millions d'euros) et la Saône-et-Loire (116,1 millions d'euros).

En fonds de solidarité, c'est en Saône-et-Loire qu'il a le plus été versé (75 millions d'euros) devant la Côte-d'Or (73,6 millions d'euros) et le Doubs (62,1 millions d'euros).

La part la plus importante de PGE a été versée en Côte-d'Or (936,5 millions d'euros) devant le Doubs (683,4 millions d'euros) et la Saône-et-Loire (618,3 millions d'euros).

BERTY ROBERT



▶ En bref

Économie Découvrir à quoi servent les cotisations sociales

Ce site, à visée pédagogique présente, de manière simple et ludique le fonctionnement de la protection sociale française : il accompagne le visiteur à chaque étape du parcours de la cotisation, de sa collecte, avec l'analyse d'une fiche de paie, à son versement sous forme de prestation. Employeurs, salariés ou entrepreneurs, chacun pourra choisir son niveau d'information parmi les nombreux éléments disponibles en se renseignant dans les différentes rubriques. La mise en ligne de ce site s'inscrit dans la mission d'information et de prévention de l'Urssaf, qui vise à sensibiliser les usagers sur son rôle mais aussi sur la responsabilité de chacun dans ce système afin d'en assurer le financement solidaire et durable.

www.aquoiserventlescotisations.urssaf.fr

Bio Un webinaire de Terres Inovia autour des grandes cultures

Un webinaire technique autour de l'agriculture biologique en grandes cultures est organisé le 4 mars de 10 heures à midi par un collectif d'acteurs agricoles de la région Bourgogne Franche-Comté. Ce rendez-vous a pour objectif de partager, d'échanger sur les pratiques innovantes en AB, sur les travaux et les résultats de l'année. Inscription obligatoire avant le 3 mars. Au programme : la gestion des adventices, celles des ravageurs et celle des maladies. Renseignements : l.jung@terresinovia.fr

Bio Formation sur les poules pondeuses

L'équipe polyculture-élevage de Bio Bourgogne invite les éleveurs de poules pondeuses, et porteur de projet sur ce type d'élevage, à participer à une formation à la conception d'un centre d'emballage d'œufs agréé : « Créer son centre d'emballage d'œufs manuel à la ferme et acquérir les bases du paquet hygiène ». Elle se tiendra les 17 et 18 mars. Elle s'adresse aux éleveurs de poules pondeuses ou avec un projet avancé.
Prérequis : Réaliser manuellement le ramassage des œufs.
Tarif de la formation : Gratuite pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations Vivea. 87,50 € ou 175 € suivant conditions.

Nuisibles

Des corvidés attirés par les maïs

Le point sur les dégâts de corvidés et les moyens de lutte, avec Patrice Prost, membre du bureau de la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) Bourgogne Franche-Comté et de la Fredon France.



La régulation pour la protection des semis est autorisée après demande à la DDT.

Les dégâts de corvidés dans les cultures sont-ils importants cette année ?

Patrice Prost : *«De fortes attaques ont eu lieu sur les semis au mois de mai. Ce fut une catastrophe, principalement dans les tournesols et les maïs, avec un fort impact du point de vue financier pour les maïs semences et pour les éleveurs qui doivent nourrir leurs vaches. Ces attaques correspondent à une période de gros besoins alimentaires des corvidés pour nourrir leurs petits qui se concentrent alors sur une culture, le maïs, dont la sole est en diminution, ce qui accentue encore plus le pourcentage des dégâts. Cet automne, nous avons vu arriver des hordes de plus de 2 000 corbeaux dans certaines parcelles. Sur ma commune de Dampierre, dans le Jura, il faut remonter 10 ans en arrière pour observer une telle population. Cela ne présage rien de bon pour le printemps…»*

Comment s'est faite la régulation pendant le confinement ?

P.P. : *«Je ne peux parler que de mon expérience personnelle. J'ai pu réguler certaines parcelles en laissant une population d'une trentaine de corvidés. Si je descends en dessous je crains que d'autres groupes ne s'invitent, notamment ceux des villes voisines, comme Saint-Vit et Besançon. La problématique des corvidés est principalement périurbaine. Les maïs semences implantés à Mont-sous-Vaudrey ont également souffert : ils ne sont pas loin, à vol d'oiseau, de Dole. On peut dire que les corbeaux font l'inverse des habitants de nos villages : ils passent la nuit dans des « cités-dortoirs » en ville et, la journée, ils viennent à la campagne…»*

Existe-t-il des moyens de lutte alternatifs ?

P.P. : *«Les textes nationaux sur la régulation demandent de justifier d'un effarouchement avant d'employer les techniques de lutte. Or les cerfs-volants et les tonne-forts ne sont pas assez efficaces. Il nous faut trouver d'autres solutions. Un travail pourrait se mettre en place entre Fredon BFC et Fredon Grand-Est pour étudier les luttes alternatives complémentaires comme les essais de laser ou de répulsifs au semis».*

Comment un agriculteur peut-il lutter contre les corvidés ?

P.P. : *«La solution qui donne les meilleurs résultats est la lutte par piégeage avec de petites cages ou des corbeautières. Pour cela il faut être piégeur agréé ou membre de Fredon 39 (anciennement dénommé FDGDON 39) et avoir suivi une formation préalable, dispensée en partenariat avec la fédération de chasse du Jura. Pour être efficace, la lutte par piégeage doit s'exercer sur une même zone, trois années de suite, en relevant les cages quotidiennement et en les déplaçant régulièrement. Dans le cadre des demandes d'autorisation de destruction des Animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (Asod), il est possible de se faire aider par des chasseurs qui ont reçu la formation Tir de régulation des corneilles noires et corbeaux freux. Cette demande doit être faite à la DDT. Il vaut mieux anticiper, ce n'est pas lorsqu'on a semé qu'il faut trouver du monde ! Cette demande sera valable pendant toute la période de protection des semis».*



Photo : Fredon

« Il est important de remplir les déclarations de dégâts en indiquant toutes les espèces », conseille Patrice Prost.

Quel dernier conseil pouvez-vous donner ?

P.P. : *«Les arrêtés préfectoraux de lutte contre les corvidés ont été attaqués l'année dernière par trois associations animalistes. Nous n'avons pas de retour du jugement mais cela montre qu'il est important de remplir les déclarations de dégâts en indiquant toutes les espèces : corvidés, ragondins, blaireaux, fouines, pies… Car tous les trois ans la commission départementale statue pour les classements. Ainsi la pie bavarde est sortie du classement nuisible dans le Jura, - alors qu'elle l'est encore au niveau national -, parce que nous n'avons pas su justifier des dégâts. Nous nous mobilisons, avec la FDSEA, pour que les agriculteurs déclarent bien tous leurs dégâts. Je pense que nous aurons toujours la possibilité de réguler et de faire intervenir les chasseurs mais nous ne savons pas comment se passera la demande préalable cette année. C'est un point qui reste à éclaircir avec la DDT».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE RENAUT

En chiffres

En 10 ans, il a été prélevé 14 722 corvidés sur l'ensemble de la Franche-Comté. *« Cela représente un pourcentage infime sur une population qui reste stable »*, indique Patrice Prost. La Fredon identifie par ailleurs des déplacements de colonies. À titre d'exemple, les corvidés qui nichaient dans les platanes à l'entrée de Pesmes, en Haute-Saône, se sont déplacés vers le sud, sur le Massif de la Serre, dans le Jura.

Santé animale

Interbev lance un cahier des charges sur la préparation sanitaire des broutards

La section bovine de l'interprofession bétail et viande propose un cahier des charges destiné à limiter l'utilisation d'antibiotiques, renforcer les performances dans les ateliers d'engraissement et sécuriser économiquement la préparation des broutards par les naisseurs.



Avec ce cahier des charges, Interbev veut sécuriser au maximum tous les maillons de la commercialisation des broutards.

Dans le cadre de ses plans de filière élaborés fin 2017 lors des États généraux de l'alimentation, l'interprofession bétail et viande Interbev s'est fixée pour ambition de lutter contre l'antibiorésistance en limitant l'usage des antibiotiques en élevage. C'est pour y répondre que sa section bovine a lancé, mi-janvier, un nouveau cahier des charges interprofessionnel sur la préparation sanitaire des broutards, s'appliquant aux bovins allaitants mâles et femelles vendus en vifs et destinés à l'engraissement. Ce cahier des charges a pour objectif de favoriser le développement de pratiques de préparation des broutards pour l'engraissement. Il s'inscrit pleinement dans la stratégie préventive du plan gouvernemental Ecoantibio 2. Il offre aux opérateurs de la filière bovine qui choisissent de s'y engager un cadre interprofessionnel garantissant un niveau supérieur de préparation sanitaire des bovins destinés à l'engraissement et contribue ainsi à l'amélioration continue de la qualité des broutards français.

La garantie d'une préparation de qualité

Il s'agit bien d'une démarche *«gagnant-gagnant»* : ce nouveau cadre interprofessionnel garantit à l'engraisseur une préparation de qualité pour améliorer les performances en début d'engraissement et sécurise l'éleveur naisseur par le paiement d'un coût de préparation pour les broutards commandés. Les jeunes bovins sont particulièrement sensibles aux troubles respiratoires en début d'engraissement, causés par le stress pouvant être provoqué lors du transport et la mise en contact avec des animaux d'autres élevages. La vaccination des broutards chez l'éleveur, telle que définie par le cahier des charges interprofessionnel, permet donc de prévenir ces maladies respiratoires - moins de 5 % d'animaux observés malades suite à la vaccination - et limite ainsi l'utilisation d'antibiotiques dans les ateliers d'engraissement. Cette démarche sanitaire préventive améliore les performances en engraissement et offre un gage de qualité pour le broutard français. Le cahier des charges *«Préparation sanitaire des broutards»* garantit la vaccination du broutard contre les trois principaux agents infectieux respiratoires rencontrés en engraissement :

- Le virus respiratoire syncytial bovin (VRSB)
- Le virus Para Influenza de type 3 (Pi3)
- La bactérie Mannheimia haemolytica

La couverture vaccinale est garantie depuis la sortie de l'élevage et durant au moins 4 semaines.

L'importance du porteur de démarche

Pourquoi est-il judicieux de vacciner contre les maladies respiratoires ? Interbev rappelle que plus de 60 % des éleveurs naisseurs déclarent avoir au moins quelques cas de veaux présentant des troubles respiratoires dans le jeune âge. Par ailleurs, chez les engraisseurs, jusqu'à 70 % des taurillons sont touchés par des maladies respiratoires et l'on compte jusqu'à +8 % de Gain moyen quotidien (GMQ) lorsque les broutards sont complètement vaccinés au sein de l'élevage naisseur, par rapport à des vaccinations plus tardives.

Le cahier des charges *«Préparation sanitaire des broutards»* d'Interbev repose sur un porteur de démarche (Organisation de producteurs (OP), réseau ou association d'OP, négociant, marché) qui organise la commercialisation des broutards en France ou à l'export. Le porteur de démarche formalisera la commande de broutards préparés auprès du naisseur par un bon de commande. Le cahier des charges impose un cadre technique strict au naisseur. Ce dernier devra fournir au porteur de démarche auprès duquel il est engagé, les informations nécessaires à l'établissement d'une attestation de conformité comportant la liste des animaux vaccinés. Cette attestation, signée par le porteur de démarche, accompagnera les bovins afin d'assurer leur traçabilité et justifier de leur bonne préparation. De son côté, l'engraisseur doit s'engager sur une commande de bovins préparés auprès du porteur de démarche et sur le paiement du coût de préparation qui aura été défini au moment de la commande.

Pour garantir la bonne réalisation de la vaccination, le cahier des charges prévoit un double contrôle :

- Un contrôle interne : l'éleveur sera contrôlé tous les ans par le porteur de démarche.
- Un contrôle externe : le porteur de démarche sera également contrôlé tous les ans par un organisme tiers.

Le cahier des charges représente aussi une sécurisation économique pour le naisseur. Il impose que le coût de préparation facturé au premier acheteur soit présenté sur une ligne de facturation spécifique, dont la présence sera contrôlée par l'organisme tiers. Il prévoit que le coût de préparation comprenne :

- Le prix de deux injections vaccinales
- Le temps nécessaire aux opérations de vaccination (regroupement des animaux, contention, injections…)
- Le temps consacré à la visite annuelle de contrôle interne
- Les coûts administratifs liés à l'établissement et au regroupement des éléments de traçabilité (tenue à jour du cahier sanitaire d'élevage, conservation des ordonnances et factures de vaccins, etc.).

Lors de la détermination du coût de préparation, les parties pourront s'appuyer sur un indicateur spécifique publié par Interbev et mis à jour chaque année. Pour accompagner cette démarche, Interbev met à disposition des fiches de bonnes pratiques sur interbev.fr

BERTY ROBERT, AVEC COMMUNIQUÉ

Revendications

Les éleveurs de races à viande du Grand Massif central vigilants sur la Pac

Alors que les négociations pour la prochaine Pac s'accélèrent au niveau national, les éleveurs de races à viande du Grand Massif central lancent un appel aux élus de leurs départements pour le maintien d'un certain niveau d'aides.

Les éleveurs de races à viande du Grand Massif central demandent aux élus de leurs départements respectifs et par la voix de Christian Bajard, coordinateur de ce berceau des races à viande, de les soutenir, dans le contexte des négociations en cours sur la future Pac. Ils leur demandent de porter, à leur côté, une revendication forte de maintien, à son niveau actuel, de l'enveloppe des aides couplées allouée à l'élevage. Des aides dont dépend, entièrement, la survie de leurs exploitations d'élevage et, à travers elles, de l'ensemble des services qu'elles rendent aux territoires. Les éleveurs du Grand Massif central mènent un combat prioritaire : obtenir, pour leurs produits, des prix couvrant leur coût de production. Malheureusement, ce combat est, aujourd'hui, très loin d'avoir été remporté : au contraire, les derniers chiffres des comptes nationaux de l'agriculture mettent en évidence un niveau historiquement bas du résultat courant annuel des exploitations spécialisées bovin viande.

En 2019, ce résultat s'élevait à 10 500 euros. Il devrait, encore, être en baisse sur l'année 2020. L'aide couplée à la vache allaitante représente 80 % de ce résultat ! Face à ce constat aussi désolant qu'ancré dans la réalité de ce que vivent actuellement les éleveurs de races à viandes - et à la lourde menace qui pèse actuellement sur les aides couplées, dans la prochaine Pac -, une véritable dynamique doit être impulsée, à l'échelle du territoire du Massif central et de l'ensemble des départements d'élevage, pour porter auprès du gouvernement une demande collective de maintien, à leur niveau actuel, de ces aides (13 % + 2 %).

CHRISTIAN BAJARD

Le secteur du commerce d'animaux d'élevage s'est approprié les outils numériques. Ce faisant, de nouvelles pratiques sont apparues, dont la pertinence s'est trouvée renforcée par la crise sanitaire. Mais le numérique apparaît avant tout comme un outil complémentaire à une activité où l'échange humain demeure la règle.



La video et le numérique sont des outils de plus en plus utilisés pour mettre en avant les qualités d'animaux destinés à la vente.

Acheter autrement les animaux

Ce jour-là, cet éleveur de Saulieu, en Côte-d'Or, était retenu à sa ferme pour un vêlage. De plus, il était souffrant. Lui qui voulait absolument acheter un taureau se trouvait en mauvaise posture. Pourtant, à la fin de cette journée de février 2020, son taureau, il l'avait. Son secret ? La connection à la vente de la station charolaise de Créancey grâce à sa tablette numérique et la possibilité d'enchérir par ce biais. Cette histoire, c'est Jean-Pierre Godot, président de la station en question, qui l'a raconte, encore étonné de l'efficacité du dispositif de vente à distance mis en place ce jour-là pour la première fois. En ce jour de février 2020, une page de l'histoire du commerce d'animaux d'élevage s'est peut-être tournée. Mais en arriver là aura réclamé quelques années de réflexion. *« Au début,* précise Jean-Pierre Godot, *je ne croyais pas beaucoup en cet outil. J'étais persuadé que les gens voulaient voir les veaux avant de les acheter. »* La station possède un site internet qui fait référence dans le domaine : video de veaux à la sortie, description de l'ascendance, photo des parents... Les informations importantes pour tout acheteur y figurent. *« Au fil du temps, nous nous sommes rendus compte qu'il y avait de plus en plus d'éleveurs qui choisissaient leurs taureaux en amont, en fonction de leurs critères, et qu'ils se déplaçaient de moins en moins pour les voir avant l'achat. Ils venaient encore pour le jour de la vente. Ensuite, on s'est aperçu que beaucoup d'acheteurs nous faisaient confiance, décidant de ne plus se déplacer (em*pêchement de dernière minute, distance, problème de santé...) *ils se sont mis à nous envoyer des listes de taureaux qu'ils souhaitaient acheter, sous plis cachetés et ils nous confiaient la mission de monter les enchères pour eux, en toute transparence. Acheter à distance, pour eux, ce n'était plus un problème. »* La station de Créancey a décidé de franchir le pas, l'an passé, avec Martial Tardivon, directeur de la Sicafome, basée dans la Nièvre, et d'aller plus loin dans cette logique en utilisant les outils numériques. Il fallait pour cela une technologie fiable et suffisamment réactive pour ne pas défavoriser les acheteurs à distance par rapport à ceux présents sur place. La première vente sous cette forme avec l'outil adéquat s'est tenue en février 2020, juste avant le premier confinement. *« Nous avions une dizaine de personnes connectées. Parmi elles, il n'y avait pas que des acheteurs, on trouvait aussi des responsables professionnels de toute la France en charge d'analyser le process et l'améliorer si besoin. »* Même si elle n'a pas été conçue dans ce but, cette vente se trouve particulièrement adaptée aux contraintes de la crise sanitaire qui se posent. Pour autant, le principe de la vente en présentiel n'est pas jeté aux orties. La station de Créancey espère bien pouvoir la maintenir sous cette forme au printemps. *« C'est une convivialité importante à préserver. Au printemps, les éleveurs sortent des vêlages, les acheteurs, les vendeurs, les partenaires apprécient de se retrouver. Néanmoins, nous allons maintenir ce système de ventes à distance et tenter de le développer. On ne reviendra pas en arrière. »*

Répondre à des attentes précises

Selon Martial Tardivon, sur ce thème du numérique, la Sicafome privilégie deux axes de travail : sur les animaux de commerce et sur les reproducteurs. Pour les premiers, les ventes à distance se font depuis 2016. *« Le but était de répondre à des attentes d'éleveurs qui avaient des difficultés à se déplacer avec des lots importants de bêtes sur les marchés. Nous avons eu l'idée d'aller filmer ces lots dans les exploitations. On se met d'accord avec l'éleveur sur le prix, sur le poids, on fait un montage vidéo des images prises et on met cela sur notre chaîne Youtube. J'envoie le lien de la vidéo à mes acheteurs. Le mardi matin, jour de marché, on projette la vidéo au milieu de la vente, on présente ce qui est à vendre, à quelle distance ça se trouve du marché. On communique également les dates de naissance des animaux, tout ce qui est nécessaire au niveau sanitaire. Tout se passe comme s'ils étaient physiquement présents. Dans le cas d'une vente par video pré-enregistrée, l'enchère se fait sur un prix au kilo au départ de la ferme. A partir du moment où les animaux sont vendus, l'acheteur a sept jour pour les enlever. »* Si cette solution, instaurée il y a cinq ans, fonctionne bien, la Sicafome ne souhaite pas pour autant qu'elle remplace le marché physique. *« Notre métier reste de rassembler des animaux dans un lieu donné, sur un temps donné et de mettre les acheteurs en concurrence. Néanmoins, nous sommes conscients qu'un jour ou l'autre nous vendrons peut-être plus d'animaux par le biais de la vidéo qu'en physique. »* Du côté des animaux reproducteurs à destination des stations génétiques, la Sicafome a évolué vers un système d'enchères en live, là-encore pour répondre aux besoins exprimés par ces stations. Il permet aux acheteurs qui ne peuvent se déplacer, d'enchérir de chez eux. *« Ils nous sollicitent 48 heures avant la vente, nous leur donnons un identifiant et un mot de passe, ils se connectent sur notre site au moment de la vente et ils ont alors la vidéo de l'animal qui est présenté, sa fiche-carrière et ils peuvent enchérir de la même façon que ceux qui sont sur place. Nous avons mis 18 mois pour développer ce système et nous l'avons inauguré le 15 janvier 2020 au Marault, dans la Nièvre. »* Le principe a tout de suite porté ses fruits. *« L'arrivée du Covid là-dessus nous a « booste ». C'est l'outil idéal dans ce cas de figure. C'est aussi très complémentaire des portes-ouvertes organisées dans les élevages durant lesquelles des acheteurs peuvent repérer des animaux qui les intéressent et ensuite les acquérir, sans pour autant avoir besoin de se déplacer une seconde fois pour la vente. »* Avant de disposer de l'outil numérique, la Sicafome faisait entre 5 et 6 ventes de reproducteurs par an. L'an dernier, avec l'effet Covid en plus, elle en a réalisé une douzaine et pour 2021, Martial Tardivon indique que 17 contrats sont d'ors et déjà passés.

Privés de salon, les comtois s'adaptent

Le National Comtois et les concours qualifiants sont passés entre les gouttes en 2020, mais malheureusement, le Sommet de l'élevage de Cournon, Doubs Terre d'élevage et le Salon International de l'Agriculture n'ont pas eu cette chance et ont été annulés. Il est possible de participer au classement des championnes en ligne. L'Association nationale du cheval de trait comtois (ANCTC) propose de voter en ligne pour vos trois championnes préférées du Doubs et du Territoire de Belfort. www.chevalcomtois.com



Les portes-ouvertes, outil très complémentaire

Si l'usage du numérique modifie en profondeur la commercialisation des animaux d'élevage, la pratique des portes-ouvertes chez les éleveurs n'en demeure que plus pertinente. Plus que jamais, ces opérations offrent le moyen de repérer les animaux intéressants, mais aussi de les découvrir dans leur contexte de vie, d'avoir un aperçu de la manière de travailler de l'éleveur-vendeur. Ces dernières semaines, plusieurs opérations de ce type ont été organisées, notamment en Côte-d'Or, par le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois, mais aussi à l'Agropôle du Marault, dans la Nièvre.

Bon départ pour Jura Expo 2021

Confinement, annulation de Jura Expo… L'année 2020 n'a pas démarré sous les meilleurs auspices pour Eva Jura. Elle n'a au final pas été si négative.

Jura Expo 2021 a débuté le 20 janvier sur internet. Durant huit semaines, des taureaux et leurs descendances sont présentés en vidéo sur le site juraexpo.fr. Le jury est remplacé par un vote des internautes. *« Nos partenaires ont suivi, »* explique le directeur d'Eva Jura Dominique Peinturier. Les éleveurs aussi. Ils ont pris *plaisir à préparer leurs vaches, à les faire belles. Tous les comices ayant été annulés, ils ne les avaient pas apprêtées depuis un an. »*

Les retours sont positifs : la vidéo du premier taureau présenté a été vue plus de 22 000 fois. Si 90 % des internautes viennent de France, le second pays à suivre l'événement est la Mongolie. *« Nous y avons plusieurs clients, »* explique Dominique Peinturier. *« Chaque année, une délégation venait à Jura Parc. Ils sont fidèles au rendez-vous, même en ligne. C'est un marché symboliquement fort pour nous. »*

En 2020, la vente de semences n'a pas trop été impactée par la crise. Il y a toujours un besoin et leur transport se faisant dans l'azote liquide, les paillettes n'ont pas souffert des retards occasionnés par les fermeture de frontières.

Montbéliarde du Jura, la filiale de vente de bétail, a connu un début d'année plus difficile. *« Nous n'avions fait que le tiers de notre chiffre d'affaire habituel durant le premier confinement. Mais heureusement, le mois de juin a tout compensé ».* Le transport d'animaux vivants est délicat. Les deux tiers des ventes se font à l'export et les règles sanitaires sont différentes en fonctions du pays. La société envoi des génisses, par voie terrestre, en Europe, mais aussi sur le bassin méditerranéen, dans les anciens pays d'union soviétique et jusque en Mongolie.



Un convoi de montbéliardes en partance pour la Mongolie

S.C.

Génétique charolaise

L'essor des ventes en ligne



Durant l'automne 2020, le reconfinement a contraint à annuler de nombreux évènements dans le secteur de la génétique charolaise. La société Simon Génétic aurait dû organiser quatre ventes aux enchères à Metz (Agrimax, 57), Cercy-la-Tour (Fête de l'Elevage, 58), La Roche-sur-Yon (salon Tech'Elevage 85) et Saint-Amand-Monrond (18). *« Entre mai et juillet, nous avions fait notre sélection en ferme de 166 animaux, comme d'habitude. Rien ne laissait penser que l'automne serait à nouveau paralysé par le Covid »*, confie Simon Perrot, patron de Simon Génétic. *« Vendre ces animaux de gré à gré aurait manqué de dynamisme. Il fallait faire quelque chose pour maintenir une animation »*. L'équipe de Simon Génétic a donc choisi de transformer ses quatre rendez-vous physiques en ventes en ligne. *« Nous avons inauguré un nouveau système qui permet aux gens de miser de chez eux, en France comme à l'étranger »*. Les quatre ventes en ligne se sont déroulées de mi-octobre à fin novembre. Dénommé *« Click and Cowllect »*, ce mode d'achat en ligne a séduit les éleveurs. *« Il leur suffisait de s'inscrire et de se connecter. Depuis leur canapé, ils pouvaient suivre les enchères en cours, consulter les animaux disponibles (photos, vidéos, pédigrés, commentaires), filtrer et mettre de côté un animal, miser directement… Chaque première mise déclenchait un compte à rebours de 48 H. Chaque nouvelle mise ajoutait 1 minute. Les quatre ventes en ligne ont été un succès. 150 des 166 lots mis aux enchères ont été adjugés à 5 525 € de moyenne avec un record de prix à 37 000 € ! »*


1er PH vm romeo gaec lally2.

Les nouvelles formes de commercialisation d'animaux d'élevage

L'expo Umotest-Coopex 100 % digitale

Pendant trois semaines de tournage, une équipe d'Umotest est allée à la rencontre d'éleveurs montbéliards qui ont présenté leurs plus belles vaches pour illustrer la création génétique de l'Union.

Les annulations, les unes après les autres, de toutes les manifestations d'élevage, ont conduit les dirigeants d'Umotest à imaginer un nouveau format pour la présentation annuelle des descendances des taureaux montbéliard. *« On ne peut pas organiser notre évènement convivial habituel de début février, ni à Ainterexpo, ni à Besançon-Micropolis, reg*rette Cédric Henriet, responsable marketing du groupe Umotest-Coopex. *Or, après cette année compliquée, les échanges manquent à tout le monde : aux éleveurs coopérateurs, bien sûr, mais aussi aux techniciens, et à toute l'équipe ! »*

Des animaux filmés en ferme

Aussi Clément Girard et Sara Weber, techniciens montbéliards ont sillonné la France jusqu'à la mi-janvier afin de réaliser le tournage d'une présentation de descendance dans un format inédit, 100% numérique. *« Le résultat est un film qui réunit une trentaine de jeunes vaches,* développe Cédric Henriet. *Les animaux ont été préparés et entraîné à la marche, comme pour un concours. Ils sont présentés en statique, avec des zooms sur des postes de morphologie particulier, ainsi qu'en dynamique, au licol. »* Autre originalité de cette édition, les éleveurs ont été interviewés. *« Chacun a pu décrire son cheptel, la lignée maternelle de la vache présentée, ses qualités : c'était un parti pris de mettre en valeur le travail de sélection réalisé au sein des élevages, et d'illustrer aussi leur diversité, celles des contextes et des conduites de troupeaux. »*

Comme pour une Expo Umotest traditionnelle, cette présentation réunit des avant-premières génétiques (filles de Macintosh, Legend, Lelabel ...), des filles de taureaux confirmés (Jeremiah, Juoforez) ainsi que les doyennes de l'Expo Umotest. *« Le volet international sera également présent avec la mise à l'honneur de trois fermes italiennes. »* Le film est à découvrir sur le site www.umotest.com/expo2021, la plateforme viméo, la page youtube Umotest ainsi que sur facebook.

A. C.

Cheval comtois

Les Miss se font une toile

A défaut de concours *« en présentiel »*, l'Association nationale du cheval de trait comtois (ANCTC) a souhaité dynamiser sa filière avec un concours sur le net. Un appel a été lancé courant décembre sur les réseaux sociaux pour désigner parmi dix prétendantes le tiercé gagnant des trois plus belles pouliches du Doubs et du Territoire de Belfort. Un concours qui s'est terminé le 1er févier avec la participation de 118 internautes. Les résultats sont attendus ces prochains jours. Rien n'a gagné pour le trio gagnant… Si ce n'est un peu de baume au cœur. Et par les temps qui courent, cela fait du bien…

Chargeurs télescopiques

Concilier sécurité et débit de chantier

La limitation des mouvements aggravants liée à la norme EN 15000 a réduit les risques de basculement vers l'avant des engins de manutention à bras télescopiques. Les constructeurs ont développé des dispositifs plus ou moins évolués, afin de respecter la norme, tout en préservant la productivité des machines.


Crédit : Claas

Les performances hydrauliques des chargeurs télescopiques pour manipuler à grande vitesse de lourdes charges sur de grandes hauteurs ne doivent pas faire oublier les limites de capacité dictées par les abaques de charge.

Dix ans après la mise en application de la norme EN 15000 limitant les mouvements aggravants (sortie de flèche, descente du bras et cavage), les accidents mettant en cause le basculement vers l'avant d'un chargeur télescopique sont malheureusement toujours présents dans les statistiques de la MSA. Bon nombre d'utilisateurs se sont déjà fait des frayeurs en cherchant les limites de capacité de leur chariot télescopique, avec dans la majorité des cas, aucune conséquence physique. Mais dans les rares cas où la situation devient dangereuse, l'accident peut être fatal… Les systèmes de sécurité prennent ainsi tout leur sens pour éviter aux utilisateurs de passer outre les limites de capacité de leur automoteur de manutention. Si, lors de la mise en place de la norme, les agriculteurs ont pu avoir le sentiment que leur nouveau modèle était moins performant que leur ancien appareil à capacité comparable, ce reproche s'est estompé avec le temps. Sur la plupart des appareils, la solution dictée par la norme consiste à ralentir les mouvements quand le basculement est proche, puis à les bloquer lorsque le capteur de charge de l'essieu arrière détecte la limite de délestage des roues. L'appareil est alors mis en sécurité et le chauffeur n'a d'autre choix que de rentrer la flèche, ou pour certains modèles, de lever le bras ou de benner. Pour se sortir de ces situations critiques, le chauffeur peut provisoirement shunter la sécurité en appuyant, selon les constructeurs, sur un bouton au niveau de l'indicateur de charge du montant de la cabine ou sur un interrupteur au tableau de bord, ou encore tourner une clef, également sur le tableau de bord. La désactivation de la sécurité pendant quelques secondes impose que la machine soit à l'arrêt et que le chauffeur utilise ses deux mains, rendant la manipulation plus ou moins aisée en fonction de l'emplacement du système de désactivation.

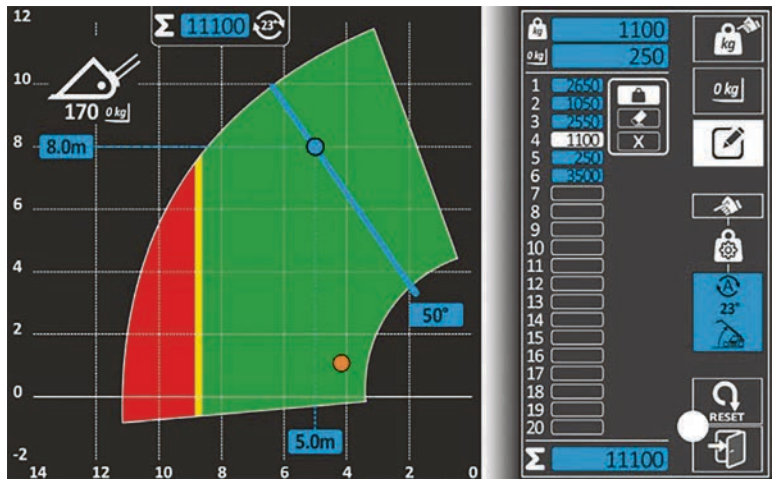
Ralentissement des mouvements pour éviter les blocages

Les constructeurs ont personnalisé leurs systèmes de sécurité, afin de les rendre moins intrusifs et d'offrir aux utilisateurs la possibilité d'adapter leur conduite. Par exemple, avec son dispositif ALC (Adaptative Load Control), JCB a souhaité limiter au maximum les blocages de mouvements qui peuvent surprendre le chauffeur, en travaillant sur la réduction très progressive du débit hydraulique en fonction de l'évolution de la charge sur l'essieu arrière. *« Cette solution nous permet de bloquer plus tardivement et sans à-coup »*, assure Maxime Lenoir, chef produits manutention de la marque britannique. L'ALC se désactive, dès lors que la vitesse dépasse 1,5 km/h et que la flèche est rentrée.

Chez Kramer, la fonction Smart handling offre trois modes de travail. Le premier, manuel, utilise la norme de manière standard, avec un ralentissement et un blocage des mouvements. Les deux autres profitent d'un automatisme agissant sur les mouvements du bras de manière automatique, que le télescopique soit à l'arrêt ou en mouvement. En mode *« fourches »*, la flèche sort automatiquement lorsqu'on lève le bras et inversement, elle rentre quand on l'abaisse. En mode *« godet »*, l'automatisme n'agit que sur la rétractation de la flèche. *« Cette combinaison de mouvements, à laquelle peut s'ajouter la mémorisation de la position de l'outil, demande un certain temps d'adaptation pour le chauffeur. Mais une fois l'habitude prise, il gagne en productivité en étant assuré de rester dans les limites de l'appareil »*, assure Hervé Chenel, responsable commercial Kra-


Crédit : D. Laisney

Les systèmes de sécurité peuvent être shuntés manuellement, le temps de se sortir d'une situation scabreuse.



Crédit : Merlo

L'écran des télescopiques Merlo affiche un abaque de charge dynamique, mis à jour en fonction des caractéristiques de l'accessoire et de sa charge.



Les chargeuses articulées sensibles au braquage



De par leur conception, avec un bras implanté sur l'avant et un poids conséquent sur l'arrière du châssis, mais aussi du fait de leur hauteur de levage plus limitée, les chargeuses articulées à bras télescopique sont moins sensibles au basculement vers l'avant. Cet avantage est toutefois valable quand l'articulation est alignée. Le point de vigilance pour une chargeuse articulée est ainsi la charge de basculement « *braquée* ». Il est d'ailleurs conseillé, avec ce genre d'engin, de lever la charge une fois les manœuvres faites, avec un châssis aligné. Mais il est souvent tentant, dans des endroits peu accessibles, de positionner le godet ou la fourche en jouant sur l'articulation, au risque de déséquilibrer l'automoteur.

mer pour le sud-est de la France.

Des automatismes pour reproduire les bonnes manœuvres

Sur la dernière version de son Scorpion, construit désormais par Liebherr, Claas propose trois niveaux de sécurité (interrupteur à trois positions), qui agissent différemment lorsque 100 % de la charge est atteinte. En mode A, le système intervient que l'engin soit à l'arrêt ou en mouvement et n'autorise que les mouvements qui réduisent la charge. En mode B, il donne la possibilité de dépasser la charge maxi, uniquement lorsque le télescopique est en mouvement. Enfin, en sélectionnant la position B1, le chauffeur peut outre passer les limites de mouvements pendant une minute, y compris à l'arrêt.
Avec son dispositif ASCS (Adaptative Stability Control System), Merlo va plus loin en tenant compte des caractéristiques de l'accessoire, qui est détecté automatiquement, pour adapter l'abaque de charge. Le système analyse en parallèle la mesure de délestage de l'essieu arrière, la position du bras (extension, angle) et la charge réelle mesurée par le système de pesée, pour repérer avec précision les zones dangereuses, identifiées en rouge sur l'abaque affiché à l'écran multifonction de 13 pouces. Le chauffeur peut ainsi facilement anticiper ses mouvements pour ne pas atteindre cette zone où certains mouvements sont bloqués. Ce terminal offre également la possibilité de définir des limites virtuelles pour se cantonner à une zone de travail dans laquelle l'opérateur est assuré de travailler en sécurité, avec un maximum de productivité. D'autres fonctions favorisent le compromis entre performance et sécurité, comme la personnalisation des vitesses des mouvements du bras, le retour automatique dans une position mémorisée, le levage vertical automatique, ou encore la surcharge temporaire lorsque l'inclinaison du bras est inférieure à 10 degrés et avec moins d'un mètre de portée.

MICHEL PORTIER

Les risques de désactiver la sécurité

Aux débuts de la mise en œuvre de la norme EN 15000, bon nombre d'utilisateurs se targuaient d'avoir shunté le capteur de l'essieu arrière pour préserver les performances de leur nouvel appareil. Ce genre de pratique a fortement régressé avec le temps, mais quelques irréductibles bricoleurs tentent toujours cette opération risquée. Les nouvelles architectures électroniques des chargeurs télescopiques semblent être heureusement beaucoup plus difficiles à mettre en défaut. Il est important de garder à l'esprit que ces sécurités sont là pour protéger l'utilisateur et que dans le cas d'un accident avec un appareil trafiqué, l'assurance ne s'applique pas.



Crédit: Kramer

Sur les télescopiques Kramer, la rétraction automatique de la flèche lors de la descente du bras préserve la sécurité et la vitesse d'exécution.



SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

Claas Les chargeurs télescopiques Scorpion passent Stage V


Claas

Nouvelle norme antipollution oblige, Claas réactualise la motorisation de ses chargeurs télescopiques. Si les 756 et 960 conservent les mêmes équipements de dépollution sur leur bloc Deutz 4,1 l de 156 ch, les autres voient arriver un filtre à particules sur leur moteur 3,6 l de 136 ch.
Les modèles à petit châssis (635, 732, 736, 741 et 1033) héritent de leurs grands frères à châssis long (746, 756 et 960) du pilotage des manœuvres d'approche. La course de la pédale d'approche est à freinage proportionné, sans discontinuité, assurant précision et sécurité. D'une capacité de 160 l/min, le circuit hydraulique évolue et gagne en souplesse et en précision, notamment lorsque l'on active deux ou trois fonctions simultanées à faible débit (mouvements fins).
Par ailleurs, les petits modèles 635, 732, 736 et 741 disposent d'une nouvelle bielle qui vient augmenter l'angle de cavage de 5 degrés, facilitant le transport des produits liquides ou en vrac, tout en démultipliant la force d'arrachement. Les Scorpion 746, 756 et 960 bénéficient du secouage automatique. Le bras de télescope dispose dorénavant d'un amortisseur de fin de course.
En cabine, la vitre bénéficie d'une nouvelle poignée plus compacte et s'ouvre davantage (à 180 degrés).
De nouveaux garde-boue plus englobants et plus robustes font leur apparition.

Faresin Une nouvelle cabine sur les télescos


Faresin

Les chargeurs télescopiques des gammes Compact, Middle, Heavy Duty et Big de Faresin accèdent à un nouveau poste de conduite. Héritée de la dernière génération de mélangeuses automotrices, cette cabine offre plus d'espace sans augmenter le gabarit du chargeur. Elle intègre un accoudoir multifonction solidaire du siège, ainsi qu'un nouvel écran 7 pouces.

Claas La chargeuse articulée Torion devient télescopique


Claas

Baptisée Torion 738 T Sinus, cette chargeuse articulée est la première de la gamme à arborer un mât télescopique. Elle dispose d'un essieu arrière directeur pour améliorer la maniabilité, procurant un rayon de braquage de seulement 4,22 m à l'arête du godet. Elle reprend les grandes lignes de la Torion 644, dont la motorisation Yanmar de 73 ch et la transmission hydrostatique à deux gammes (0-20 km/h et 0-40 km/h). Elle s'en distingue par son mât télescopique avec une tête à cinématique en Z offrant une course de 172 degrés. Pouvant atteindre une hauteur au niveau du point d'articulation du godet de 4,96 m, la Torion 738 T Sinus affiche une charge de basculement de 3,8 t (braquage maxi). Disposant d'un amortissement de fin de course de la flèche, elle bénéficie d'un circuit hydraulique délivrant 93 l/min, complété en option par une pompe High Flow ajoutant 28 l/min pour les outils comme les balayeuses, les pailleuses, etc. En option, la Torion 738 T Sinus accède au système Smart Loading disponible sur les plus gros modèles.

Toujours à la recherche d'une meilleure solution !
JCB AGRI

TELESCOPIC SERIE III

TM 420
DEPUSSAY MANUTENTION AGRI*
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64 58170 LUZY
*sur secteurs concédés

• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

JCB Un télescopique électrique sans complexe face au diesel

Après ses deux minichargeurs télescopiques Teletruk E, JCB complète son offre en engins de manutention E-Tech animés électriquement avec le modèle Telescopic 525-60 E. Cet appareil affiche les mêmes performances que son équivalent à motorisation diesel, à savoir une capacité maxi de levage de 2,5 t et une capacité de 2 t à une hauteur de 6 m.
La batterie lithium-ion de 96 V, associée au système de gestion du courant électrique, prend la place du moteur thermique. Celle-ci alimente un premier moteur électrique de 22 kW entraînant une pompe hydraulique à engrenage à cylindrée fixe débitant 80 l/min. Des blocs de distributeurs électrohydrauliques assurent un pilotage proportionnel via le joystick en cabine.
La batterie est raccordée à un second moteur électrique de 17 kW couplé à une boîte de transfert entraînant les deux ponts moteurs de cet appareil à 4 roues motrices et directrices. La gestion intelligente de la puissance permet d'alimenter le système hydraulique et la transmission en fonction des besoins. La récupération de l'énergie lors de l'abaissement et de la rétractation de la flèche, mais aussi lors du freinage, permet de préserver l'autonomie de la batterie qui peut atteindre une journée de travail, selon JCB. La recharge de la batterie prend environ 8 heures sur une prise standard (240 V, 16 A). Un chargeur universel proposé en option abaisse ce temps à 35 minutes.
Le Telescopic 525-60 E conserve une cabine tout confort, profitant encore plus du silence de fonctionnement et de l'absence de vibrations procurés par l'entraînement électrique.



JCB

Giant Le chargeur télescopique compact renouvelé



Giant

Remplaçant du 4548 Tendo HD, le chargeur télescopique compact GT5048 adopte une nouvelle motorisation Kubota plus puissante et conforme à la norme Stage V (DOC et FAP). Agrandis et reconfiguré, le compartiment moteur accueille un système de refroidissement plus efficace (avec ventilateur réversible), un deuxième filtre à carburant et une batterie de plus grande capacité. Cet appareil conserve sa transmission hydrostatique à deux gammes, offrant une vitesse maxi de 28 km/h. L'habitacle de la cabine est revu, profitant d'une colonne de direction ajustable en hauteur et inclinaison, d'un joystick plus complet associé à un accoudoir à l'ergonomie repensée, un nouvel affichage et des commandes plus regroupées.
Puissance : 50 ch. Hauteur de levage : 4,80 m.
Capacité de levage : 1,5 t. Poids : 2 950 kg.
Largeur/hauteur : 1,60/2 m



• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

Kramer Les télescopiques passent au Stage V


Kramer

Du KT276 au KT559, tous les modèles de la gamme de chargeurs télescopiques adoptent une motorisation conforme à la norme antipollution Stage V. Le compact KT 276 embarque un bloc Kohler 2,5 l de 75 ch, équipé d'un DOC et d'un FAP. Il profite également d'un limiteur de régime pour rouler à 30 km/h à 2 300 t/min. Les huit modèles du KT306 au KT507 conservent le moteur Deutz 3,6 l de 136 ch combinant DOC, SCR et FAP. Les deux plus gros KT557 et KT559 accueillent un Deutz 4,1 l de 156 ch utilisant les mêmes dispositifs de post-traitement. Pour les modèles compacts du KT306 au KT407, une cabine surélevée à la visibilité accrue est proposée en option. L'accès au poste de conduite de ces télescopiques est amélioré par un renfoncement dans le plancher offrant un meilleur dégagement sur le marchepied. À partir du KT306, un quatrième mode de direction fait son apparition, assurant une marche en crabe avec une position fixe des roues arrière, et mobile à l'avant.

JCB Deux modes de puissance sur les agrochargeuses 419 S et 435 S


JCB

Les chargeuses articulées JCB 419 S et 435 S logent un six cylindres Cummins Stage V de 6,7 l équipé d'un système SCR (AdBlue) et d'un FAP. Cette motorisation gagne quelques chevaux et délivre un couple supérieur. Elle propose deux modes de conduite pour optimiser la consommation de carburant : Confort pour les travaux légers et Dynamic pour les usages intensifs. La JCB 419 S développe 144 ch et 660 Nm de couple avec le premier mode et 195 ch et 881 Nm avec le second (230 ch et 840 Nm et 252 ch et 1 186 Nm pour la 435 S). Ces agrochargeuses intègrent la fonction d'arrêt automatique, qui stoppe le moteur dès que son temps au ralenti atteint la valeur paramétrée par l'utilisateur. Elles disposent d'une transmission powershift à six rapports associée à un convertisseur de couple.

Claas Des chargeuses bodybuildées avec le Stage V

Claas renouvelle trois modèles Torion de dimension intermédiaire (série médium), abritant une motorisation Stage V avec FAP, DOC, EGR et SCR. La Torion 1511 loge désormais un moteur six cylindres 6,8 l DPS développant 12 % de puissance supplémentaire, soit 188 ch. Le couple est également à la hausse (741 N. m) pour animer une transmission Varipower dont la cylindrée a été augmentée de 23 %. La Torion 1410 passe à 163 ch (+ 5 %), tandis que la Torion 1177 garde la même puissance.
Au niveau du bras, les deux plus gros modèles disposent d'une force d'arrachement accrue de 20 %. Ces derniers héritent de l'intérieur de cabine des modèles supérieurs, avec un nouvel écran tactile couleur de 9 pouces et un nouvel accoudoir ergonomique. La visibilité est aussi accrue par les feux à led arrière. De nouvelles fonctionnalités voient le jour sur le dispositif d'aide au chargement automatique optionnel Smart Loading. Elles incluent un système de retour automatique du godet, la possibilité de programmer les hauteurs de levage et d'abaissement et un dispositif automatique d'abaissement lorsque le godet est incliné, également utilisable avec un godet à haut déversement. Enfin, ces machines peuvent recevoir un système de direction par joystick Dynamic Steering, un nouveau système de pesée et un contrôle de la pression des pneus depuis le terminal.


Claas



Terres de Bourgogne
Flux RSS Facebook Twitter agribourgogne.fr

• Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés • Les nouveautés •

Kramer Deux chargeuses compactes à 4 roues directrices



Kramer

Avec le passage des moteurs à la norme Stage V, Kramer renouvelle sa petite chargeuse à 4 roues directrices qui se décline en deux modèles KL 12.5 et 14.5. Motorisés par un bloc Yanmar, ils se différencient par leur puissance et leur système de dépollution, le premier faisant l'impasse sur le post-traitement, tandis que le second dispose d'un DOC et d'un FAP. Ces nouvelles motorisations s'accompagnent en option de la fonction Smart Driving Pro offrant trois modes de fonctionnement : Power pour favoriser la puissance et des cycles de chargement rapides, Eco pour privilégier la consommation et le niveau sonore, et Pédale pour ajuster indépendamment le régime moteur et la vitesse d'avancement. Ces chargeuses accèdent en option à deux nouveaux modes de direction : essieu avant directionnel et marche en crabe. D'accès plus aisé, la cabine profite d'une plus grande surface vitrée et d'une console de droite à l'ergonomie revue. Réglable en inclinaison (en option), la colonne de direction adopte un nouvel écran de tableau de bord.

Modèle : KL 12.5 et 14.5. **Puissance :** 25 et 39 ch
Hauteur de levage : 2,63 m.
Capacité de levage : 1 140 et 1 400 kg.
Débit hydraulique : 20 et 30 l/min (60 en option)
Largeur/hauteur : 1,26/2,17 m

Manitou Coût d'utilisation réduit pour les télescopiques NewAg XL



Manitou

Conçus pour travailler plus de 1 300 heures/an, les télescopiques Manitou NewAg XL MLT 841 et MLT 1041 se distinguent par leur coût d'utilisation abaissé de 600 €/an par rapport aux modèles précédents à moteur Stage IV, sur la base d'une utilisation annuelle de 1 000 heures Cette économie est notamment permise par la simplification des opérations de maintenance et l'allongement à 2 000 heures des intervalles de vidange de l'huile hydraulique, ainsi que par la possibilité d'accéder en option au graissage automatique et à la fonction Ecostop arrêtant automatiquement le moteur, afin d'éviter la consommation inutile de carburant. Ces engins sont animés par un moteur Stage V de 141 ch et reçoivent une transmission Powershift automatique combinée à un convertisseur de couple. Ils profitent de la dernière génération de cabine Manitou à l'insonorisation renforcée. Pour davantage de confort, ils accèdent en option à un siège pneumatique à suspension intelligente, ainsi qu'à la suspension de flèche CRC et à une caméra permettant de visualiser l'intérieur de la benne lors du chargement, par exemple.

Modèle : MLT 841 et MLT 1041
Capacité de charge : 4,1 t.
Hauteur de levage : 7,60 et 9,65 m.
Puissance : 141 ch.
Hydraulique : 200 l/min





• *Les nouveautés* • *Les nouveautés* • *Les nouveautés* • *Les nouveautés* • *Les nouveautés* •

Merlo Le télescopique E-worker à moteur électrique

Les deux chargeurs télescopiques de la gamme E-worker se caractérisent par leur animation électrique. Ils lèvent à 4,80 m, présentent une capacité de charge de 2 500 kg et affichent une autonomie maximale de 8 heures de travail. Le remplacement rapide des batteries donne toutefois la possibilité d'utiliser ces engins en continu. Le Merlo E-worker 25.5-60 délivre 44 kW (60 ch) et se contente de deux roues motrices alors que le 25.5-90 développant 66 kW (90 ch) est 4x4. Il se décline en deux versions, dont une plus large (1,67 contre 1,53 m) éligible à l'homologation tracteur.



Merlo



MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49

• 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

Weidemann Cabine basse sur les chargeuses articulées 2080LP et 2080LPT



Weidemann

Le passage aux normes antipollution Stage V conduisent Weidemann à remplacer les chargeuses articulées 2070LP et 2070LPT par les 2080LP et 2080LPT. Les nouvelles logent un moteur Deutz 4 cylindres 2,9 l de 61 ch, voire 75 ch en option, pourvus d'un DOC et d'un FAP. La 2080LP dispose d'un bras rigide et la 2080LPT d'un bras télescopique. Ces deux chargeuses à cabine surbaissée se complètent en option de la climatisation et de phares de travail à leds, ainsi que de la gestion proportionnelle de la troisième et de la quatrième fonctions hydrauliques.

ASSURANCES CLIMATIQUES

LE TEMPS CHANGE,



METTEZ VOS REVENUS À L'ABRI.

Découvrez nos solutions pour protéger votre production agricole.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

01/2021 - H41213 – Les contrats d'assurance Récoltes et Grêle sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA SA au capital entièrement libéré de 398 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15.352 358 865 RCS Paris. Les évènements garantis et conditions figurent au contrat. Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty images.

Terres de Bourgogne



Retrouvez tous nos dossiers sur
www.agribourgogne.fr/dossier

• *Les nouveautés* • *Les nouveautés* • *Les nouveautés* • *Les nouveautés* • *Les nouveautés* •

New Holland Capacités accrues sur les chargeuses Stage V



New Holland

Les chargeuses à roues W170D et W190D répondent à la norme antipollution Stage V sans utiliser d'EGR ni de FAP. Les modèles W130D et W170D ont désormais accès à la flèche Tool Carrier qui combine capacité de levage élevée et parallélogramme, tout en offrant une bonne visibilité sur le tablier pour changer d'outils.
Modèle : W130D et W170D Tool Carrier
Hauteur de levage (articulation) : 3,96 et 4,16 m.
Capacité de levage : 8,3 et 9,23 t

Manitou La production de l'usine texane en partie rapatriée en France



Manitou

A la mi-décembre, Manitou a annoncé la fermeture à la fin du mois de mars 2021 de l'usine de Waco, au Texas, « *afin d'optimiser ses capacités de production aux États-Unis* ». Les chargeuses articulées qui y étaient produites (Gehl AL 540, 650 et 750, Manitou MLA 4-50, 5-50, etc.) seront désormais fabriquées à l'usine de Yankton (Dakota du Sud), avec, à la clé, l'embauche de 50 collaborateurs. La production des chariots élévateurs qui était assurée à Waco sera transférée à Beaupréau (Maine-et-Loire), où des embauches sont prévues en renfort des 135 salariés. La plateforme d'importation nord-américaine sera concentrée à Baltimore (Maryland). Le groupe annonce ainsi « *rationaliser ses outils de production aux États-Unis pour accroître sa performance et garantir à tous ses clients nord-américains un niveau de service élevé. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de développement prioritaire du groupe en Amérique du Nord* ». Les 148 collaborateurs de Waco seront, quant à eux, accompagnés pour retrouver un emploi.



Weidemann Le télescopique ultracompact T4512 renouvelé



Weidemann

Le télescopique T4512 de Weidemann adopte une transmission à régulation électronique ecDrive sur ses deux versions de moteur de 25 et 45 ch, le second accueillant un FAP et un DOC pour répondre à la norme antipollution stage V. En plus des deux modes de conduite Auto et Eco, les modes Equipement et M-Drive viennent s'ajouter en option. En mode Equipement, une vitesse et un régime moteur peuvent être préréglés, en régulant la vitesse automatiquement si l'accessoire attelé demande plus de puissance hydraulique. Le mode M-drive laisse la possibilité de contrôler la vitesse d'avancement avec un régime moteur prédéfini, apprécié lors du chargement d'une remorque, par exemple. La cabine évolue avec un toit panoramique, un joystick multifonction disposant de touches à codes couleurs et plus de rangement. En option, viennent s'ajouter une direction par l'essieu avant ou en crabe (en plus des 4 roues directrices), ainsi qu'une radio avec port USB.
Hauteur de levage maximale au point de pivot : 4,53 m
Capacité de levage : 1,2 t.
Débit hydraulique : 28,6 l/min (41,6 et 70,2 en option).
Hauteur : 1,995 m.
Largeur : 1,56 m.
Longueur : 3 m.
Poids : 2 750 et 2 900 kg.

Marché des chargeurs télescopiques

Classement inchangé en 2020 pour Manitou, JCB et Merlo

Le marché 2020 des chargeurs télescopiques a, certes, baissé de 16 % par rapport à 2019, mais il est resté relativement important avec 4 551 engins immatriculés (5 391 unités l'année précédente), selon les données officielles fournies par Axema, l'association française des acteurs industriels de la filière des agroéquipements et de l'Agroenvironnement. La génération NewAg de Manitou semble connaître toujours autant d'engouement de la part des professionnels, car la firme française demeure leader pour la troisième année consécutive, enregistrant cependant une légère baisse de 0,2 point. Le Britannique JCB, qui avait concédé la première place à Manitou en 2018, demeure second avec 27 % des immatriculations et progresse de 0,7 point avec sa dernière génération de Telescopic série III à la cabine redessinée. En bon troisième, Merlo enregistre la plus forte augmentation (+ 2,5 points) et représente 15,2 % des immatriculations. La marque italienne n'avait plus franchi la barre des 15 % depuis 2016. Kramer passe en quatrième position avec 5,5 % (+0,3 point) et devance Claas, qui connaît la plus forte baisse (- 1,6 point). A noter que New Holland, huitième, gagne 0,8 point et s'établit à 3,2 %.

LES PARTS DE MARCHE PAR MARQUE (2015-2019)
Unité : %, part de marché sur le total des premières immatriculations

Marques	2015	2016	2017	2018	2019
MANITOU	28,2%	33,9%	29,7%	36,8%	33,0%
JCB	31,3%	25,6%	33,1%	29,0%	26,4%
MERLO	14,6%	15,7%	14,5%	12,4%	12,8%
CLAAS	9,0%	6,2%	7,9%	4,3%	6,3%
KRAMER	0,0%	0,0%	0,3%	3,2%	5,2%
BOBCAT	2,3%	3,9%	4,2%	4,3%	4,0%
MASSEY FERGUSON	2,7%	2,3%	2,7%	2,9%	4,0%
NEW HOLLAND	2,3%	2,2%	1,9%	2,4%	2,4%
DEUTZ-JLG	1,3%	1,3%	0,1%	1,4%	1,9%
DIECI	2,0%	2,5%	2,1%	1,3%	1,2%
SCHAFFER	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	0,7%
CASE IH	0,3%	0,2%	0,3%	0,5%	0,6%
AUTRES MARQUES	5,8%	5,7%	3,1%	1,4%	1,5%
Total général	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**

Source : DIVA / APS-SIV

Agroéquipement

Kub 89 : déjà cinq ans !

En juin 2016, l'implantation d'une concession agricole Kubota dans l'Yonne devenait réalité avec l'inauguration d'un bâtiment de 700 m² à Venoy. Cinq ans plus tard, KUB 89 fait partie du paysage de l'agroéquipement. À cause de la crise sanitaire, Julien Demoly, son président, n'a pu fêter cet anniversaire. Ce n'est que partie remise.

«Partir d'une page blanche est un challenge qui me motive» disait Julien Demoly en 2016. Depuis, KUB 89 a creusé son sillon dans l'Yonne, le secteur concédé par la marque japonaise. L'entreprise poursuit son développement à vitesse régulière et constante, à l'image de celui de Kubota. Fidèle à sa ligne de conduite basée sur le service, la réactivité et la proximité avec le client, Julien Demoly a fait le choix d'un seul bâtiment au centre du secteur, à proximité des grands axes. L'objectif est d'être efficace chez les clients via des fourgons ateliers, rapides et au contact du terrain. *«Malgré le contexte, nous sommes dans le plan de marche»* souligne le dirigeant. *«Les clients nous font confiance et nous effectuons déjà des renouvellements de tracteurs, signe de leur satisfaction. Nous implantons la marque un peu plus chaque année et la polyvalence de l'équipe permet de répondre rapidement aux demandes de matériels, SAV ou magasin»*. L'équipe s'est renforcée au fur et à mesure de l'augmentation de l'activité. Un mécanicien a rejoint l'entreprise en 2017 et un magasinier en 2018. Cinq ans après sa création, KUB 89 revendique un parc de 350 machines dont 60 tracteurs, situant la concession dans la part de marché nationale du constructeur, pour un chiffre d'affaires d'1,50 M€. Plus de 80 % de ce résultat est réalisé avec Kubota. La marque orange qui a racheté Kverneland en 2012, propose une gamme très développée et est présente dans pratiquement toutes les familles de produits : sol, semis, fenaison, presses, alimentation, fertilisation, pulvérisation. Pour compléter cette offre, KUB 89 a intégré à son catalogue les chargeurs MX et Manip, les outils du sol et semis Carré, Claydon et Quivogne ou encore le matériel d'élevage Belair. Les broyeurs et débroussailleuses Orsi, les gammes AMR, MFA, Rabaud, les chargeuses Schaeffer sont aussi promus par KUB 89. L'offre magasin bénéficie notamment du catalogue Kramp et des lubrifiants Igol.

Et dans cinq ans ?

Dans les années à venir, Julien Demoly souhaite augmenter les ventes de tracteurs. L'arrivée potentielle d'une gamme de plus de 200 CV favorisera le développement et augmentera la présence de la marque sur le terrain. KUB 89 entend poursuivre sa spécialisation dans Kubota Équipements, la gamme de matériels d'accompagnement.
Depuis 2 ans, l'accent a été mis sur les gammes non motorisées de la marque avec des résultats satisfaisants.

Enfin, l'effectif sera renforcé, au niveau commercial dans un premier temps, puis au niveau du service pour conserver les valeurs fortes de l'entreprise.


KUB 89 va souffler ses cinq bougies en 2021.

Zoom sur la marque Kubota

Kubota propose une garantie pièces, main-d'œuvre de 5 ans et jusqu'à 5 000 heures sur l'ensemble de ses tracteurs, ainsi que de 2 ans sur le matériel d'accompagnement. Le rachat de Kverneland / Vicon en 2012, de Great Plains en 2016, couplé à l'implantation de nouveaux concessionnaires agricoles (80 aujourd'hui sur le territoire) sont autant d'atouts qui témoignent d'un vrai volontarisme. L'usine française de Bierne, dans les Hauts-de-France, de 115 000 m² compte 200 employés et produits la série M7 (130 à 170 CV) pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie et le Japon. À terme, elle devrait produire 3 000 tracteurs par an (soit 10 à 15 tracteurs / jour). Les tracteurs de puissance inférieure à 130 CV sont assemblés sur le site de Cavaillon. Autre site français, le siège Kubota Europe situé à Argenteuil offre 40 000 m² d'entrepôts dédiées principalement au stockage de pièces détachées.

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Photovoltaïque

De nouveaux locaux pour Clef Énergies



Depuis l'automne dernier, l'entreprise occupe de nouveaux locaux sur la zone Cap Nord, à l'est de Dijon.

Alors que le photovoltaïque a le vent en poupe dans le secteur agricole, l'un des acteurs majeurs du secteur dans la région vient d'investir de nouveaux locaux.

La société Clef Énergies, créée et dirigée par Luc Courty depuis 2007, est spécialisée dans l'énergie photovoltaïque. Au fil des années, elle est devenue un acteur incontournable dans ce domaine. Clef Énergies intervient en Bourgogne Franche-Comté et sur le sud de Champagne-Ardennes, un secteur couvert par quatre chargés d'affaires. Les bâtiments historiques de Marsannay-la-Côte, au sud de l'agglomération dijonnaise, étaient devenus trop étroits pour faire face au développement de l'activité. C'est la raison pour laquelle la société a investi dans de nouveaux locaux situés sur la zone Cap Nord, à l'est de Dijon, non loin d'Ikea. Après des travaux de mises aux normes et d'aménagements, Clef Énergies a pris possession à l'automne dernier des 500 m2 de bureaux et 600 m2 de dépôt, visibles depuis la rocade de Dijon.
Les 34 collaborateurs de l'entreprise vont ainsi bénéficier de meilleures conditions de travail. Suite à l'accroissement de l'activité, la société a beaucoup recruté ces derniers mois, l'effectif ayant quasiment doublé. Clef Énergies a constitué une seconde équipe de monteurs et investi dans un robot de nettoyage des panneaux pour son service spécialisé. Pour autant, d'autres embauches sont prévues. Clef Énergies recherche notamment des monteurs-installateurs.

Clef Énergies, 13 impasse de Reggio à Dijon

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **02/02/2021**

Effectif global: 916 - Taux de vente: 95%

Effectif total: 592 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,82 €	2,82 €	2,82 €	-0,26
			250-300	2,57 €	2,67 €	2,63 €	-0,02
			300-350	2,62 €	2,71 €	2,68 €	+0,17
			400-450	2,30 €	2,61 €	2,39 €	-0,02
			450-500	2,23 €	2,34 €	2,29 €	=
		R	200-250	2,43 €	2,43 €	2,43 €	-0,30
			250-300	2,43 €	2,57 €	2,51 €	-0,10
			300-350	2,21 €	2,51 €	2,40 €	+0,03
			400-450	2,16 €	2,37 €	2,29 €	+0,04
	F	U	250-300	2,63 €	2,83 €	2,76 €	+0,05
			300-350	2,61 €	2,82 €	2,71 €	+0,10
			350-400	2,50 €	2,78 €	2,70 €	+0,10
		R	300-350	2,67 €	2,72 €	2,70 €	+0,16

Observation : L'offre est plutôt faible pour la saison.

BROUTARDS : Cours reconduits sans changement.

LAITONNES : Bonne vente. L'offre ne couvre pas la demande.

Effectif total: 65 - Taux de vente: 78%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
GENISSES DE 2 ANS : Bonne vente. L'offre ne couvre pas la demande.	F	U	400-450	2,38 €	2,48 €	2,40 €	-

Effectif total: 259 - Taux de vente: 98%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,34 €	2,90 €	2,51 €	+0,13
			- 5 à 10 ans	2,31 €	2,40 €	2,36 €	-
		U	- 5 ans	1,86 €	2,55 €	2,08 €	-0,02
			5 à 10 ans	1,84 €	2,55 €	2,00 €	+0,02
			+ 10 ans	1,69 €	1,96 €	1,84€	+0,02
		R	5 à 10 ans	1,67 €	1,83 €	1,75 €	=
			+ 10 ans	1,51€	1,76 €	1,66 €	+0,03
		O	+ 10 ans	1,24€	1,51 €	1,36 €	-
GÉNISSES		E	24 à 36 mois	2,50 €	3,82 €	3,10 €	+0,34
		U	24 à 36 mois	2,02 €	2,51 €	2,19 €	-0,10
		R	24 à 36 mois	1,78 €	1,97 €	1,86 €	-

VACHES/GENISSES DE 30 MOIS : Apports corrects, de qualité hétérogène. Les cours sont sensiblement reconduits. Bone ambiance commerciale

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 27/01/2021

Effectif total :130. Taux de vente : 80%.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 109 - Taux de vente : 91%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards: les lot présentés sont de meilleurs qualité cette semaine mais les cours ne bougent pas pour autant. La vente est cependant plus rapide. **Laitonnes :** cours reconduits dans les femelles, la demande semble toujours aussi forte.	M	U	400 - 450	2,24 €	2,34 €	2,26 €	-
		R	250 - 300	2,18 €	2,50 €	2,31 €	-
			300 - 350	2,20 €	2,43 €	2,30 €	-
	F	U	250 - 300	2,48 €	2,73 €	2,60 €	-
			300 - 350	2,50 €	2,71 €	2,66 €	-

Effectif total : 335 - Taux de vente : 82%

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 205 - Taux de vente : 84%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches / Génisses: le volume est encore important, la vente est rapide les cours sensiblement à la baisse dû principalement a des animaux d'état moyen et de moins bonne qualité que la semaine passée.	F	U	24 à 36 mois	1,94 €	2,48 €	2,20 €	-
	F	U	- 5 ans	2,03 €	2,21 €	2,14 €	-
			5 à 10 ans	1,96 €	2,15 €	2,08 €	-
			+ 10 ans	1,78 €	1,91 €	1,80 €	-
		R	5 à 10 ans	1,71 €	2,02 €	1,92 €	-

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 25/01/2021 au 31/01/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,99 -0,07	7,91 -0,10	-	-	-	-	-
	R Var.	7,25 -0,04	7,21 -0,12	7,17 -0,01	-	-	7,29 -0,06	-	-
	O Var.	-	6,36 -0,13	-	-	6,77	6,75	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	8,01 =	7,90 -0,02	6,61 -0,19	-	-	7,38 0,01	-
	R Var.	7,40 -0,01	7,42 0,01	7,38 0,04	6,68 -0,03	7,30 -0,05	7,27 -0,01	6,97 -0,03	6,47 -0,09
	O Var.	7,07 0,03	7,13 0,08	7,13 =	-	6,96 -0,10	6,83 -0,13	6,72 -0,15	-
	R Var.	-	-	-	-	-	6,62 -0,01	6,28	-

Zone nord : Peu d'évolution par rapport à la semainr dernière, commerce stable. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 25/01/2021

Bovins : 206
Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 3 - Ovins : 78
Prochains marchés :Bovins le lundi 8 février et ovins le lundi 15r février 2021 aux horaires habituels.

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 04 – du 25 au 31 jan 2021

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE

Broutard(e)s : L'ambiance commerciale demeure tendue. Les achats sont réguliers en sujets légers valablement vaccinés FCO, permettant de tenir fermement les tarifs voire de gagner quelques centimes. Pour le reste de la catégorie, le tri est plus sélectif, le placement se complique pour la marchandise moyenne, d'autant plus si elle n'est pas vaccinée. Les tarifs sont difficilement maintenus, malgré des niveaux déjà bas. En femelles, les achats restent dynamiques à des cours reconduits.
Gros bovins maigres : Les volumes sont réguliers face à des acheteurs toujours présents, permettant de tenir un bon équilibre offre/demande pourvu que les sujets soient de qualité suffisante. Les transactions sont fluides des cours globalement reconduits et toujours des écarts de prix selon l'âge et le niveau de préparation. Boucherie : L'amélioration observée la semaine dernière se poursuit avec des hausses de prix en blondes supérieures ainsi qu'en races mixtes et laitières pour des besoins industriels. Les volumes restent modérés ce qui participe à la fluidité des transactions.
Veaux : L'amélioration se poursuit, notamment en type laitier. Au-delà de la modestie des apports qui facilitent l'écoulement, le marché semble un peu plus actif. Les cours sont globalement reconduits en races à viande tandis que les laitiers et croisés laitiers gagnent 5 à 20€ selon les places.
Ovins : En agneaux, les apports sont stables face à des acheteurs réguliers. Les derniers agneaux gris se placent encore facilement ; les laitons sont recherchés. Les cours sont globalement reconduits à des niveaux très attractifs. En agnelets sur le bassin laitier, le commerce reste stable. En brebis, les transactions sont régulières.
Broutard(e)s : L'activité se déroule toujours à deux vitesses face à des volumes pourtant modérés pour la saison mais suffisants pour couvrir les besoins. La marchandise de qualité supérieure, valablement vaccinée, trouve facilement preneur à des cours reconduits. Le tri est beaucoup plus sélectif en sujets moyens : le placement est plus difficile engendrant des baisses de tarifs. En femelles, la dynamique se poursuit permettant de tenir fermement les cours.
Gros bovins maigres : Les volumes sont corrects pour satisfaire une demande régulière. Les ventes sont fluides et quasi totales. Les sujets de qualité supérieure s'échangent rapidement tandis que les sujets moins jeunes ou avec moins d'état sont plus discutés.
Boucherie : L'équilibre offre/demande perdure permettant de reconduire les tarifs. La modestie des apports sur certaines places, notamment en entrées de gamme de type mixte et laitier, soutient également les cours avec de légères augmentations. Les achats en races à viande sont réguliers.
Veaux : L'ambiance s'allège encore un peu cette semaine face à des apports modérés. Les ventes sont plus fluides et confortent les cours avec globalement de nouvelles hausses en type laitiers et croisés laitiers. Les présentations de veaux races à viande restent modestes et s'échangent à des cours stables.
Ovins : En agneaux, l'offre reste modérée face à une demande stabilisée. Les ventes sont fluides à des cours globalement reconduits. Certains marchés enregistrent une baisse des cours mais ceux-ci restent à un niveau encore satisfaisant. Les achats en laitons sont dynamiques. En agnelets sur le bassin laitier, les tarifs se replient légèrement face à des apports plus importants. En brebis, l'activité est calme à des tarifs reconduits.

1er FEVRIER 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Stabilité des cours, dans un contexte pourtant de bonnes demandes et d'abattages dynamiques. Le retour en fermes restent insuffisant pour les éleveurs!
Bovins maigres : cours reconduits.

POLITIQUES

La Commission européenne a publié la mise à jour de son étude de l'impact cumulé de 12 accords de libre-échange (en place et en négociation): Australie, Canada, Chili, Indonésie, Japon, Mercosur, Mexique, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande et Vietnam. La modélisation précise que la mise en œuvre de ces 12 ALE augmenterait les importations de bœuf de 21 à 26 %... notamment depuis le Mercosur, dont les conditions de production sont très éloignées de celles d'Europe.

ENVIRONNEMENT

Le 2ème appel à projets de France Carbone Agri Association (FCAA) est maintenant finalisé et la notification au ministère aura lieu très prochainement.
Un engagement, cette année encore, impressionnant des producteurs et porteurs de projets : 1300 éleveurs pour 56 porteurs de projet, pour un potentiel de réduction d'au moins 390.000 tonnes de CO2. Sur ces 1300 éleveurs, 465 sont en bovins-viande, une proportion en forte augmentation par rapport au précédent appel à projets.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Fin de l'année 2020, le Ministre de l'Agriculture s'est saisi du sujet Label Rouge et a donc fait la proposition suivante aux acteurs de la filière : passer l'ensemble des rayons traditionnels sur l'année 2021 en Label Rouge. Sur le mois de janvier, l'Interprofession a donc organisé des réunions avec l'ensemble des familles, afin d'apporter réponse à cette proposition. L'aval de la filière n'a pas donné son feu vert à cette proposition ... Et a invoqué par contre tout leur bon vouloir à déployer du Label Rouge en 2021 mais sans objectif clair, précis et chiffré ! Les éleveurs bovins attendent des signes positifs et économiques sur leurs exploitations et sans attendre ! Quelle réponse apportera le Ministère face à l'attitude de refus de l'aval de la filière?

FOCUS

Le 19 janvier, la FNB, par communiqué de presse a demandé aux Sections Bovines, de rencontrer les opérateurs de la filière, pour demander des explications sur le JB, au vu des indicateurs, au vert, du marché. Dans les Pays de la Loire, les départements ont été à la rencontre : Socopa à la Roche/Yon, Charal à Sablé/Sarthe et Elivia Ter'Elevage. En Grand-Est, les Sections ont profité d'une réunion interprofessionnelle, pour enclencher les rencontres opérateurs (abatteurs et GMS).

EN REGION

Les départements de Saône-et-Loire, Nièvre et Côte-d'Or se sont mobilisés afin d'alerter les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par l'élevage allaitant : les revenus restent au plus bas, dans un contexte de prix défavorable, et dans l'indifférence.
Dans le même temps, l'expertise des dossiers sécheresse a été reportée... mais pas l'achat des fourrages... et les trésoreries continuent de se vider !

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB a lancé, vendredi, un appel à mobilisation, sous le #AvecNosEleveurs. Le Gouvernement abandonne face à l'urgence de la situation les éleveurs bovins; et multiplie les décisions qui sont défavorables : ratification du CETA, prochaine ratification attendue de l'accord MERCOSUR, report de l'instruction des dossiers sécheresse, stigmatisation de la production et la consommation de viande dans le cadre de la future loi Convention Citoyenne Climat, ... TROP C'EST TROP !!!

CHIFFRE DE LA SEMAINE

+ 23,7%

C'est l'augmentation en Chiffre d'affaires, des ventes de steak haché surgelé sur les 4 dernières semaines (de la semaine 52 à la semaine 2) par rapport à la même période, un an auparavant. Sur le steak haché frais, les ventes, en Chiffre d'affaires, ont augmenté pour leur part de 13,1% sur cette période.

Matériel

Tracteur

01 - Ces retraite vend tracteur NH TL90, 7200 h, de 2003, chargeur Quick Q45 avec plusieurs outils et autres matériels.
✆ **04 74 37 56 71**

10 - Recherche pour écomusée tracteur agricole, ancien type SiftH30 ou autres marques tournant et moteur CML.(0304) -
✆ **06 70 03 50 11**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (0307)
✆ **06 71 10 93 35**

34 - Achète tracteurs UTB,Universal,Someca 4RM, Eicher, Wotan, MF 1102 1132/132/139/142, FENDT, MF 3 cyl, Deutz, Mercedes MB TRAC, Holder moteur 4 temps, Renault, Fiat, IH, tracteurs articulés, même en panne, rotavators, motos et autos anciennes, paiement et enlèvement rapides.
✆ **06 71 95 90 35**

38 - A vendre tracteur Deutz Fahr M620 160 CH cabine et pont avant suspendue relevage avant et prise de force 4600 heures.
✆ **06 72 75 29 27**

38 - Vends tracteur Ford 5000 Bon état - Tracteur JD 3120 - Tracteur Renault D22 - Tracteur IH 265 - Déchaumeur 4m - pièces pour Ford County - pièces IH 624 724.
✆ **06 75 04 60 70**

71 - Vends tracteur NH TS 115, 2001, 7 665 H, 115 cv. 4 RM, chargeur récent, BE, 22 000 euros HT (0313)
✆ **06 88 36 83 55**

91 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

Travail du sol

01 - Vends semoir engrais Kuhn 800L lève sac Desvoys LD 1500 tb état cause retraite.
✆ **07 69 48 05 65**

01 - Vends ret. rototrancheuse Agram dep. 600 px 1000 euros semoir engrais Vicon 1350 K px 1500 euros.
✆ **04 74 69 37 18 hr**

18 - Vends brabant G et B, 4 corps, équipé carbure, NSH, TBE. Prix à débattre.
✆ **06 10 78 30 21**

38 - Achète herse à prairie en bon état.
✆ **04 76 06 06 41**

Récolte

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 8060, 8070 ou 8080. Je me déplace peu importe la région.
✆ **06 21 49 50 89**

26 - Vends luzerne petites bottes 2ème coupe, semoir Amazone 4R+insecticide
✆ **06 04 02 58 36**

67 - Vends TX68 plus 1998 moyeur 4200 hrs, batteur 3200 hrs avec coupe Geringh offre pliable 6 m année 2016 uniquement céréales matériel révisé HT58000 euros.
✆ **06 76 86 57 82**

71 - Vends presse balle ronde, liage ficelle, MF1450 brabant Bonnel, 3 socs, pulvé Evrard 2.000 l, traîné, 15 m, le tout pour export.
✆ **06 83 13 82 29**

71 - Vends faneuse Stoll Z 450 D, 4 toupies, BE, roues ballons, 550 euros, - andaineur Khun GA 230, BE, 500 euros (0314)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vends round baller Claas variant 260 liage filet, pick-up, 2 m, récolter uniquement du sec, super état.
✆ **06 74 53 83 09**

89 - Vends MB JD 8820, 1989, moteur refait à neuf, coupe 6.10 m., - MB JD 2054, 1995, coupe 5 m. (0306)
✆ **06 49 73 55 94**

Traitement

74 - Vends pulvérisateur Berthoud Progress 8 800L rampe 12m50 électro-vanne TB état CT OK 2020
✆ **04 50 72 91 38**

Divers

01 - Vends 5 traverses de chemin de fer bon état
✆ **06 72 31 52 93**

01 - Vends salle de traite TPA 1 quai 8 postes 1 silo 3T polyester 1 silo 3T toile.
✆ **07 88 45 32 66**

01 - Recherche portacourt hydraulique pour herse rotative Lely 3m.
✆ **06 82 42 55 33**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m ; 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

07 - Recherche godet à terre largeur maximum 1,20m attelage 3 points. Faire offre.
✆ **04 75 29 09 64**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateurs, télescopiques, charrues, bennes épandeurs et autres machines agricoles. (0503)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends pour cause changement moyen de chauffage chaudière bois De Dietrich - CF125 TBC, servi 6 mois 3 500 euros, prix d'achat 5 280 euros, à venir chercher sur place. (0502)
✆ **06 26 95 06 01**

26 - Vends charrues 3.4 socs + vis à grains 3M + élévateurs 8M et au champ + moissonne-lieuse + autres.
✆ **04 75 31 53 88**

38 - Vends broyeur Agrimaster 2m60 poste réversible bon état.
✆ **06 11 59 28 07**

38 - Vends faneuse 4,50m Fella état neuf 30 ha 3800 euros - Vends 2 pneus tracteur 14/9/28 + 2 pneus 18/4/38 bon état.
✆ **06 87 13 50 77**

38 - Vends cuisinière bois Coste L73cm xl62cm bon état 200 euros - Chaudière bois 32kw bon état Chartreuse 1000 euros à débattre.
✆ **04 74 94 13 00**

38 - Vends autochargeuse - Andaineur - Semoir Nodet disques - Cultipacker 3m - Trisoc Nivon cause retraite.
✆ **06 84 87 42 36**

38 - Vends charrue Trisoc réversible sécurité boulon HUARD + HB0 2 socs très bon état.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Presse, Case F200 (moyenne densité) 200 euros - Clio 1,4DCI 131000 km moteur 2400 euros - Cherche vaches Limousines.
✆ **06 12 15 35 90**

38 - Vends remorque Leboulch 6 tonnes caisse 10m3 ridelles rabattables bon état.
✆ **06 81 62 15 57**

57 - Vends presse Claas Quadrant 2200 Advantage, toutes options, TBE ; pulvé. Seguip, 2.500 l, 24m ; Valtra 6300.
✆ **06 83 28 38 00**

69 - Recherche matériel agricole et TP motorisé même en panne (0401)
✆ **06 38 78 36 28**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


69 - Vends tank à lait Packo 1300 litres TB état cause cessation 2100 euros.
✆ **06 42 99 57 44**

69 - Vends lève sac grenier hydraulique télescopique Cultipaker Quivogne paliers or dispositif transport petite machine 2 brosses pour radis carotte oignons en bottes.
✆ **06 84 19 53 86 Midi**

67 - Vends bac de refroidissement et trempage asperge 6kw 5x1,45 et 4x1,45 occas Butteuse à fléaux (stower) robuste tbe 2ans 12500euros - Laveuse d'asperge normale 8m et laveuse d'asp à triage électronique Hermelr et éplucheuse asperge occas. Plast asperg. Plant de fraise rhubarbe, myrtille.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

67 - Vends 2 roues étroite 270/95 R 48 Kleber usure 10% + 2 roues 9.5 R 36 Kleber usure 20%. Monter sur Tracteur New Holland.
✆ **06 08 71 87 68**

70 - Vends mélangeuse Kuhn 7m3 pesée programmable mise en route 2012.
✆ **06 87 90 39 45**

remorques Lambert Votre partenaire transport
Remorque Lambert
58-16
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
19 300 € - Livrée
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com


71 - Vends fauch. cond. J. Deere 1355, 2,50 m, R. baller j. Deere 545D, liage, andaineur Fella 426, charrue trisocs, non stop Naud, fers neufs, TBE.
✆ **06 41 59 10 33**

71 - Vends faucheuse pendulaire Kuhn GMD3110, B. E., andaineur Claas Liner 4705, B. E., pince enrubannage, ouv. 2 m, attache Merlot.
✆ **06 76 22 24 43**

71 - Vends roues jumelées 16-9-34, B. E., 600 euros, groupe électrogène essence, 4.000 w, 400 euros, peu servi.
✆ **06 80 43 57 58**

Grand voyant médium Maîtrie YAKOUB
Capable de résoudre tous vos problèmes : amour, fidélité, chance, travail, santé, mariage, permis de conduire.
Réussite dans tous domaines. Pas de problème sans solution. Déplacement possible. Travail rapide et sérieux. Résultats garantis dans la semaine. Paiement après résultat.
Tél. 06 09 38 64 39

84 - Vends charrue FENET 5 socs réversibles, très bon état, pulvérisateur porté FITOSA modèle Centoro, 1200 l, rampe 18 m, pompe 2210 , relevage hydraulique, TBE.
✆ **06 26 42 13 38**

Elevage

71 - Vends broyeur de prairie Joskin TR 275, 3 rotors, TBE, 2.70 m., 1 700 euros, - broyeur de haies Raz-Net à courroies, état de marche, 950 euros, - benne métallique Bonnerot 4 T., rehausse, BE, 2 600 euros, - broyeur d'accotement Desvaus, 1.50 m., 2007, déport hydraulique, marteaux état neuf BE, 2 700 euros, - godet hydraulique AR 1.80 m., 450 euros (0312)
✆ **06 88 36 83 55**

38 - Vends cause cessation Cornadis 9 places réglables très bon état prix 300 euros.
✆ **06 81 57 03 34**

38 - Cherche barrières, cornadis, auges pour bovins.
✆ **06 08 32 95 59**

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Renault Master bétaillère rallongé caisse alu (lisse) demi-étage alimenté par câble, pour bovins, veaux, moutons. 285 000 km. 125 CV. Révision ok et CT Ok (vierge) libre de suite px 12200 euros
✆ **06 87 05 63 94**

Tourisme

26 - Vends Xantia année 1997 trés bon état 98500KM essence CT ok essence 2 litres, prix 1700 euros à débattre.
✆ **06 87 92 92 18**

69 - Vends Xsara Picasso 1.6 HDI FAP modèle 2006 110 CV 1780000 Km. - Courroie distribution faite en 2016, clim auto, limitateur régulateur de vitesse, attlage remorque. Prix 2300 euros.
✆ **06 10 40 42 38**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend livre foin regain luzerne luzerne déclassée à partir de 120 euros/T.
✆ **06 83 33 41 45**

18 - Vends enrubannage, très bonne qualité, avec analyse. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

38 - Vends pomme de terre de consommation sacs 25 kg ou vrac variété Monalisa.
✆ **06 75 27 46 05**

38 - Vends noix pour monder 0.40 euros le kilo.
✆ **06 50 98 65 98**

42 - Vends maïs ensil. ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

Fourrage

21 - Vends paille et foin qualité garantie, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

38 - Vends foin prairie naturelle mai 2020 en balles rondes diamètre 150
✆ **06 71 90 79 44**

38 - Vends foin en balles rondes.
✆ **06 82 52 67 57**

39 - Achat-vente paille, foin, luzerne.
✆ **06 08 53 16 44**

42 - Prod. vend maïs ensil. + foin et foin de luzerne + enrubann. luzerne ou trèfle. Poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

42 - Vends maïs ensil. ou maïs épis bio + enrubannage de luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 23 23 73 91**

43 - Vends maïs plante entière en bottes enrubannées, prix de départ 68 euros/T, poss livraison.
✆ **06 11 37 50 64**

63 - AV foin de prairie et foin de luzerne, 90 euros/tonne.
✆ **06 64 41 10 67**

69 - Vends Foin BR ou HD, luzerne, ray gras, paille bottes rectangulaire. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

Location

Agricole

39 - Recherche 10-20 ha en location ou propriété avec si possible bâtiment. Projet d'installation en brebis laitières et transformation fromagère.
✆ **03 84 43 03 99**

84 - Loue 5 000 m de terre sableuse pression Canal de Carpentras pour Pépinières viticoles à Loriol du Comtat.
✆ **07 60 96 33 12**

Immobilier

18 - Investisseur recherche 50 à 60 ha terrecéréalière bail au fermier-en place.
✆ **02 48 59 84 42**

34 - Loue dans village près de Pézenas, maison T3 à retraité bon bricoleur.
✆ **04 67 98 30 95**

Emploi

Offre

AS BFC Accompagnement Stratégie
Conseil - Gestion
Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son développement dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confi é(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentations des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fi scales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience signifi cative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profi l et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite à adresser à AS BFC M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

58 - Exploitation polyculture-élevage région Morvan Recherche salarié (e) agricole temps plein, CDI possible si expériences et compétences du milieu agricole (0506)
✆ **06 83 57 20 65**

58 - Ferme laitière robots Recherche salarié (e) polyvent (e), CDI, région Puisaye (0210)
✆ **06 74 52 22 55**

71 - H. cherche place exploit. lait typ. herbe exp. élevage conduit cult. mat. entretien. Etudie prop. ts départements
✆ **06 03 04 22 10**

73 - Groupement pastoral recherche berger pour gardiennage bovins et pose clôtures. Poste sur Ardèche. Logé.
✆ **06 11 14 55 72**

74 - Exploitation laitière sur le bassin annécien propose emploi CDD en vue CDI voire même associé. Permis B obligatoire.
✆ **06 18 92 58 14**

Animaux

Bovin

01 - Vends 5 vaches salers cause vêlage tardif.
✆ **06 83 33 41 45**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vends bons tx charolais 17mois vêlages faciles - Elevage Corneloup Laurie.auriecorneloup@hot ail.fr
✆ **07 87 06 13 52 ou 06 83 22 20 77**

18 - GAEC Dudragne vend au choix bons reproducteurs 18 mois, inscriptibles avec toutes garanties sanitaires et livraison.
✆ **06 81 69 19 22**

18 - Vends reproducteurs charolais HBC issu IA et monte naturelle, bonne origine. GAEC DE TURCY (FLEURIER).
✆ **Tél. 06 23 16 10 19**

01 - Propose CDI 35 H traite VL alimentation soin cultures polyvalent avec expérience, permis B.
✆ **06 12 76 57 56**

42 - Exploitation polyculture élevage laitier et allaitant recherche salarié agricole polyvalent et sérieux
✆ **06 47 61 45 50**

18 - Vends 3 taureaux HBC 16 mois génotypés, dont 2 sans cornes tb index FN 111 116. M. Floquet, le Châtelet.
✆ **02 48 56 34 92**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais

le 10 FÉVRIER 2021 - STATION DE CHARMOY (89)
le 24 FÉVRIER 2021 - STATION DE CRÉANCEY (21)

Garanties sanitaires et de reproduction

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

06 09 82 85 46 www.charolaiscroissance.fr

21 - EARL du Mont Rond vend 11 taureaux HBC de 16 à 17 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (0402)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent 06 76 65 35 98 Baptiste 06 37 23 32 07**

21 - Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vend taureau adulte 3 ans recommandé pour vêlages génisses, - 30 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, le tout à un prix attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (0308)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

Ventes aux Enchères des Stations d'Évaluation

+ de 100 reproducteurs Charolais

Infos sur **www.stationevaluation71.com**

CÔTE-D'OR	SAÔNE-ET-LOIRE
Vend. 12 février 2021, 14 h à Créancey * et/ou en direct sur internet	Vend. 19 février 2021, 13 h à Charolles * et/ou en direct sur internet
Visites sur RDV	Porte ouverte sur RDV du 8 au 13/02
03 80 90 68 81	03 85 29 56 74



* Conditions d'accueil sur place selon situation sanitaire
Achats en direct à distance - Photos/vidéos sur site internet

21 - Vends taureau adulte 18 mois et 1 an charolais HBC, IBR A, TGS. Tursin Sébastien 21210 Villargoix (0301)
✆ **06 85 51 56 86**

39 - Vends 10 belles jeunes vaches limousines pleines vêlage 07/08-2021, 30 laitonnes limousines, 1 taureau limousin type viande, indem. IBR BVD, livraison possible.
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends 10 taureaux Charolais 18 mois HBC livraison assurée GAEC Lapendery.
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vends taureaux Charolais HBC - élevage et viande - GAEC CUISSET GACON - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59**

42 - Vends génisses Montbéliardes terme le 12/02 et le 14/04.
✆ **06 58 28 25 52**

42 - Vds vaches + génisses laitières Mo et Holstein + MO croisé Holstein sanitaire ok .
✆ **06 65 12 58 95**

42 - vds taureaux charolais 15-16 mois ,issus IA (pères : Marcello, Lucifer, Merlin) génotypés. GAEC élevage PLASSE .
✆ **06 13 23 71 03**

58 - Vends taureaux HBC 1 an et 2 ans maigres au pré velage facile GAEC PELLE
✆ **06 47 59 78 09 - 06 37 54 66**

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey - Vds trx. 2a. et 14m. IND IBR et BVD liv. tte distance (0105)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend veaux 14 -15 mois dont 1 sans corne pour la saillie av pos. de réserv maintenant et livrer fin mars (0304)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vends taureaux 2 ans IBR A, TGS. Jouvet, Lurcy le Bourg (0309)
✆ **03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08**

71 - Vends 7 taureaux charolais, 2 ans et un 3 ans, HBC, TGS. Dufraigne D et J, La Tagnière.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Vends taureaux HBC au pré avec du potentiel , élevage viande, vêlage facile. GAEC Goulliard (0211)
✆ **06 74 09 49 89**

58 - Vends 2 taureaux 5 ans, - 1 taureau 3 ans et taureaux 2 ans charolais HBC. GAEC Marion - Luzy (0311)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends reproducteurs mâles 1 - 2 -3 - 5 ans HBC ou non, TGS, IBR A. GAEC Montcharmont R. et T. (0505)
✆ **06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68**

58 - Vends 1 taureau 4 ans, - taureaux 2 ans + 14 mois, vêlâge facile, HBC, GS. GAEC Roube Fayet Magny-Cours (0504)
✆ **06 72 77 44 76**

58 - Vends semences taureaux Charolais HBC, issus grande lignée - Argenty - Roméo - Fabuleux - Imposant. Batho Roger - Saxi Bourdon (0501)
✆ **06 31 80 55 69**

71 - Vds bons taureaux 20 à 24 mois, charolais, type viande, hivernés au pré et un sans corne fils Fantasio né le 02/10/19.
✆ **03 85 58 76 55**

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

71 - Vends taureau croisé charolais-limousin, 30 mois, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends 1 taureau blond de 3 ans, inscrit, idéal pour génisses.
✆ **06 79 45 84 29**

71 - Élevage Charolais HBC vd reproducteurs 1 an, 2 ans et 4 ans (origine Langillier) TGS, Ducert Cl., Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - HBC vd plusieurs Tx 2 ans dont 1 ss corne, origine Hatenon, Levis, Georges V + gd choix veaux repro. 15 mois issus Hamel(IA) et Ocelo JB (Ifnais 95 Isevr 127 Ivmat 114) + génisses 2 ans, inséminées VF ou non, TGS, livraison, Gace Devillard, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

69 - Vends un bouc Alpin 3 ans, 1 trieur à grains.
✆ **04 74 60 15 54**

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

01 - Vends cause cessation 5 brebis pleines et 2 agnelles.
✆ **04 74 39 07 84 HR**

26 - Recherche estive pour 200 ovins.
✆ **06 79 90 83 36**

84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ **06 22 37 71 85**

Porcin

69 - Vends truies pleine.
✆ **04 74 70 94 03**

Chien

01 - Agriculteur recherche chiot femelle Border Collie.
✆ **06 82 42 55 33**

69 - Vends chiots Bordeer Collie nés le 05/01/2021, un mâle et une femelle, non Lof, SIRET 45283896400016.
✆ **06 29 41 82 24**

71 - Achat chiot briard, mâle, fauve.
✆ **03 85 82 80 22, 19 h**

Divers

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

74 - Recherche estive pour génisses avril à octobre région avant-pays Haute-Savoie Savoie Ain.
✆ **06 70 08 27 55**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

RICAL

**Société anonyme
au capital de 22.000.000 euros
Siège social
social ZI 1 boulevard Eiffel 21600 Longvic
305 524 746 RCS Dijon**

Avis de réalisation de la fusion

1. Aux termes du projet de traité de fusion signé par acte sous seing privé du 18 novembre 2020 (le «Traité de Fusion»), la société BERICAP, société à responsabilité limitée au capital de 24.000.000 euros, ayant son siège social 1 boulevard Eiffel Zone Industrielle 21600 Longvic, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Dijon sous le numéro 377 986 773 («BERICAP») a établi avec la société RICAL («RICAL») un projet de fusion par voie d'absorption de BERICAP par RICAL (la «Fusion»).

2. Le conseil d'administration de RICAL, le 18 novembre 2020, a approuvé dans toutes ses dispositions le Traité de Fusion et l'apport par BERICAP à RICAL de tous ses éléments d'actif et de passif, sur la base des comptes de BERICAP arrêtés au 31 décembre 2019.

3. La Fusion ayant un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2020, toutes les opérations actives et passives effectuées par BERICAP depuis le 1er janvier 2020 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la Fusion seront considérées comme faites pour le compte de RICAL.

4. RICAL détenant depuis le dépôt au Greffe du Traité de Fusion jusqu'à la date de la réalisation définitive de la Fusion, la totalité des actions de BERICAP, il n'y a pas eu lieu à augmentation du capital de RICAL, ni à l'approbation de la Fusion par les assemblées générales des sociétés parties à la Fusion, ni à établir de rapport d'échange, ni de prime de fusion.

5. La Fusion est devenue définitive le 31 décembre 2020 à minuit ainsi qu'il résulte du Traité de Fusion. BERICAP a donc été dissoute sans liquidation le jour de la réalisation définitive de la Fusion, soit le 31 décembre 2020 à minuit, son passif ayant été entièrement pris en charge par RICAL.

6. Les statuts de RICAL n'ont pas été modifiés.

Pour avis

AL210529317

AVIS

AVIS
LA ROCHE EN BRENIL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les bois de la commune ont besoin d'être désectionnés afin d'être réintégrés dans le patrimoine de la commune. Le Conseil après en avoir délibéré décide de désectionner les parcelles des forêts communales de La Roche, Bierre, Montmillien, Clermont, Chamont, Bouloy-Crépy, Vernon et sectionnales de Chênesaint, Pothenée, Emagny, Lavernois, De Bruyères, demande le transfert de ces parcelles à la commune, autorise le Maire à signer les pièces se rapportant au dossier.

AL210529284

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 314,56 euros par titre.

Il assure un rendement total (y compris dividende distribué) de 10,8% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 29 janvier 2021 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2021 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL210529356

TRANSFERT DE SIÈGE

«SCI - SAIL»

**AVALLON (89200), 1 Place Vauban
R.C.S AUXERRE : 491 297 214
Au capital de 175 000 €**

Aux termes d'un PV d'AGE du 28/01/2021, il a été décidé :

-le transfert du siège social à DIJON(21000), 5B Rue du Lycée

L'adresse du gérant a été modifiée :

-Mme Cécile CHAMPY : 5 B Rue du Lycée, 21000 DIJON.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

Le gérant

AL210529339

MIRODA

**Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 7 700 €uros
Siège social : 10 Allée des Lauriers
21240 TALANT
RCS DIJON : 429 698 608**

Par décision en date du 04 janvier 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à partir du même jour et de modifier l'article 4 des statuts comme suit : ARTICLE 4 - Siège social Le siège social est fixé 127 rue du Cras 21250 BROIN Mention sera faite au RCS de Dijon. Pour avis,

AL210529320

SCI ORBES IMMOBILIER

**Société Civile Immobilière
au capital social de 200 €
RCS BELFORT : 517 523 239**

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2021, les Associés ont décidé de transférer le Siège social de la SCI ORBES IMMOBILIER à l'adresse suivante :

SIEGE SOCIAL (nouvelle adresse) : DIJON (21000), 9A rue Charles de VERGENNES

SIEGE SOCIAL (ancienne adresse) : MONTBELIARD (25200), 28 rue Jules GROSJEAN

Une nouvelle immatriculation de la SCI ORBES IMMOBILIER sera réalisée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON

GERANT : Monsieur Jean-François BRUNO

Le reste sans changement

Pour avis

Le Gérant

AL210529337

PROGRES CASH

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social
Route de Beaune
ZAC des grands crus 21300 CHENOVE
807 663 919 RCS DIJON.**

Transfert de siège social

Par décision du 15/09/2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du Route de Beaune - ZAC des grands crus - 21300 CHENOVE au 5 rue Bernard Lecache 21300 CHENOVE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL210529346

SCI BCMI
**Société Civile Immobilière
au capital social de 60 000 €
RCS BELFORT : 449 592 245**

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2021, les Associés ont décidé de transférer le Siège social de la SCI BCMI à l'adresse suivante :

SIEGE SOCIAL (nouvelle adresse) : DIJON (21000), 9A rue Charles de VERGENNES

SIEGE SOCIAL (ancienne adresse) : MONTBELIARD (25200), 28 rue Jules GROSJEAN

Une nouvelle immatriculation de la SCI BCMI sera réalisée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON

GERANT : Monsieur Jean-François BRUNO

Le reste sans changement

Pour avis

Le Gérant

AL210529347

MODIFICATION DE CAPITAL

**SELARL «Office Notarial
de SAINT AVERTIN»
Notaires associés
15, rue des Granges Galand
37550 SAINT AVERTIN**

REDUCTION DE CAPITAL

Société dénommée SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PIGEONNIER, Société civile immobilière au capital de 41161 €, dont le siège est à LA MOTTE-TERNANT (21210), Le Village, identifiée au SIREN sous le numéro 391350378 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 juillet 2020, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 41.161,00 euros à 41.115,28 euros.

Pour avis et mention

Le notaire

AL210529324

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

Lancement et ouverture d'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité informe les habitants que par délibération en date du 02 novembre 2020, le Conseil Municipal de Merceuil a prescrit la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 de son Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre l'implantation d'une exploitation agricole maraîchère sur la Commune via la création de deux secteurs de tailles et de capacités d'accueil limités (Am et Nm) d'une emprise globale de 3.12 hectares admettant les constructions et installations qui y sont liées.

Par arrêté n°2021/6 en date du 1er février 2021 le Maire de Merceuil a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur la déclaration de projet n°1 susvisé du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014 qui porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale d'après la décision de la mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche Comté du 22 décembre 2020. Cette décision, jointe au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la Commune de Merceuil ainsi que celui de la MRAe de Bourgogne Franche comté.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, Monsieur Daniel COLLARD Officier télémécanicien de l'armée de l'air en retraite a été désigné par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant 15 jours consécutifs, aux jours et heures habituels de la mairie, du 25 février 2021 au 11 mars 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le jeudi 25 février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00

- le samedi 27 février 2021 de 9 h à 12 h 00

- le jeudi 11 mars 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté du **25 février au 11 mars 2021 à 17 h 00.**

- en format papier mairie de MERCEUIL, aux jours et heures habituels d'ouverture soit

* lundi et jeudi : de 14 h à 19 h

* mardi et vendredi : de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 18 h 30.

- sur le site internet de la Communes de MERCEUIL : www.merceuil.fr

- sur le poste informatique de la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 25 février au 11 mars 2021 à 17 heures en version papier en mairie de Merceuil, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit et/ou par mail à l'attention du Commissaire Enquêteur en Mairie de Merceuil aux adresses suivantes :

- Par courrier papier : Mairie 21 rue du Bourg 21190 MERCEUIL

- Par mail : mairie@merceuil.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électronique, ainsi que les observations écrites sont consultables au siège de l'enquête, ainsi que sur le site internet de la Commune de Merceuil.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Merceuil et à la Sous-Préfecture, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune, ainsi que sur le site internet de la Commune, et ce durant une année.

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal de Merceuil pourra décider d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme le Maire, Evelyne PEREIRA CHAMBREY joignable en Mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Mme le Maire de Merceuil dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

AL210529350

MODIFICATION DE STATUTS

CONNECTED WIND SERVICES FRANCE SAS

**Société par actions simplifiée
Capital social : 261.000 euros
Siège social : 3, Impasse Boirac,
F-21000 DIJON
RCS de Dijon 851 196 097**

Aux termes des décisions en date du 18 décembre 2020, après avoir constaté la réalisation de l'augmentation du capital d'un montant de 804.000€ pour le porter à 854.000€, décidée le 14 décembre 2020, l'associée unique a décidé de réduire le capital social d'un montant de 593.000€ pour le ramener à 261.000€ et pour absorber les pertes existantes et à venir de la société.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Aux termes des décisions en date du 1er janvier 2021, l'associé unique de la société a pris acte de la démission de la société CWS Deutschland GmbH de ses fonctions de Président de la société avec effet immédiat.

L'associée unique, la société Connected Wind Services A/S, sise Nyballevej 8 à 8444 BALLE (Danemark), RCS n° 31156270 décide d'assumer personnellement les fonctions de Président de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour avis.

AL210529313

RICAL

**Société anonyme
au capital de 22.000.000 euros
Siège social
social ZI 1 boulevard Eiffel
21600 Longvic
305 524 746 RCS Dijon**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2020, il a été pris acte de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. L'objet de la société, sa durée, son siège social demeurent inchangés. Le capital de la société reste fixé à la somme de 22.000.000 €. En conséquence de la transformation, les fonctions des membres du Conseil d'administration et du Président Directeur-Général ont pris fin.

L'assemblée générale a décidé de modifier la dénomination sociale en BERICAP. Les mandats des commissaires aux comptes, titulaire, BDO France et suppléant, ABPR se poursuivent.

Aux termes d'un acte SSP constatant les décisions unanimes des associés en date du 01/01/2021, M. Jean-Jacques Alexis demeurant 250 rue du Plan d'Amont 73710 Pralognan la Vanoise, a été désigné en qualité de Président.

Admission aux assemblées : tout actionnaire peut participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Sauf en cas desuccession, de liquidation de biens de communauté entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, toute cession de Titres à un tiers non associé est soumise à agrément de la collectivité des associés conformément aux statuts.

Pour avis

AL210529319

EDILIP

**Société anonyme au capital de 180 885 €
Siège social
22 rue des Forges - 21000 DIJON
353 783 822 RCS DIJON**

L'AG du 16/12/20 n'a pas remplacé ni renouvelé les mandats de SEREC AUDIT et Pierre OLIVIER, respectivement commissaires aux comptes titulaire et suppléant (C.com L. 823-2-2 al 3 et D. 823-1-1).

AL210529334

MAILLARD Y&M

Société A Responsabilité Limitée Au capital de 6 000,00 euros Siège social : 5 rue de la Prairie, Champ au Beau - 21530 SAINT-GERMAIN-DE-MODEON 825 182 645 RCS DIJON Aux termes d'une décision du 31 décembre 2020, l'associé unique a, à compter de ce jour : - constaté la démission de Monsieur Yannick MAILLARD de ses fonctions de cogérant, Monsieur Emmanuel MAILLARD demeurant 5 rue de la Prairie, Champ au Beau - 21530 SAINT-GERMAIN-DE-MODEON, reste seul gérant. - constaté que la société est devenue unipersonnelle. - décidé de modifier comme suit la dénomination de la société : MAILLARD Pour avis, le gérant.

AL210529341

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 01/02/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MOREY-SAINT-DENIS: Parcelle de vigne située en AOP Grand Cru «Clos Saint-Denis» - Classification d'Urbanisme: Zone Ap du PLU de Morey-Saint-Denis.

Objectif : Maintien de l'exploitant

7 a 35 ca

- Maison brulee: AP-19

MEURSAULT: Vigne en aire d'appellation AOC COTEAUX BOURGUIGNONS - ALIGOTE. Cépage Aligoté

Classification d'Urbanisme : Zone UB du PLU.

Libre de location

15 a 06 ca

- Au guet de bize: CA-28[436]

SOUSSEY-SUR-BRIONNE: Ensemble immobilier constitué d'anciens bâtiments d'habitation et d'exploitation, de parcelles de vigne, de sol et de jardin - Classification d'urbanisme : RNU

31 a 77 ca

- Derriere chez badoille: AB-66-78-708[98]-712[101] - Grande rue: AB-408 - Le village: AB-409-414

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22/02/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210529353

AVIS

**SOCIETE CIVILE DE MOYENS
MAISON MEDICALE DE LA COLOMBIERE
au capital de 2 250 euros
Siège social : 12 Bis,
Avenue Jean-Baptiste Greuze
21000 DIJON
495 068 173 RCS DIJON**

Aux termes d'une A.G.E. en date du 24/12/2020, Madame Aurélie DRION, demeurant 32 Rue Jules d'Arbaumont, 21000 DIJON, Mme Françoise PASSERIBINET, demeurant 34 Rue du Goujon - 21000 DIJON, Mme Nadine DEPOIL, demeurant 27 Chemin des Lentillères, 21000 DIJON, Mme Florence FICHMANN, demeurant 27 Rue Neuve Bergère - 21000 DIJON, M. Damien GROISON, demeurant 17 Rue Paul Thénard - 21000 DIJON et M. Brice POCHERON, demeurant 14 C Rue Charles le Téméraire - 21000 DIJON, ont été nommés en qualité de cogérants pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2021.

La même A.G.E. a décidé de transférer le siège social 6 bis, Avenue Jean-Baptiste Greuze - 21000 DIJON, à compter du 31/12/2020, a réalisé une augmentation de capital de 1 250 euros par apport en numéraire, portant ainsi le capital à 3 500 euros et a refondu intégralement les statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans le Chatillonnais et l'Auxois du 15 mars 2007.

Pour avis. La Gérance

AL210529345

FUSION

FINDIS CENTRE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1.739.400 euros
Siège social
15 Rue de Mayence 21000 DIJON
541 880 209 RCS DIJON**

Avis de fusion

Par décisions en date du 31 décembre 2020, l'associée unique de la Société FINDIS EST (société par actions simplifiée, ayant son siège social 13 Rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de STRASBOURG sous le n° 306 450 305) a approuvé le traité de fusion en date du 23 octobre 2020 par voie d'absorption de la Société FINDIS EST par la Société FINDIS CENTRE.

L'associée unique de la Société FINDIS CENTRE a, en conséquence, décidé la dissolution anticipée de la société FINDIS EST, sans liquidation, son passif étant entièrement pris en charge par la société FINDIS CENTRE.

FINDIS EST a été dissoute sans liquidation à l'issue du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société FINDIS CENTRE en date du 31 décembre 2020 qui a approuvé le projet de fusion avec la société FINDIS EST et constaté la réalisation définitive de la fusion.

La société AXELIS TERTRE (SIREN 342 703 535 RCS RENNES) étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société absorbée FINDIS EST et par la société absorbante FINDIS CENTRE depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à une augmentation de capital dans la société absorbante en application des dispositions de l'article L 236-3, II, du Code de commerce.

L'associée unique de la Société FINDIS CENTRE a également décidé de remplacer la dénomination sociale FINDIS CENTRE par FINDIS NORD EST à compter du 1er janvier 2021. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

AL210529333

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PIZZA BEN

**SARL au capital de 1000 €
Siège social : 46 Rue Jeannin
21000 DIJON
828401166 RCS de DIJON**

Par AGE du 01/01/2021, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. BEN MIMOUN SAMIR demeurant 48 Rue Jeannin 21000 DIJON à compter du 01/01/2021 en remplacement de M. BEN MIMOUN HASSINE DEMISSIONNAIRE

Mention au RCS de DIJON

AL210529314

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 21 janvier 2021Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 9 février 2017 par la société CARREFOUR PROXIMITE France, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.à La société PARAXAS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 Euros, ayant son siège à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) Place de la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON sous le numéro 825.062.128Portant sur un fonds de commerce de type supermarché sis et exploité à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) Place de la Liberté, sous l'enseigne CARREFOUR CITY et cela à compter du 22 février 2021.

AL210529326

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 21 janvier 2021,La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.a donné en location gérance àLa société PEQUI DISTRIBUTION, Société A Responsabilité Limitée au capital de 3 000 euros Euros, ayant son siège à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) Place de la Liberté, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de DIJONun fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) Place de la Liberté, sous l'enseigne CARREFOUR CITYLe contrat est consenti pour une durée initiale d'une année entière à compter du 23 février 2021 pour se terminer à pareille époque le 22 février 2022A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat sera renouvelable par tacite reconduction.

AL210529336

POURSUITE D'ACTIVITÉ

SCI SACAME

**SCI au capital de 240 €
Siège social : 4 BOULEVARD
GEORGES CLEMENCEAU
21000 Dijon
427 471 248 RCS de Dijon**

Les associés, par décision unanime du 01/12/2020 ont décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 18/12/2022. Modification au RCS de Dijon.

AL210529344

NON DISSOLUTION

DEMENAGEMENTS TELLA

**SARL au capital de 15 000 €
Siège social : 74, route de Dijon
21370 PLOMBIERES LES DIJON
500 647 268 RCS DIJON**

Par décision en date du 30.10.2019 l'associé unique, statuant en application de l'article L.

223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société

Pour avis - La Gérance

AL210529315

FARAISSAM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 72 rue Chevreul
21000 DIJON
814 926 374 RCS DIJON**

Par décision de l'associé unique du 30 juin 2020, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'associée unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis - Le Gérant.

AL210529349

DISSOLUTION LIQUIDATION

BERICAP

**Société à responsabilité limitée
au capital de 24.000.000 euros
Siège social
1 boulevard Eiffel Zone Industrielle
21600 Longvic
377 986 773 RCS Dijon**

Avis de dissolution sans liquidation

Aux termes du projet de traité de fusion signé par acte sous seing privé du 18 novembre 2020 (le «Traité de Fusion»), la société BERICAP («BERICAP») a établi avec la société RICAL, société anonyme au capital de 22.000.000 euros, ayant son siège social ZI 1 boulevard Eiffel 21600 Longvic, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 305 524 746 («RICAL»), un projet de fusion par voie d'absorption de BERICAP par

RICAL (la «Fusion»).

Le Gérant de BERICAP, le 18 novembre 2020, a approuvé dans toutes ses dispositions le Traité de Fusion et l'apport par BERICAP à RICAL de tous ses éléments d'actif et de passif, sur la base des comptes de BERICAP arrêtés au 31 décembre 2019.

La Fusion ayant un effet comptable et fiscal rétroactif au 1er janvier 2020, toutes les opérations actives et passives effectuées par BERICAP depuis le 1er janvier 2020 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la Fusion seront considérées comme faites pour le compte de RICAL.

RICAL détenant, depuis le dépôt au Greffe du Traité de Fusion jusqu'à la date de la réalisation définitive de la Fusion, la totalité des parts sociales de BERICAP, il n'y a pas eu lieu à augmentation du capital de RICAL, ni à l'approbation de la Fusion par les assemblées générales des sociétés parties à la Fusion, ni à établir de rapport d'échange, ni de prime de fusion.

La Fusion est devenue définitive le 31 décembre 2020 à minuit ainsi qu'il résulte du Traité de Fusion. BERICAP a donc été dissoute sans liquidation le jour de la réalisation définitive de la Fusion, soit le 31 décembre 2020 à minuit, son passif étant entièrement pris en charge par RICAL.

BERICAP sera radiée du Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

AL210529316

MUSIC AND JAZZ

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 86 Rue Berbisey 21000 DIJON
Siège de liquidation :
17 Avenue Touzet du Vigier 21000 DIJON
831 198 130 RCS DIJON

Avis de dissolution

Aux termes d'une décision en date du 31-12-2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31-12-2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Christophe GUION, demeurant 17 Avenue Touzet du Vigier 21000 DIJON, ancien gérant de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 17 Avenue Touzet du Vigier 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

AL210529327

FLOWERS & DECO

SARL en liquidation
au capital de 6 000 euros
Siège : 12 Rue Delaunay, 21000 DIJON
RCS DIJON 804823631

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AGE du 31/12/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS de DIJON.

AL210529330

JGFP

SARL au capital de 16 000 €
Siège social : 39 RUE DES VERNOTTES
21110 CESSEY-SUR-TILLE
RCS de DIJON 524 134 756

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2020 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur GUINOT JOHANN, demeurant 20 TREGE DU MOULIN, 21110 CESSEY-SUR-TILLE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

JOHANN GUINOT

AL210529340

LE BOURGUIGNON

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 622,45 euros
Siège social et de liquidation:
Rue Porte de Bessey, 21310 BEZE
SIREN 341 668 481 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2020 au Rue Porte de Bessey 21310 MIREBEAU SUR BEZE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacques BOURGEOIS, demeurant Rue Porte de Bessey 21310 MIREBEAU SUR BEZE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis - Le Liquidateur.

AL210529354

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 13 janvier 2021 il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : C.D.L – Conciergerie De Luxe - France

FORME : société par actions simplifiée unipersonnelle

OBJET SOCIAL : Assistance et conseils pour toutes réservations liées aux divertissements

SIEGE SOCIAL : 115 Route de Dijon, 21200 Beaune

CAPITAL : 5000 €

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation

PRESIDENT : Mme Gaëlle Forey demeurant au 115 Route de Dijon, 21200 Beaune, nommée pour une durée illimitée

CLAUSE D'AGREMENT : Les transmissions d'actions consenties par l'associée unique s'effectuent librement

RCS DIJON

Pour avis

Le Président

AL210529219

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **FORME :** Société civile immobilière **DENOMINATION :** SCI GRG IMMO LORRAINE **SIEGE SOCIAL :** Rue de Meuvain – 21220 FIXIN **OBJET :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers. **DUREE :** 99 ans **CAPITAL :** 2.000 euros **APPORTS EN NUMERAIRE :** 2.000 euros **APPORTS EN NATURE :** Néant **GERANCE :** Myriam GER, demeurant 2 Rue du Champs de Puits – 21640 GILLY LES CITEAUX et Arnaud MAIRE demeurant 27 B Cours Général De Gaulle – 21000 DIJON **CESSION DE PARTS :** Libre entre associés, ne peuvent être cédées au profit d'autres personnes quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales **IMMATRICULATION :** au RCS de DIJON.

AL210529242

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 07/01/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI L'AGE D'OR ROMANS

Objet social : acquisition d'un terrain et lors de copropriété du bâtiment existant, administration et gestion par la location de tous immeuble et bien immobiliers

Siège social : 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE

Capital : 2 000 euros

Gérance : M Philippe PECULIER demeurant rue de Brully - Gigny - 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL210529312

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 22/01/2021, à DIJON il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par action simplifiée. Dénomination : FUNNY BOURGOGNE. Siège : 4 B rue du Docteur Maret - 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 1 000 euros. Objet : garde d'enfants en structure collective de type micro-crèche. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Mme Céline CHAVET demeurant 16 Place de la Libération - 21000 DIJON. Directeur Général : M. Nicolas MICHAUD demeurant 41 rue du Béarn – 40280 SAINT PIERRE DU MONT. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis. La Présidente.

AL210529321

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société CUBOX, SASU au capital de 1 500 euros, Siège social : 6 boulevard Clémenceau 21000 DIJON, Durée : 99 ans, Objet social : achat, vente, location de containers maritimes et tout type de stockage mobile. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président est la société NOEVA ENTREPRISE, EURL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 6 boulevard Clémenceau 21000 DIJON, RCS DIJON 850 389 586, représentée par Monsieur Philippe ROUET, agissant en qualité de gérant.

Pour avis – Le Président

AL210529331

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société PHILIPPE ROUET CONSEIL, SASU au capital de 1 500 euros, Siège social : 6 boulevard Clémenceau 21000 DIJON, Durée : 99 ans, Objet social : Conseils, pour toute personne physique ou morale, auprès des entreprises publiques, des communautés de communes ou entreprises privées, pour les affaires. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président est la société NOEVA ENTREPRISE, EURL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 6 boulevard Clémenceau 21000 DIJON, RCS DIJON 850 389 586, représentée par Monsieur Philippe ROUET, agissant en qualité de gérant.

Pour avis – Le Président

AL210529332

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26/01/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : STUDIO PHOTOGRAPHE DIJON

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : 8 Rue Monge – 21800 Chevigny Saint Sauveur

OBJET : L'activité de photographe, location de borne photo, formation en photographie, production de vidéos, location de studio photo, et de création de site internet.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Rahali Ayoub demeurant 8 Rue Monge, 21800 Chevigny Saint Sauveur.

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

Pour avis,

AL210529338

SCI SAMIAMAEL
Société Civile Immobilière
au capital de 100 €
14 rue Hugues III - 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

-Forme : Société civile immobilière

-Dénomination : SCI SAMIAMAEL

-Siège social : 14 rue Hugues III - 21000 DIJON

-Objet : L'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation de tous biens meubles ou immeubles et droits mobiliers ou immobiliers

-Durée : 99 ans

-Capital : 100 €

-Gérance : Monsieur Amaël RIOU et Madame Samia REGOULI demeurant tous deux 14 rue Hugues III - 21000 DIJON

-Immatriculation : RCS de DIJON

AL210529342

M.N.S.P.

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « M.N.S.P.», au capital de 5.000 €, dont le siège social est à social est à SAULIEU (21210) - 17 Rue du Tour des Fossés, ayant pour objet : La création, l'acquisition, la vente, la mise en location-gérance, et l'exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie ; la fabrication artisanale, la vente et la distribution de pain, de pâtisserie-viennoiserie, de produits de boulangerie traditionnelle, de biscuiterie, de biscotterie, des confiseries, des chocolats, des glaces et des sorbets ; ainsi que toute activité se rattachant à la restauration rapide, à emporter ou à consommer sur place, et notamment, sans que cette énumération ne soit exhaustive, toute activité d'achat et de vente de produits frais, ayant trait à la boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, glaces, confiserie, pizzeria, sandwicherie, traiteur, viennoiseries, boissons ; Les actions se transmettent librement entre associés et les cessions ou transmissions d'actions à toute autre personne sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Le premier président est M. Philippe SIMONNEAU, demeurant à SAULIEU (21210) - 17 Rue du Tour des Fossés, désigné statutairement pour une durée illimitée.

Pour avis.

AL210529348

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MARSANNAY LA COTE du 25 Janvier 2021, il a été constitué une SAS au capital de 1 000 euros, dénommée :

Isméim

Siège : 190 Allée Olivier de la Marche, 21160 MARSANNAY LA COTE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Objet : l'acquisition par tous moyens, la création, la détention et la gestion de toutes participations au sein de toutes sociétés ; l'animation de groupe, la réalisation de toutes prestations de services, en particulier de prestations d'assistance en matière de management, ainsi que dans les domaines commercial, technique, juridique, financier, informatique ou administratif, en ce compris l'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties au bénéfice de ses filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ; Accessoirement, la gestion d'établissements hôteliers ;

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Fares BOUZID, demeurant 15 rue Arthur Rimbaud - Pavillon 19, 10450 BREVIANDES

Directeur général : Mme Chahrazed BOUZID, demeurant 15 rue Arthur Rimbaud - Pavillon 19, 10450 BREVIANDES

POUR AVIS, Le Président

AL210529352

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à MARSANNAY LA COTE du 25 Janvier 2021, il a été constitué une SAS au capital de 1 000 euros, dénommée :

MANELMALY

Siège : 190 Allée Olivier de la Marche, 21160 MARSANNAY LA COTE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Objet : gestion d'un ou plusieurs établissements hôteliers dans le cadre d'un contrat de gérance mandat,

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : M. Fares BOUZID, demeurant 15 rue Arthur Rimbaud - Pavillon 19, 10450 BREVIANDES

Directeur général : Mme Chahrazed BOUZID, demeurant 15 rue Arthur Rimbaud - Pavillon 19 10450 BREVIANDES

POUR AVIS, Le Président

AL210529357

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

SAS GARFIL

NOM COMMERCIAL : Divine Art'monie
Société par actions simplifiée
au capital de 7 700 euros
Siège social :
63 rue de Donzy
58200 Cosne Cours sur Loire
N° Siret : RCS NEVERS 841 484 801 00011

L'assemblée générale ordinaire en date du 13/01/2021 a pris acte de la démission du Directeur Général, Monsieur Sylvain GIJS, à compter de ce jour.

Modification au RCS de Nevers.

AL580529330

➜ SUCCESSION

Office Notarial de
Maîtres S. KREICHER
et S. SANDELLI
Notaires à Château-Chinon
(Nièvre),
2 Place Docteur Bondoux

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 19/04/2002, Melle Simone LEMAITRE, retraitée, demeurant à AUNAY-EN-BAZOIS (58110), Le Bourg, née à AUNAY-EN-BAZOIS (58110) le 25/01/1931, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à AUXERRE (89000) le 18/04/2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me SANDELLI, Notaire associé de la SCP Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI, titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (58120), 2 Pl. Dr Bondoux, le 11/06/2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120) 2 Pl. Dr Bondoux, référence CRPCEN : 58022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me Stéphane SANDELLI

AL580529395

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 25/01/2021

Par jugement en date du 25/01/2021, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de : **GONCALVES Julie, Pierrette** 2, R SERMOISE-SUR-LOIRE DU PORT 58278 - 58000 NEVERS. RCS 58 : 823 028 535

Le Greffier.

AL580529408

➜ NOMINATION

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

ENTREPRISE DE MACONNERIE
DIAS DE SOUSA
Société par actions simplifiée
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 51 rue des Carrières -
58180 MARZY
RCS NEVERS 338 161 490

Le 28.12.2020, l'AGO a nommé Président M Frédéric DIAS DE SOUSA demeurant lieu dit Domaine des Bordes 58180 MARZY en remplacement de M Antonio DIAS DE SOUSA, démissionnaire, à compter du 01.01.2021. L'AGO a également nommé Directeur Général M Antonio DIAS DE SOUSA demeurant le Champ du Saule 58180 MARZY à partir du 01.01.2021. Pour avis.

AL580529407

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

BOERENS

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de médecine et chirurgie des animaux
au capital de 18 700 euros
Siège social : 12, rue Victor Hugo,
58170 LUZY
511 985 392 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er février 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social du 12, rue Victor Hugo, 58170 LUZY à LA FOULQUIERE, 58170 MILLAY à compter du 1er février 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL580529423

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

PASCAL THEZARD SARL

SARL au capital de 102.000 €
Siège social : 20 route des Couteriaux
ZA des Belles Barbes – 58180 MARZY
484 759 709 RCS NEVERS

Le 18 janvier 2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital pour le porter de 6.000 € à 102.000 €.

Pour avis, le gérant

AL580529411

ALPHA EXPERTS

CPB HOLFI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 € Siège social : DRAGNE 58370 VILLAPOURCON 530 462 233 RCS NEVERS _ Suivant décisions de l'associé unique du 31/12/2020, il résulte que : - Le capital social a été augmenté de 440 000 € pour être porté à 450 000 €, par incorporation de réserves. - L'objet social de la société a été modifié, à compter du 31/12/2020, de la manière suivante : - Prise de participation dans toutes société; - Investissements mobiliers, immobiliers ou financiers; - Locations de tous biens meubles ou immobiliers; En conséquence, les articles 2, 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Dépôt légal au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL580529419

➜ CONVOCATION

AVIS DE CONVOCATION

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur- 58000 SERMOISE

Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 5 mars 2021 - 10H00

ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur - 58000 SERMOISE SUR LOIRE.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

-Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la Société pendant l'exercice clos le 30 avril 2020 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-38 du code du commerce.

-Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020.

-Approbation des conventions

-Quitus aux administrateurs.

-Affectation des résultats.

-Dans le cadre statutaire du renouvellement du Conseil d'Administration, renouvellement du poste d'administrateur de Mmes Françoise SAULGEOT et Christelle BRUNEL et Mrs Eric BARASSIN et Thierry SECHAUD, dont le mandat prend fin avec cet exercice.

-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

-Questions diverses.

Afin d'organiser la réunion, les participants doivent s'inscrire au moins 5 jours avant. Les participants peuvent aussi s'inscrire pour suivre la réunion à distance par visio-conférence.

Alexandre ANIER, Directeu

AL580529427

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 8/1/2021,

Mr JOHANET Nicolas Quentin, et Mme CARUEL Blandine Anne Colette, son épouse, dt à DONZY (Nièvre) Chatre, mariés à la mairie de JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC (33590) le 19/8/2016 sous le régime de la participation aux acquêts, en vertu d'un contrat de mariage reçu par Me JACOB, Notaire le 29/7/2016, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE au sein de la SCP JP JACOB, 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me CAVET-JACOB Emeline, Notaire.

AL580529421

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Suivant acte reçu par Me JP JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, le 26/1/2021,

Mr SEVIN André Robert, et Mme AGOGUE Annie Nicole Fernande Gilberte, son épouse, dt à ANNAY (Nièvre) 51 rue de la poissonnerie, mariés à ANNAY (Nièvre) le 29/8/1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

AL580529422

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FIDUCIAL SOFIRAL

MULTIVULCA

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 70 Rue Guy Môquet
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 500 144 969

Délibération du 27/01/2021 : L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de réparation de tous types de machines tournantes (moteurs et autres), de construction de convoyeurs, trémies, broyeurs, cribles, concasseurs et tous accessoires liés à ce domaine d'activité, d'installation de pompes de tous fluides et tous types de motorisation, d'installation, livraison et pose, maintenance et dépannage de ce matériel, d'achat vente, négoce de toutes pièces, machines et accessoires liées à ces activités.

En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts. La gérance

AL580529401

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

GROUPE ENERGIE BATIMENT

**SARL au capital de 1 500 €
Ancien siège social : 5, Impasse Gué du Loup
58300 DECIZE
Nouveau siège social :
6, rue du Général Ducrot
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
827 895 129 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 03/11/2020 les associés ont décidé à compter du même jour :

- de transférer le siège social de la société de DECIZE (58) – 5, impasse Gué du Loup à GERMIGNY SUR LOIRE (58) – 6, rue du Général Ducrot et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

- de nommer M. Jean-Philippe DEVOUCOUX dt à SAINT LEGER DES VIGNES (58) – 5, rue de la Croix du Pavé aux fonctions de co-gérant de la société.

AL580529413

CUMA DU MACHURE

**N° d'agrément : 58-228
RCS NEVERS 319 864 252**

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DU MACHURE » à Rouy, réunie le 21 janvier 2021, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 20 Février 2020,

- de transférer son siège social de route des simonots – 58330 SAXI BOURDON à L'Huis Moreau – 58110 ALLUY

Le Président de la CUMA

AL580529415

ENERGIE 2000 PLUS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 30 000 €
Siège social : 7, Allée des Entrepreneurs
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
794 456 921 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 03/11/2020, l'Associée Unique a, à compter du même jour :

- décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : travaux de couverture et de zinguerie, d'installation d'eau et de gaz – pose et entretien de générateurs d'énergie et de leurs accessoires – formation dans les domaines d'activité exercés par la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- pris acte de la démission de M. Jean-Philippe DEVOUCOUX de ses fonctions de Directeur Général de la société.

AL580529417

GAEC RECONNU DE LA PACAUDERIE

**Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
au capital de 158 775,00 euros
Siège social : La Pacauderie
58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE
R.C.S. NEVERS 433 284 577**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/12/2020 les associés ont pris acte de la démission de Monsieur René JOASSARD de ses fonctions de gérant à compter du même jour.

Par décisions en date du 29/12/2020 l'associé unique a, à effet du même jour :

- décidé de transformer la Société en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée sans création d'un être moral nouveau. Sa dénomination devient « EARL DE LA PACAUDERIE ».

- décidé de transférer le siège social de la société du Lieudit « La Pacauderie » - 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE au Lieudit « La Besacerie » - 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE.

Les modifications seront faites au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL580529418

CESSION

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 18/01/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 20/01/2021, Dossier 2021 00002455 référence 5804P01 2021 A 00048, M. Jean-Paul DUMERY dt à COULANGES LES NEVERS (58) – 1ère impasse des Chaumottes a cédé à M. Alain THIALLIER dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 55, route de Foncelin le portefeuille attaché à son activité de courtier en assurance qu'il exerce à COULANGES LES NEVERS (58) – 1ère impasse des Chaumottes, moyennant le prix de 28 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à COULANGES LES NEVERS (58) – 1ère impasse des Chaumottes.

AL580529402

VENTE DE FONDS - GÉRANCE

Le contrat de location-gérance du fonds de commerce de restaurant à enseigne «McDonald's», situé 83 avenue du 14 juillet et rue de Chaumont 58300 Decize, conclu à effet du 1/10/2017, entre la société McDonald's France (ayant son siège social sis 1, rue Gustave Eiffel 78280 Guyancourt, immatriculée sous le n° 722 003 936 RCS VERSAILLES) et M. Emmanuel DELAUNAY, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société LOLLIPOP (ayant son siège social situé 83 avenue du 14 Juillet 58300 Decize, immatriculée sous le n° 804 785 566 RCS NEVERS) ayant pris fin le 31/12/2020, un nouveau contrat a été consenti à effet du 1/1/2021, entre la société McDonald's France, et M. Marc GERARD, lequel a été transféré le même jour par avenant à la société LOLLIPOP, pour une durée courant du 1/1/2021 au 18/12/2034.

Pour avis.

AL580529416

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 25/01/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 27/01/2021, Dossier 2021 00003463 référence 5804P01 2021 A 00075, Mme Sandrine JASINSKI dt à FOURCHAMBAULT (58) – 4, Chemin de la Garenne a cédé à la société « Il était une fois…la Coiffure », SARL au capital de 1 500 € ayant son siège social à FOURCHAMBAULT (58) – 9, rue du 4 Septembre, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 891 900 086, un fonds de commerce de salon de coiffure mixte, prothésiste capillaire et vente de produits se rapportant à la coiffure en salon et à domicile connu sous l'enseigne « Il était une fois…la Coiffure » sis et exploité à FOURCHAMBAULT (58) – 9, rue du 4 Septembre, moyennant le prix de 70 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2021.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL580529425

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL LANDROT FRERES

**Société au capital social de 418 530 euros
Siège social Les Hérards
58170 MILLAY
349707 786 RCS NEVERS**

Aux termes de la décision de l'Assemblée générale Extraordinaire du 15/08/2020 M. Pierre LANDROT demeurant aux Hérards 58170 MILLAY a démissionné de ses fonctions de co-gérant à compter du 01/01/2021 et laisse M. Emmanuel DUMAS seul gérant.
Mention sera faites au RCS de Nevers.

AL580529335

AVIS DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 11 décembre 2020,

la société UNIBÉTON CENTRE OUEST - UBCO, société par actions simplifiée au capital de 30.912.900 €, 183 Rue de la Cornaillère-45650 Saint-Jean-le-Blanc, 410 288 252 R.C.S. Orleans

a donné le bail à titre de location-gérance

la société UNIBETON , société par actions simplifiée au capital de 27.159.732 €, Les Technodes-78930 Guerville, 642 016 166 R.C.S. Versailles

Un fonds de commerce de Fabrication et commercialisation de béton prêt à l'emploi et exploité à Lieudit les Carrières - 58150 Tracy-sur-Loire.
Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2021 pour prendre fin le 31 décembre 2021 renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année.

Pour Avis.

AL580529398

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing Suivant acte sous seing privé en date du 11 décembre 2020,

la société UNIBÉTON CENTRE OUEST - UBCO, société par actions simplifiée au capital de 30.912.900 €, 183 Rue de la Cornaillère-45650 Saint-Jean-le-Blanc, 410 288 252 R.C.S. Orleans

a donné le bail à titre de location-gérance

la société UNIBETON , société par actions simplifiée au capital de 27.159.732 €, Les Technodes-78930 Guerville, 642 016 166 R.C.S. Versailles

Un fonds de commerce de Fabrication et commercialisation de béton prêt à l'emploi et exploité sis Route de Nevers – 58500 CLAMECY.
Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2021 pour prendre fin le 31 décembre 2021 renouvelable ensuite par tacite prolongation d'année en année.

Pour Avis.

AL580529400

CHANGEMENT DE GÉRANT

**EARL de SENOSSE
Senosse - 58190 NUARS
Au capital social de 68 595 euros
RCS Nevers - N° 392 737 094**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2020, il a été procédé à la démission de Madame GODART Brigitte de la gérance. Mention sera faite au RCS : Nevers. Pour avis. La gérance

AL580529405

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

ASSOCIATION DES MASSEURS – KINESITHERAPEUTES DU VAL DE LOIRE PAR ABRÉVIATION AMKVL

**Société Civile de Moyens
au capital de 4.000 euros
Siège social : 5 rue du Commandant Barat
58000 NEVERS
493 313 977 RCS NEVERS**

Il résulte d'un acte sous seing privé du 02 décembre 2020 que Monsieur Patrick BAUDIN demeurant 30 Levée de la Môle – 18320 COURS LES BARRES, a cessé son mandat de cogérant de la société au 31 décembre 2020.

Pour avis, la gérance

AL580529406

CHANGEMENT DE GÉRANT

**ALLO TAXI DU VAL DE LOIRE
SARL au capital social de 112 400 Euros
Siège social : 2, rue de Breugnon
58150 TRACY-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 888 498 128**

Décision du 29.12.2020 :
Ancienne mention :
Gérant : Monsieur André JEUNET
Nouvelle mention :
Gérant : M. Aurélien JEUNET demeurant 2, rue de Breugnon 58150 TRACY-SUR-LOIRE.

Pour avis.

AL580529412

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS**

MECANIQUE DE PRECISION PICHARD

**SARL au capital de 70.000 euros
Siège social : « La Monarderie »
58210 MENOU
379 596 000 RCS NEVERS**

L'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2020 a pris acte de la cessation du mandat de cogérante de Madame Claudine PICHARD. Le seul gérant demeurant en fonction est M. Gilles PICHARD, demeurant « La Monarderie » - 58210 MENOU.

Pour avis, le gérant

AL580529424

GROUPEMENT FORESTIER DE RIVIERE

**Groupement Forestier
au capital de 7.698,68 €
Siège social : Rivière
58370 LAROCHEMILLAY
431 892 611 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 25 janvier 2021, l'assemblée des associés a nommé en qualité de gérant, à compter du 18 janvier 2021 : M. Denis HARLE D'OPHOVE, demeurant 54 Rue de Verberie 60710 Chevrières en remplacement de Mme Clary DE GEFFRIER.

Le représentant légal.

AL580529426

**COURTIER, VIELPEAU, LE BARBÉ, GUEIT-DESSUS
Notaires associés Meaux, Lieusaint**

GFA DE PREMOISSON

**Groupement foncier agricole
Capital : 83.846,96 ¤
Siège : Ferme de Premoisson 58110 - ROUY
RCS NEVERS n° 421 296 880**

Aux termes d'un acte reçu le 28/01/2005 par Maître Pascal COURTIER, Notaire à MEAUX, les associés ont décidé de nommer en qualité de nouveau co-gérant Madame Delphine MAURICE, demeurant à SAINT-SOUPPLETS (77165) 12 rue du Maréchal Galliéni, pour une durée illimitée à compter du même jour, au lieu et place de Monsieur Marc MAURICE, démissionnaire.

AL580529428

DISSOLUTION LIQUIDATION

**CABINET FIDACT - ALAIN BALLET - Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE**

AC ASSOCIES

**Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 3 200 euros
Siège social : ST MARTIN DU PUY - 58140 Les Granges
Siège de liquidation : Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY
RCS NEVERS 812 384 493**

L'Assemblée Générale réunie le 24 novembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Angélique COLLARDEY, demeurant Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Les Granges 58140 ST MARTIN DU PUY.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL580529247

**CABINET FIDACT - ALAIN BALLET - Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE**

LA GRANDE MAISON DU MORVAN

**Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social : Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY
Siège de liquidation : Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY
RCS NEVERS 811 450 881**

L'Assemblée Générale réunie le 24 novembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Angélique COLLARDEY, demeurant Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL580529248

**CABINET FIDACT - ALAIN BALLET - Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE**

ACCF

**Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 100 euros
Siège social : Lieudit Les Granges - 58140 SAINT-MARTIN-DU-PUY
Siège de liquidation : Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY
RCS NEVERS 814 266 185**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 novembre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Angélique COLLARDEY, demeurant Les Granges - 58140 ST MARTIN DU PUY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL580529249

DATCHA

**SARL A ASSOCIEE UNIQUE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
14 RUE DU LAVOIR – 58200 SAINT-LOUP
521 335 034 - RCS NEVERS**

Aux termes de l'AGO du 30/08/14, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Audrey DEVROEDE demeurant à LE BIZET (7783 – Belgique) 5B, rue d'Houplines et l'a déchargée de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter rétroactivement du 31/12/13. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, Le liquidateur.

AL580529399

DISSOLUTION

**SCI LE CHAMP DE LA CROIX
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : ZI TEINTE - 58300 SOUGY SUR LOIRE
492 313 739 RCS NEVERS**

Le 07.12.2019 l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Florence LESPINASSE demeurant 1 rue du Levant 58300 DECIZE, a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à cette même adresse.

Pour avis.

AL580529403

CLÔTURE DE LIQUIDATION

**SCI LE CHAMP DE LA CROIX
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : ZI TEINTE - 58300 SOUGY SUR LOIRE
Siège de liquidation : 1, rue du Levant - 58300 DECIZE
492 313 739 RCS NEVERS**

Le 31.12.2019, l'AGO réunie au siège de la liquidation, a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur Madame Florence LESPINASSE demeurant 1rue du Levant 58300 DECIZE de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL580529404

J&N MOREAU

**Société civile au capital de 1.000 €
Siège social :
58 Rue des Grandes Brunettes
58340 CERCY-LA-TOUR
794 336 495 R.C.S. Nevers**

Aux termes du PV du 28 janvier 2021, L'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 28 janvier 2021. La société sera radiée au RCS de NEVERS.

AL580529410

SCI DESBRUERES

**SCI au capital de 500 €
Siège social : Le Bourg
58140 VAUCLAIX
822 926 580 R.C.S. Nevers**

L'AGO du 31/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion, déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter de ce jour. Mentions seront faites au RCS de NEVERS.

AL580529420

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/01/2021 il a été constitué une SCI dénommée:

KHOM BANLAY

Siège social: 10 rue emile zola 58000 NEVERS

Capital: 100 €

Objet: Acquisition, administration, gestion par location, mise a disposition à titre gratuit, ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, vente de tous immeubles et biens immobiliers

Gérant: M. RAZZOUK Omar 18 Place saint exupery 58000 NEVERS

Co-Gérant: M. RAZZOUK Khalid 18 Place saint exupery 58000 NEVERS

Cession des parts sociales : Toute cession de parts sociales est soumise à agrément accordé à la majorité des droits de vote des associés réunis en Assemblé Générale

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL580529396

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : AMBRE LOLITA; Objet social : acquisition, administration, gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers. Siège social : 27 rue de la Pique, 58000 Nevers.Capital : 1000 euros; Durée : 99 ans; Gérance : M. LAMBERT Gaëtan, demeurant 27 rue de la Pique, 58000 Nevers, Mme MAUNY Aurélie, demeurant 27 rue de la Pique, 58000 Nevers.Clause d'agrément : Cession libre entre associés, soumis à agrément dans les autres cas.Immatriculation au RCS de Nevers

AL580529397

YONNE

DÉMISSION

JET CENTER

SASU au capital de 1000,0€.Siège social: 76 route d'Auxerre 89380 Appoigny 890762842 RCS AUXERRE.Le 18/12/2020, l'associé unique a:pris acte de la démission en date du 18/12/2020 de Driss Fahmi ,ancien Président;décidé de nommer Président Addil Yadane , 5 rue Guette Soleil 89000 Auxerre.Mention au RCS de AUXERRE.

AL890529582

SUCCESSION

**SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et
22, rue du Puits des Dames**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil Article 1378-1
Code de procédure civile Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 15 juillet 2013,

Monsieur André DUMONT, en son vivant retraité, demeurant à LIGNY-LE-CHATEL (89144) 8 rue Reine de Sicile.

Né à AIGREMONT (89800), le 14 juillet 1931.

Veuf de Madame Annette Alice Georgette BOUCHERON et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à LIGNY-LE-CHATEL (89144) (FRANCE) le 24 octobre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MILLARD Julien,

Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Julien MILLARD - Laure BERTHELIN Notaires & Conseils » titulaire d'un Office notarial à la résidence de SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 26 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire à SAINT-FLORENTIN (89600), référence CRPCEN : 89017, dans le

mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE (89000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire.

AL890529790

AVIS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

**Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels
10000 Troyes -
775 718 216 RCS Troyes.
Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.**

Le nouveau prix indicatif de référence des Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A.) est de 314,56 euros par titre.

Il assure un rendement total (y compris dividende distribué) de 10,8% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 29 janvier 2021 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du C.C.A., sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2020.

Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il prendra effet à compter du 1er février 2021 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.

Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL890529848

NOMINATION

AVIS

ALLIANCE DE LA TECHNIQUE ET DU SPORT, Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, Siège social : 6 Route du Poirier Vert - Les Chandeliers, 89320 CERISIERS, 344 561 733 RCS SENS. Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 18 janvier 2021, Madame Amélie PIART, demeurant 100 rue du Général Dubois - Pavillon 3 89100 SENS, et Monsieur Vivien PIART, demeurant 17 Avenue de la République 89320 VILLECHETIVE, ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux.

AL890529823

TRANSFERT DE SIÈGE

CG BOIS

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 Rue de la Forge
21500 ROUGEMONT
RCS DIJON 847 671 849**

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :

M. Guillaume TALFUMIER, gérant, demeurant 1 Chemin de Noyers 89610 ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON.

Aux termes des décisions de l'associé unique du 14/12/2020 le siège social a été transféré 1 Chemin de Noyers 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON, à compter du 14/12/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La Société qui est immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 847 671 849 fera donc l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AUXERRE. Pour avis.

AL890529685

«SCI - SAIL»

**AVALLON (89200), 1 Place Vauban
R.C.S AUXERRE : 491 297 214
Au capital de 175 000 €**

Aux termes d'un PV d'AGE du 28/01/2021, il a été décidé :

- le transfert du siège social à DIJON(21000),

5B Rue du Lycée

L'adresse du gérant a été modifiée :

- Mme Cécile CHAMPY : 5 B Rue du Lycée, 21000 DIJON.

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. Le gérant

AL890529815

EBRUNCH

SAS au capital de 100 000 euros
Tour de mars - 35 Quai de grenelle
75015 PARIS
RCS PARIS en cours

Transfert de siège social

Aux termes du PV de l'AGE du 22/01/2021, la société susvisé, dont la Présidente est Mme Leslie VALDEJO demeurant Tour de mars - 35 Quai de grenelle - 75015 PARIS a décidé de transférer le siège social de Tour de mars - 35 Quai de grenelle - 75015 PARIS au 2-4 Avenue Jean Delpech 89100 SENS à compter du 01/02/2021.

L'article 4 des statuts a été modifié et la société qui en cours d'immatriculation au RCS de PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS.

Pour avis. La Présidence

AL890529806

SOCALI

SASU au capital de 500€
Siège social : 1 chemin du Tertre Pommier
92350 LE PLESSIS-ROBINSON
850 212 564 RCS de NANTERRE

Le 21/01/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 14 rue de l'étape, 89300 JOIGNY. Président : Mme CHAT Camille demeurant, 1 chemin du Tertre Pommier, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON. Modification à compter du 02/01/2021. Radiation au RCS de NANTERRE et réimmatriculation au RCS de SENS.

AL890529831

TRANSFERT DE SIEGE

SIGYBE, Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros,
Siège social : 3 Ter Allée des Platanes
89000 PERRIGNY,
494 378 854 RCS AUXERRE.

Aux termes d'une décision en date du 8 janvier 2021, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 3 Ter Allée des Platanes

- 89000 PERRIGNY au 5, avenue de Chablis 89144 LIGNY LE CHATEL, à compter du 8 janvier 2021,

- de supprimer le nom commercial : URBAN INGENIERIE, à compter du 8 janvier 2021

- d'étendre l'objet social aux activités de création, gestion, conseil, accompagnement, développement, et organisation d'activités commerciales, techniques ou financières liées au cadre de vie à destinations privées, professionnelles ou collectives.

Pour avis La Gérance.

AL890529849

I AM PATTERNS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 8 rue du Bassin, 89310 NOYERS
814 631 115 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 4 janvier 2021, la Présidente de la société par actions

simplifiée I AM PATTERNS, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de

transférer le siège social du 8 rue du Bassin, 89310 NOYERS au 10 rue des Vignerons 89310

NOYERS à compter du 4 janvier 2021 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS

AL890529852

MODIFICATION DE CAPITAL

LE CHATEAU

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.245 €uros
réduit à 11.281,226 €uros
rue du Château
89140 PONT SUR YONNE
392 082 244 R.C.S. SENS

Suivant AG Mixte en date du 15 octobre 2020, la collectivité des associés a décidé une réduction du capital social d'une somme de 3.963,674 €uros par voie de rachat de 26 parts sociales de 152,449 €uros de nominal. Cette réduction du capital social devenue définitive à la date du 19 janvier 2021 ainsi que le constate un procès-verbal de la gérance établi le 19 janvier 2021 entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : capital social : 15 245 €uros

Nouvelle mention : capital social : 11 281,226 €uros.

AL890529795

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

LES EPRIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 52 000 euros
porté à 120 000 euros
Siège social : 3, Place du Commerce,
89360 FLOGNY LA CHAPELLE
508 242 906 RCS AUXERRE

Par décision du 12 janvier 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 68 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 52 000 euros divisé en 1 040 parts de 50 euros chacune.

Nouvelle mention : Capital social : 120 000 euros divisé en 2 400 parts de 50 euros chacune. Pour avis

AL890529844

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BAZARNES – terre - location par bail SAFER de 6 ans

42 a 40 ca - ZL- 65

Zonage : carte communale : zone non constructible

SAINT-BRIS-LE-VINEUX - vigne

6 a 98 ca - Per pro: ZX-18

zonage : RNU

MALIGNY - vigne AOC Chablis - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

4 ha 36 a 98 ca - Chatillon: ZS-191[136]

Zonage : zone Av du PLU

VILLY - vigne AOC Chablis - recherche d'un bailleur pour le maintien du fermier en place par le biais d'un bail rural de 30 ans

1 ha 34 a 59 ca - Vallee du feu: B-544- 545- 552- 553- 554- 555- 556- 557- 558- 559- 566- 567- 570- 801[546]- 802[571]

Zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 22 février 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL890529853

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Terres de Bourgogne du 21 décembre 2020, concernant la société COSMOFIB ET SERVICES, demeurant 01 AVENUE D'AMELIA APPT 6, 89300, 89300 JOIGNY. Il y a lieu de lire La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS , et non pas de JOIGNY.

AL890529794

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 9 mars 2021 à 11 H 00

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UNE MAISON d'habitation à JOIGNY (89)

60 chemin du Ponton de 110 m² environ (hors Loi Carrez). Sur rez-de-chaussée et 2 étages.

de 10 pièces. Avec un **Atelier** et un **Garage**

Le tout cadastré section AY n° 183, **sur un terrain de 11 ares 78 centiares**

OCCUPÉE (résidence secondaire) **au 04/12/2018** (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 30.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Vendredi 26 février 2021 à 15 Heures

AL890529797

MODIFICATION DE STATUTS

ID REMO

Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 67 Rue Bellocier, 89100 SENS
RCS SENS 818 408 213

Aux termes des décisions en date du 8 décembre 2020 prenant effet le 1er janvier 2021, l'associée unique a : – transféré le siège social qui était 67 rue Bellocier, 89100 SENS au Village d'Entreprises du Sénonais, 1 Bld des Noyers Pompons, 89100 SENS. – décidé de modifier la forme juridique de la société en la transformant en société à responsabilité limitée à associé unique et de modifier en conséquence les statuts. – a été nommée gérante, pour une durée illimitée, Mme Marion MORANDIERE demeurant 1 B rue des Orfèvres, 89100 SENS, – constaté la démission de Romain MORANDIERE de ses fonctions de Directeur Général, Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis La Gérance

AL890529777

CESAL

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000€
Siège social à JOIGNY (89300)
rue des Entrepreneurs
Parc commercial de la Petite Ile
814 953 741 RCS SENS

Par décision de l'associé unique du 28 juin 2019, il a été décidé d'étendre l'objet de la société à l'achat et vente d'articles et produits d'ameublement et d'équipement de la maison et de modifier l'article 2 de ses statuts relatif à cet objet.

Mention au RCS de SENS

AL890529782

TOOP FOOD JOIGNY

SASU au capital de 1000 €
Siège social
5 Place Colette 89300 JOIGNY
890909484 RCS de SENS

Par AGO du 16/01/2021, il a été décidé à compter du 20/09/2020 :

- De prendre pour dénomination sociale : TOP FOOD JOIGNY

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de SENS

AL890529784

S.J.B. Société d'Avocats

FCL 2

Société par actions simplifiée
au capital de 2 367 591 euros
porté à 4 731 358 euros
Siège social : Zone Industrielle Le Port au Vin
89100 GRON
891 665 143 RCS SENS

Il résulte du procès-verbal des décisions des associés du 5 janvier 2021 que le capital social a été augmenté de 2 367 590 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux millions trois cent soixante sept mille cinq cent quatre vingt onze euros (2 367 591 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre millions sept cent trente et un mille trois cent cinquante huit euros (4 731 358 euros). Aux termes de ladite décision, le Cabinet BDO IDF, domicilié 7 rue du Parc de Clavigny – 78000 VERSAILLES, a été désigné en qualité de Commissaire aux Comptes. La Société SIPAREX INGENIERIE ET FINANCE - SIGEFI, dont le siège social est 107 rue Servient, 69003 LYON, et Monsieur Jean-Pascal SALAÜN, demeurant 48 Avenue Hoche – 89000 AUXERRE, ont été désignés en qualité de membres du Conseil de Surveillance aux termes des statuts adoptés par ladite décision.

AL890529808

MAXWELL NORWICH

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.106.211 €
Siège social : Chaussée de l'Etang
89150 VALLERY
533 846 986 R.C.S. Sens

Le 20 Janvier 2021, l'AGE a decidé de transformer la société en SAS sans création d'un être moral nouveau.

A été nommé président M. Peter TERRELL demeurant Chaussée de L'Etang 89150 VALLERY.

Mention sera portée au RCS de SENS.

AL890529828

AVIS DE TRANSFORMATION DE SASU EN SAS

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 28 janvier 2021 en cours d'enregistrement

La société par Actions Simplifiée Unipersonnelle dénommée HUIT NEUF CREATIONS, au capital de 1.000€, ayant son siège social à CRAVANT. (89460) Cheuilly, 1 route de Tonnerre, ,immatriculée au RCS de AUXERRE, sous le numéro 803076967,

A décidé la transformation de sa société en Société par Actions Simplifiée (SAS), à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.

Et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

Nomination d'un directeur général : Monsieur AZAMBOURG Gérard, demeurant à DEUX RIVIERES, 1 route de Tonnerre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS AUXERRE

AL890529839

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SARL AAC FORMATIONS. Forme : SARL. Capital social : 14000 euros. Siège social : 27 Rue DES PRES COULONS, 89000 AUXERRE. 494627946 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'AGE en date du 20 janvier 2021, les associés ont décidé, à compter du 20 janvier 2021 : de transférer le siège social à 6 Rue Pinon, 89290 AUGY, de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination LONYX, d'étendre l'objet social aux activités de : - Coach, Formatrice, Consultante, de supprimer le premier paragraphe de l'article 2 - objet des statuts, à savoir « Toutes formations ayant un rapport avec la sécurité en général et la sécurité routière en particulier, ingénierie du risque routier, la formation à la conduite des navires de plaisance et assimilés. », ainsi que de prendre acte de la modification de la gérance de la société : - M. Ronald DALLA POZZA (partant) - Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

La Gérante

AL890529851

CESSION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à VERGIGNY (Yonne) du 22 décembre 2020, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 21 janvier 2021, dossier 2021 00002479, référence 8904P01 2021 A 00150, Mme Elodie CARDOT, demeurant 13 Chemin des Prés - Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, A CEDE à la Société ZANIMO-CONCEPT, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 13 Chemin des Prés - Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, en cours d'immatriculation au RCS d'AUXERRE, représentée par M. Eric ANSEL, un fonds de commerce d'achat et vente en gros, demi gros et détail de tous aliments pour animaux et tous produits, matériel, accessoires se rapportant aux animaux, toilettage canin sur place et en clientèle, pension canine, garde d'animaux à domicile, éducateur et comportementaliste canin, hydrothérapie et soins bien-être canins, taxi animalier, sis et exploité Chemin des Prés - Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY, moyennant le prix de 3 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er janvier 2021. L'acquéreur sera immatriculé au RCS d'AUXERRE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et toutes correspondances.

AL890529847

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DOMAINE DE CHANTEMERLE

Société civile
au capital de 365 877,62 euros
Siège social : 3 place des Cotats
89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE
319 027 769 RCS AUXERRE.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2020, la collectivité des associés a : - Pris acte de la démission de M. Francis BOUDIN de ses fonctions de gérant. - Transféré le siège social à LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE (89800), 27 rue du Serein Le tout avec effet au 15 décembre 2020.

Pour avis, la gérance.

AL890529778

SARL D'EXPLOITATION DES CARS DE CHAMPIGNELLES

SARL au capital de 228 521.08 euros
Siège social
Chemin de la Croix 89350 CHAMPIGNELLES
RCS Auxerre : 377 958 384

Démission co-gérant

Aux termes de l'AGO du 15 Juillet 2020, il a été pris acte de la démission de Mr JEANNARD Patrick demeurant Chemin de la Croix 89350 CHAMPIGNELLES de ses fonctions de co-gérant à

partir du 15 Juillet 2020. Restent alors co-gérants Madame Muriel JEANNARD née PITET demeurant Chemin de la Croix 89350 CHAMPIGNELLES et Monsieur Damien JEANNARD demeurant Rue du Champs des Abbés 89350 TANNERRE-EN-PUISAYE

Pour avis.

AL890529787

EARL DIDIER & AGNÈS DAUVISSAT

EARL au capital de 86 225,16 €
Siège social
Voie du Gain, Chemin de Beauroy
89800 BEINE
388 477 218 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Didier DAUVISSAT de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL890529804

SCI LA GRANGE AUX PUITS.

Gérant

Dénomination : SCI LA GRANGE AUX PUITS.

Forme : SCI.

Capital social : 44210 euros.

Siège social : 2 Rue DES PUITS, 89190 BAGNEAUX.

441495140 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 20 janvier 2021, à compter du 20 janvier 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Madame Sylvie FAVRET, demeurant 76 Allée de Chavannes, 93220 Gagny en remplacement de Monsieur Michel FOGLIARESI

Mention sera portée au RCS de Sens.

AL890529807

LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing Suivant acte sous seing privé en date du 11 décembre 2020, la société UNIBÉTON CENTRE OUEST - UBCO, société par actions simplifiée au capital de 30.912.900 €, 183 Rue de la Cornaillère-45650 Saint-Jean-le-Blanc, 410 288 252 R.C.S. Orleans

a donné le bail à titre de location-gérance la société UNIBETON , société par actions simplifiée au capital de 27.159.732 €, Les Technodes-78930 Guerville, 642 016 166 R.C.S. Versailles

Un fonds de commerce de Fabrication et commercialisation de béton prêt à l'emploi et exploité sis 14 Rue de l'Etang – 89200 AVALLON.

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2021 pour prendre fin le 31 décembre 2021 renouvelable ensuite par tacite prolongation d'année en année.

Pour Avis.

AL890529810

SCEA BAUDOIN GUÉRIN

Société civile au capital de 2 000,00 euros, Siège social : 10 rue de la Ragotterie – Les Balesmes - 89150 FOUCHÈRES, 849 073 333 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 : - A pris acte de la démission de M. René GUÉRIN de ses fonctions de gérant, - A nommé Mme Marie-Claire BAUDOIN épouse GUÉRIN, demeurant à FOUCHÈRES (89150), Les Balesmes, 10 rue de la Ragotterie, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée. Pour avis, la gérance.

AL890529821

LE SILO ROUGE

Société à responsabilité limitée au capital de 18 000 euros. Siège social : 14 rue de la Maladière - 89200 AVALLON. 832 771 935 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Mathilde BOULANGER de ses fonctions de gérant à compter rétroactivement du 1er janvier 2021 et a nommé auxdites fonctions de gérant à compter de cette date, M. Sylvain PECHERY, demeurant à MONTILLOT (89660), 8 rue des Vergers. Pour avis, la gérance.

AL890529822

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing Suivant acte sous seing privé en date du 11 décembre 2020,

la société UNIBÉTON CENTRE OUEST - UBCO, société par actions simplifiée au capital de 30.912.900 €, 183 Rue de la Cornaillère-45650 Saint-Jean-le-Blanc, 410 288 252 R.C.S. Orleans

a donné le bail à titre de location-gérance

la société UNIBETON , société par actions simplifiée au capital de 27.159.732 €, Les Technodes-78930 Guerville, 642 016 166 R.C.S. Versailles

Un fonds de commerce de Fabrication et commercialisation de béton prêt à l'emploi et exploité sis Les Champs Galottes – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX.

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an, à compter du 1er janvier 2021 pour prendre fin le 31 décembre 2021 renouvelable ensuite par tacite prolongation d'année en année.

Pour Avis.

AL890529824

EARL DE LA PETITE VESVRE

société civile
au capital de 244 375,77 euros
siège social : La Petite Vesvre –
89160 GIGNY
382 538 775 RCS AUXERRE

Par une assemblée générale ordinaire en date du 1er décembre 2020, la collectivité des associés a nommé Madame DUTARTRE Catherine, demeurant à La Petite Vesvre – 89160 GIGNY, co-gérante de la société pour une durée illimitée.

Pour avis, La gérance.

AL890529826

MODIFICATIONS

LIMODAM
Société Civile Immobilière
Siège social : 24 bis, rue des Caves
89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
852 932 839 RCS SENS

Aux termes de décisions du 29 janvier 2021, la collectivité des associés a nommé Monsieur Tayeb KHALIL, né le 00.00.1947 à DOUAR KHIARTA CHRAGA (Maroc), de nationalité marocaine, demeurant à SENS (89100) 24, rue Charles Guérin, gérant de la société, pour une durée indéterminée, à compter du 29 Janvier 2021 en remplacement de Madame Nisrine EL MEHDI, dont les fonctions expiraient le 19 Janvier 2021, à la suite de sa démission.

La gérance

AL890529840

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 18/01/19, la Société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S au capital de 390 553 839.00 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE – 562, Avenue du Parc de l'Ile, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée déterminée à compter du 01/02/2019 AU 31/01/2022 à la SAS SO'GERNORD au capital de 10 000 € dont le siège social est à BRON (69500) 6/8 rue du 35eme Régiment d'Aviation, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 803 782 101 un fonds de commerce de station-service et activités annexes, sis à 7 BLD DU PONT NEUF – 89100 SENS dénommé Relais DE SENS.

Le présent contrat liant la Société TOTAL MARKETING FRANCE et la SAS SO'GERNORD a pris fin le 31/01/2021.

AL890529843

S.J.B. Société d'Avocats

SCI DU 73 RUE DU MOULIN DU PRESIDENT

Société civile immobilière au capital de 1 530 euros Siège social : 4 Rue du 14 Juillet 89000 AUXERRE 432 040 848 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 22 janvier 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérantes, Madame Catherine HATTIER, demeurant 16 bis Rue du 24 août 89000 AUXERRE, Madame Valérie HATTIER, épouse LE GLOANEC, demeurant 10 Rue des Boutilliers 89000 AUXERRE et Madame Sophie HATTIER, demeurant 5 bis Rue Rantheaume 89000 AUXERRE, pour une durée illimitée à compter du même jour. Monsieur Robert HATTIER conserve son mandat de gérant. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis

AL890529850

NON DISSOLUTION

HIGH TECH CLINIC

Dénomination sociale : HIGH TECH CLINIC

Forme : SASU

Siège social : 21, Avenue Lucien Cornet 89100 Sens

Capital social : 500 euros

Numéro SIREN 825 040 462 RCS Sens

Par délibération en date du 15/01/2021, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Pour avis et mention.

AL890529786

FIDUCIAL SOFIRAL

A.D.A.E.

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 4 square Saint-Louis
89290 CHAMPS SUR YONNE
RCS AUXERRE 851 237 578

Aux termes d'une décision en date du 26 janvier 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL890529801

CUISINES BOULANDET

EURL au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 1 allée des Frères Lumières
89000 AUXERRE
RCS : AUXERRE B 338 071 525 (1986 B 76)

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2021, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis. La gérance

AL890529845

DISSOLUTION LIQUIDATION

VERONIQUE

Société à responsabilité limitée
En liquidation au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 20, Place Charles Lepère
89000 AUXERRE
425820560 RCS AUXERRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 Janvier 2021 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 4 Janvier 2021 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur BIGORRE Xavier, demeurant 18, Rue Restif de la Bretonne 89000 AUXERRE, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 18, rue Restif de la Bretonne 89000 AUXERRE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis,

AL890529600

EARL BOUZONIE

L'assemblée générale ordinaire de l'EARL BOUZONIE, exploitation agricole à responsabilité limitée en liquidation au capital de 174 645,59 €, dont le siège social est 16, route de la Forêt d'Othe, Le Fays 89570 TURNY, RCS SENS 419 471 081, réunie le 25/01/2021, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-François BOUZONIE de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation rétroactivement au 31/10/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis, le liquidateu

AL890529779

SCI JPM

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : Route de Lyon
89100 MAILLOT- 493 031 322 RCS SENS

Le 31/12/2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé M. Fabrice MACHERET demeurant à Saint-Denis-les-Sens (89100), 3 rue du Moulin, Granchette, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour

procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

AL890529764

SCI JPM

SCI en liquidation amiable
au capital de 1 000,00 €
Siège social : Route de Lyon- 89100 SENS
493 031 322 RCS SENS

Le 31/12/2020 - 14 h, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mr Fabrice MACHERET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL890529767

SARL CORAL

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 5/01/2021, les associés de la SARL CORAL, au capital de 10.000 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°884870528, dont le siège est situé RN 6 Les Chesnez 89000 Auxerre, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 5 janvier 2021.

Pour avis

AL890529313

BI6

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 36 rue Chaudot- 89300 JOIGNY
RCS de SENS 802 476 218

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2020 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur BUTTEAUD Philippe, demeurant 20 Rue Philibert Roux, 89000 AUXERRE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Philippe Butteaud

AL890529346

EARL DE CHERY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 404 100,00 euros
Siège social
Ferme de Chery - 89580 COULANGERON
801 820 481 RCS AUXERRE

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant, le tout à compter de cette date. Mme Danielle LAZ épouse BERTHEAU, demeurant à COULANGERON (89580), Ferme de Chery, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : Ferme de Chery, 89580 COULANGERON, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).

Pour avis, le liquidateur.

AL890529792

ROND POINT DE PARIS

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation:
2 rue Faidherbe- 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 452 568 371

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric TEBOUL, demeurant 12 rue de Jemmapes 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 rue Faidherbe 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL890529798

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

GFA DOMAINE DE VAULICHÈRES

Groupement Foncier Agricole
au capital de 93 726 €
Siège social : Château de Vaulichères
89700 TONNERRE
393 107 768 RCS Auxerre

AVIS DE DISSOLUTION

Le 01/12/2020, la gérance a constaté le résultat de la consultation des associés effectuée le 22/9/2020 et a constaté que les

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

SPORTS DISTRIBUTION SARL
Liquidation Judiciaire du 03/04/2018
110, Rue des Martinières 89150 SAINT-VALERIEN
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 janvier 2021.

AL890529785

associés ont adopté les décisions relatives à : - la dissolution anticipée de la Société à compter du 21/9/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions de l'article 38 des statuts et des articles 1844-7 et 1844-8 du Code civil, - A désigné en qualité de liquidateur, sans limitation de durée, M. Olivier REFAIT, né le 06/04/1969 à Paris (16), demeurant Château de Vaulichères 89700 TONNERRE.

AL890529805

GARLANDE ATTRACTIONS

SAS au capital de 1000 €
Société en liquidation
Siège social : Garlande - 89150 LA BELLIOLE
RC SENS 825237399

Aux termes en date du 23 janvier 2021, il a été décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 23 janvier 2021, de nommer en qualité de liquidateur Gwénaël JARRIGE, demeurant 1 Le Grand Bois 89150 LA BELLIOLE. Le siège de liquidation est fixé au siège de la société.

AL890529812

GARLANDE ATTRACTIONS

SAS au capital de 1000 €
Société en liquidation
Siège social: Garlande - 89150 LA BELLIOLE
RC SENS 825237399

Aux termes du PV de l'AG en date du 23 janvier 2021, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus et décharger le liquidateur de son mandat, de constater la clôture de liquidation à compter de ce jour.
La société sera radiée du R.C de SENS.

AL890529811

VR IMMO

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Rue de Paris
89100 SAINT CLEMENT
Siège de liquidation : 7 Rue de Paris
89100 SENS
884 747 684 RCS SENS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Valentin RABILLER, demeurant 7 Rue de Paris 89100 ST CLEMENT, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue de Paris 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateu

AL890529813

LE MARONNIER

SCI en liquidation
au capital social de 60 979.61 Euros.
Siège social : Route de Lucy
89660 LICHERES SUR YONNE
SIREN 394 811 533 R.C.S. AUXERRE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 31 décembre 2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020. M BORIES Jean-Claude demeurant Route de Lucy 89660 LICHERES SUR YONNE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Route de Lucy 89660 LICHERES SUR YONNE

Pour avis.

AL890529814

EARL JORRY PATRICE

EARL en liquidation au capital de 87 600,00 euros . Siège social : 5 rue du Pont - 89190 BAGNEAUX. 421 987 157 RCS SENS . Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020, prenant effet le même jour, la dissolution anticipée de la société a été décidée. Il a été mis fin aux fonctions du gérant, et M. Patrice JORRY demeurant à BAGNEAUX (Yonne), 5 rue du Pont, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège social de la société reste fixé à BAGNEAUX (Yonne), 5 rue du Pont. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890529817

EARL DES BRUYÈRES

EARL au capital de 106 714,31 €. Siège social : 42 rue des Bruyères - Frévaux - 89600 SAINT FLORENTIN. 334 271 293 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 15 décembre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée. Elle prendra effet le 31 décembre 2020, date à laquelle il sera mis fin aux fonctions du gérant. M. Philippe GRANGE, demeurant à SAINT FLORENTIN (Yonne - 89600), Frévaux, 42 rue des Bruyères, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura, à compter du 1er janvier 2021 inclus, les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 42 rue des Bruyères - Frévaux - 89600 SAINT FLORENTIN, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890529820

EARL DES CHATILLONS

EARL en liquidation
au capital de 14 650 euros
Siège social
11 route de Courgis - 89800 CHABLIS
420 668 717 RCS AUXERRE.

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL890529833

MENUISERIE DROMER S.A.R.L.

au capital de 8 000€
5 rue A Côme 89140 COURLON SUR YONNE
RCS SENS B 378 114 227

CLOTURE DE RADIATION

Aux termes du PV en date du 10/12/2020 l'assemblée générale extraordinaire a :

approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion prononcé la clôture de radiation à compter du 10/12/2010 les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL890529834

TRANSPORTS FROMENTIN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 7 rue Olympe de Gouge
89290 ESCOLIVES CAMILLE
Siège de liquidation :
7 rue Olympe de Gouge
89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
439013848 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 DÉCEMBRE 2020 au 7 rue Olympe de Gouge 89290

ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé José FROMENTIN. demeurant 7 rue Olympe de Gouge - 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL890529842

AVIS DE CONSTITUTION

Julien MILLARD,
Notaire associé à
SAINT-FLORENTIN (Yonne),
26 rue Dilo.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte du 20/01/2021 reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire associé à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination: « 2M et GMS ».

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social: CHAMPLOST (89210), 6 rue du Bout d'en haut.

Durée : 99 années

Capital social: MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Apports en numéraire : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Associés indéfiniement et solidairement responsable des dettes sociales - premier gérant pouvant engager la société : Manuel Germano MARTINS PINHEIRO et Madame Maria Da Conceição DUARTE MACIEL, demeurant à CHAMPLOST (89210), 6 rue du Bout d'en haut

Immatriculation au RCS de SENS.

Agrément des cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis.Le notaire.

AL890529780

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DEUX RIVIERES (Yonne) du 25 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI MATEMM. Siège social : 67 bis rue de Reigny, 89460 DEUX RIVIERES. Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Angélique NORMAND, demeurant 67 bis rue de Reigny, 89460 DEUX RIVIERES et M. Mickaël PEAUIT, demeurant 67 bis rue de Reigny, 89460 DEUX RIVIERES. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL890529783

LA RESERVE DU BATIMENT

Suivant un acte ssp en date du 08/12/2020, il a été constitué une SASU
Dénomination : LA RESERVE DU BATIMENT

Siège social : 19, Rue Des Clerimois 89100 SENS

Capital : 2000 €

Activités principales : commerce de gros (commerce interentreprises, import / export) de bois et de matériaux de construction. location et location-bail de machines et équipements pour la construction et le génie civil.

Durée : 99 ans

Président : M. DENDEN ÖMER 10, Avenue De La Marne (etage 5 Logt 877) 89100 SENS

Immatriculation au RCS de SENS

AL890529788

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 13/01/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination : JD AUTO REPAR

Siège social : Lieu-dit Les Vallees 89220 BLENEAU

Capital : 5000 €

Activités principales : réparation des parties mécaniques et électroniques des véhicules, carrosserie, tôlerie, peinture, remplacement de pneumatiques et de pare-brise

Durée : 99 ans

Président : M. DALCETTE Jonathan 8 Les Verreaux 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE

Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL890529793

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp du 20/01/2021, avis de constitution d'une SCI dénommée:

CARRIERS

Capital : 1 000 €.

Siège social : 5 Rue du Bas de Jonches, 89000 AUXERRE.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers

Gérance : LOISON Céline demeurant 32 rue de Poinchy 89800 Chablis

Cogérance : CARRIER Romain, 32 rue de Poinchy 89800 Chablis.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL890529796

FIDUCIAL
SOFIRAL

DES VERGERS

Société civile immobilière
au capital de 5 000 euros
Siège social : Les Roches,
89350 CHAMPIGNELLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPIGNELLES du 26 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DES VERGERS
Siège social : Les Roches, 89350 CHAMPIGNELLES

Objet social : l'acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires, exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Eric RAGOT, demeurant Les Roches 89350 CHAMPIGNELLES

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis. La Gérance

AL890529800

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 22/01/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination : SAS RMH

Siège social : 16 Rue De La Tuerie 89300 JOIGNY

Capital : 5000 €

Activités principales : import/export et achat/vente de produits alimentaires et non alimentaires, vente en gros et aux détails de tous produits alimentaires et non alimentaires conformes à la législation en vigueur

Durée : 99 ans

Président : Mme ABDEL LATIF Rania 10 Rue Raspail 94200 IVRY SUR SEINE

Cession d'actions : soumise à agrément

Immatriculation au RCS de SENS

AL890529802

AVA
CONSEIL - CONTENTIEUX
YONNE & AUBE

Avocats Vignet Associés
SCP d'Avocats Inter-Barreaux
1 place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
tél. : 03 86 52 60 00

AVIS DE CONSTITUTION

GABARI Société civile immobilière au capital de 1 000 euros Siège social : 4 rue des Remparts 89000 AUXERRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AUXERRE (89) du 21 janvier 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile Immobilière Dénomination sociale : GABARI Siège social : 4 rue des Remparts – 89000 AUXERRE Objet social : L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Christian VIGNET demeurant 4 rue des Remparts – 89000 AUXERRE Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément de toute transmission de parts entre vifs ou par décès, sauf au profit d'un associé, par le gérant. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. La Gérance

AL890529803

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 janvier 2021 à CHEMILLY-SUR-SEREIN, il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : CHABLIS EPANDAGE. Forme : Société en nom collectif. Objet : Prestations de travaux agricoles et viticoles, dont notamment travaux de pulvérisation, épandage d'engrais, de compost, vendanges, pressurage, rognage, broyage de sarment. Capital social : 1 000,00 €. Siège social : 23 rue du Pont, 89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Gérants associés tenus indéfiniment et solidairement responsables : M. Corentin DROIN demeurant 27 rue du Pont, 89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN. M. Joël DROIN demeurant 5 chemin de l'Ouche, 89800 CHEMILLY-SUR-SEREIN. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, la gérance.

AL890529809

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
- FORME : Société à responsabilité limitée Unipersonnelle
- DENOMINATION : BRAZ
- SIEGE SOCIAL : 86, Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES
- OBJET : Travaux de maçonnerie, carrelage, menuiserie intérieure et extérieure
- DUREE : 99 ans
- CAPITAL : 1 000 euros
- APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 euros
- GERANCE : Monsieur BRAZ Christopher demeurant 86, avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES.
- IMMATRICULATION : au RCS DE SENS

Pour avis,

AL890529816

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 27 janvier 2021, à SAINT GEORGES SUR BAULCHES. Dénomination : GAMBASMAR. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 2 chemin privé, allée du petit bois, 89000 St Georges sur Baulche. Objet : Achat/ revente de produits alimentaires frais et congelés ; Prestations de services liées à la vente de produits alimentaires frais et congelés. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. Cession d'actions et agrément : À l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective à la majorité des ¾ des associés présents ou représentés. Cet agrément peut également résulter d'une décision unanime des associés dans un acte. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Rodolphe PASSEMARD 2 chemin privé, allée du petit bois 89000 St Georges sur Baulche. La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis. Le Président

AL890529827

ECURIE DES 2R

Par acte SSP du 22/01/2021 , il a été constitué une société par actions simplifiée.
Dénomination : ECURIE DES 2R
Siège : 5 rue du Pré de la Fête, 89260 THORIGNY SUR OREUSE
Durée : 99 ans

Capital : 1000 €
Objet : Gestion d'une écurie de propriétaires et des activités commerciales et agricoles ainsi que des services qui s'y rapportent.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément des associés.
Président : Mme Caroline HEINTZ, 10 rue de Gurcy 77520 MONTIGNY LENCOUP
La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL890529830

SCI ALEXANDRIA

Aux termes d'un acte SSP en date à VILLIERS LOUIS du 21/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI ALEXANDRIA Siège social : 8 route des Clerimois - 89320 VILLIERS LOUIS Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement Durée de la Société : 99 ans Capital social : 1 000 euros Gérance : M. Fabien ROUGE Demeurant 8 route des Clerimois – 89320 VILLIERS LOUIS Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

AL890529832

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 janvier 2021, à SAINT FARGEAU. Dénomination : AMBULANCE DU BOURDON. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 3 Avenue Michel de Toro, 89170 St Fargeau. Objet : Ambulance, VSL, taxis, garage, achat et revente de carburants, transports funéraires. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 20000 euros Gérant : Monsieur David DELAGE, demeurant 37 Route de Prunoy, 89120 Charny Oree de Puisaye Gérant : Monsieur Mickael GIACOMAZZI, demeurant 8 Chemin de Laduz, 89110 Poilly sur Tholon La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

Les cogérants

AL890529835

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/01/2021, la SAS LEXIVAL a été constituée et présente les caractéristiques suivantes :
SIÈGE : 42 rue de la Forêt de Lancy à SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES (89190)
OBJET : bar, presse, restauration sur place et à emporter, alimentation générale, alcools à emporter, traiteur, boucherie, charcuterie,
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 1 000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions est donné par la collectivité des associés
PRESIDENT : Valérie JEANNIER demeurant au 42 rue de la Forêt de Lancy à ST MAURICE AUX RICHES HOMMES (89190)
DIRECTEUR GENERAL : Eleftherios ELEFTHERIOU demeurant au 42 rue de la Forêt de Lancy à ST MAURICE AUX RICHES HOMMES (89190)
IMMATRICULATION : RCS SENS

AL890529841

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERGIGNY (Yonne) du 22 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée, Dénomination sociale : ZANIMOCONCEPT, Noms commerciaux : ZANIMOCONCEPT et PET FOOD DISTRIBUTION, Siège social : 13 Chemin des Prés - Bas Rebourseaux, 89600 VERGIGNY, Objet social : Achat et vente en gros, demi gros et détail de tous aliments pour animaux et tous produits, matériel, accessoires se rapportant aux animaux, toilettage canin sur place et en clientèle, pension canine, garde d'animaux à domicile, éducateur et comportementaliste canin, hydrothérapie et soins bien-être canincs, taxi animalier, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS, Capital social : 1 000 euros, Gérance : Madame Elodie CARDOT et Monsieur Eric ANSEL, demeurant 13, Chemin des Prés - Bas Rebourseaux, 89600 VERGIGNY, Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.

AL890529846

Édition

Les livres de cuisine font encore recette

Malgré la concurrence d'Internet et de ses recettes en vidéos, le livre de cuisine fait de la résistance. Tour d'horizon des ingrédients qui lui permettent de rester à la page.



Les frères Lang ont cofondé Chefclub en 2016. ©Chefclub



Cyril Lignac et le tome II de Fait maison. © Instagram Cyril Lignac

L'année 2020 a vu se produire un phénomène rare : en septembre, les tomes I et II de Fait maison, l'ouvrage du chef Cyril Lignac, figuraient dans le top 5 des meilleures ventes en France toutes catégories confondues. Plusieurs facteurs expliquent que le papier conserve autant d'adeptes. Dans le monde de la restauration d'abord, rappelons que les débutants se retrouvent très vite avec un livre entre les mains. *«Dans pratiquement tous les lycées hôteliers, on leur demande d'acheter La Cuisine de référence de Michel Maincent-Morel qui leur servira tout au long de leur carrière»*, confirme Patrick Monfort. *«Le papier est plus pratique en cuisine»*, ajoute le directeur délégué aux formations au lycée du Haut-Forez à Verrières-en-Forez (Loire). Le confort de lecture, une thèse à laquelle souscrit Adèle Pommier. La Montbrisonnaise (Loire), créatrice du blog culinaire et du compte Instagram éponyme Adèle Pomme, achète elle-même nombre de livres de cuisine. *«Le papier et le numérique sont complémentaires mais j'adore feuilleter, je trouve l'expérience plus agréable. Il est plus facile aussi de retrouver une recette que l'on a vue dans un livre»* raconte-t-elle.

Du numérique au papier

Un attrait confirmé qui a permis de ramener vers le papier plusieurs acteurs du web comme Marmiton. *«Tout est parti d'une demande de nos utilisateurs»*, raconte Claire Debruille, directrice des contenus chez Marmiton. *«Nous avons édité un magazine pour fêter notre dixième anniversaire et les remercier de leur fidélité. Ce devait être un one shot, mais on a été très surpris par l'engouement qu'il a suscité»*. Dix ans plus tard, le magazine dont le succès n'a jamais été démenti paraît toujours en kiosques. *«Sans représenter la partie majoritaire de notre activité, le papier est loin d'être anodin, c'est un vrai pilier»*, ajoute Claire Debruille. *«Cela nous permet d'aller parler à des personnes qui ne vont pas forcément tous les jours sur internet et ont d'autres habitudes. Même si c'est difficile à chiffrer, ces lecteurs sont un peu plus âgés que ceux du web. En revanche, leur point commun, c'est la cuisine du quotidien. Et notre mission est de les aider car la cuisine rend heureux, c'est notre slogan, mais peut devenir une corvée»*, approuve Lison Guillard, cheffe de projet magazine et édition chez Marmiton.

L'alimentation, préoccupation majeure

Autre atout, le contexte favorable autour de l'alimentation qui coïncide avec la multiplication des émissions culinaires à la télévision depuis quinze ans, entre programmes courts pratiques et shows gastronomiques. De quoi renforcer l'aura, la notoriété des chefs et accentuer leur rôle de prescripteur. *«Quand Pierre Gagnaire, la fierté stéphanoise, publie un livre, ça marche bien»*, témoigne Stéphane Douspis, en charge du rayon vie pratique à la Librairie de Paris à Saint-Etienne. *«Même chose avec Régis Marcon. Des émissions comme On va déguster sur France Inter nous amènent aussi du monde»*. Enfin, le livre en général et le livre de cuisine en particulier apparaissent comme un cadeau prisé en raison notamment de son prix qui a peu augmenté au fil des années.

Des ouvrages plus thématiques et plus esthétiques

Exit les livres généralistes, place désormais à des ouvrages de plus en plus thématiques, centrés sur un produit ou un plat. Les éditeurs suivent également les tendances et sont à l'écoute du public ce qui se traduit par une augmentation de titres sur le végétarisme, le véganisme, l'alimentation bio ou la cuisine étrangère. Concernant le contenu, Laure Aline des éditions La Martinière loue le *«travail d'exigence et de vulgarisation»* ainsi que le temps, précieux pour approfondir le sujet : *«Le but, c'est d'offrir un point de vue aiguisé au lecteur afin qu'il apprenne des choses et trouve des recettes, parfois sur des sujets niches comme le bouillon, les champignons ou le gibier»*. L'aspect visuel a évolué lui aussi et Laure Aline se réjouit de voir une production de plus en plus belle en rayons. *«A une époque, il était impensable d'avoir une couverture d'un livre de cuisine sans photo»*, se rappelle-t-elle. *«Ce qui fait le succès d'un livre, c'est d'arriver à un bel objet qui soit utilisé. S'il est cohérent, travaillé, que l'éditeur croit au projet, que l'auteur assure la promotion, on a toutes les cartes en main pour que l'ouvrage ait une résonance»*. Une recette suffisante pour assurer un avenir au secteur ? *«L'offre est peut-être devenue trop importante. Si c'est le cas, ça se régulera»*, estime Laure Aline. *«Le livre reste puissant, on le voit avec un secteur jeunesse plus dynamique que jamais. Surtout, il y a une créativité folle en cuisine, il suffit de regarder ce qu'il se passe sur Instagram, et c'est essentiel. Les lecteurs doivent sentir que les auteurs ont envie de transmettre»*.

Franck Talluto



Aujourd'hui, les éditeurs de livres de cuisine allient le fond et la forme.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1615
VENDREDI 05 FÉVRIER 2021

Davina Trau, collectionneuse de vieux tracteurs

À Ebersheim (Bas-Rhin), sur l'exploitation de la famille Trau, une dizaine de tracteurs anciens ont été rassemblés au milieu de machines agricoles modernes. Ils font partie d'une collection dont s'occupe Davina. Elle est la présidente de l'association Vieux tracteurs de Centre Alsace.



Germain Schmitt

Davina Trau : «*Nous devons préserver ce patrimoine et continuer à le faire connaître. Cette passion n'a pas d'âge*».

Rien ne pouvait présager qu'une telle passion allait être celle de cette jeune femme, âgée aujourd'hui de 35 ans. Certes, cela fait plusieurs générations que la famille Trau développe son exploitation céréalière et laitière. Johanna, la sœur, engagée dans le monde syndical, compte d'ailleurs pérenniser cette tradition familiale. Mais, Davina travaille, elle, dans le bâtiment. Il y a sept ans, lorsque son père fête sa retraite et son 60e anniversaire, elle veut lui trouver un vieux tracteur assez rare, et si possible de collection. Au fil de sa recherche, elle va se prendre au jeu. C'est le début d'une nouvelle passion. *«On recherchait un vieux modèle. On l'a finalement trouvé. Un tracteur exceptionnel. Un Massey-Harris canadien de type onze qui a été importé en plan Marshall. Depuis, ce sont ces tracteurs qui m'intéressent. Ils montrent toute l'histoire du machinisme agricole et l'évolution du travail des agriculteurs»*, explique Davina Trau.

Le début de la collection

C'est le début de sa collection. Elle effectue des recherches et se documente par le biais d'articles de presse ou de brochures trouvées dans des bibliothèques ou des sites spécialisés. Elle cherche avant tout les modèles de la famille des Massey, mais également les tracteurs de modèles encore plus rares. Les premiers tracteurs collectionnés viennent tout d'abord d'achats et d'importations. Des Pays-Bas notamment. *«L'un d'entre eux a été trouvé un peu par hasard dans un garage. Il n'avait pas tourné depuis trente ans. Un autre a été acheté dans une vente aux enchères. On a bataillé pendant une heure pour l'avoir. Les échanges ont eu lieu au téléphone. Il a fallu faire monter le prix pour finalement l'emporter. Cela a été une sacrée expérience. Quand je cherche et j'achète un tracteur, peu importe son état à partir du moment où il est d'origine. Même s'il n'est plus en état de marche. Un exemple : le Massey-Harris 44.6. Il s'agit d'un six cylindres. Il n'existe plus que 3 000 modèles du même type dans le monde»*, ajoute Davina Trau.

Une restauration avec les pièces origines

Une fois en sa possession, elle cherche à restaurer ces modèles rares en conservant toutes les pièces d'origines. *«Cela peut parfois être très compliqué. Sur un tracteur, le clignotant ne marchait plus. C'était un six volts. Or, les nouveaux modèles ont des clignotants à douze volts. Cela ne me convient pas. J'effectue donc des recherches. Et tant que je ne trouve pas exactement ce que je recherche, je ne remplace pas. Pour les tracteurs encore plus rares, il faut être patient et avoir un peu de chance. Pour le tracteur Massey 55 Western importé en plan Marshall, il n'y a eu que trois exemplaires qui ont été importés. Le premier a été vendu en Normandie. Le second était en Champagne. Nous y étions. Mais quand nous l'avons trouvé, j'ai constaté que le moteur avait été changé. Il ne m'intéresse donc plus. Le troisième, je ne l'ai pas encore retrouvé. Je me renseigne régulièrement sur toutes les manifestations et expositions qui sont organisées. Comme ce sont des pièces rares, j'ai appris avec le temps où il fallait se rendre pour avoir un maximum de chance de les trouver»*, précise Davina Trau. Du fait de la rareté de ces modèles et de toutes ces pièces, cette passion a un coût.

«Il faut simplement être curieux»

Parmi les autres vieux tracteurs présents, eux, sur l'exploitation, deux modèles retiennent son attention. Des Massey-Harris évidemment. Le premier ne démarre pas. Un 33 importé en France en plan Marshall sur la version 30 et 30K. Il s'agit d'un essence quatre cylindres 5,8 litres. Le second est un 20K importé dans cette version en essence kérosène. *«C'est une série. C'est également ce qui m'intéresse : tenter de posséder une série complète. Ensuite, l'objectif est de trouver les outils qui vont avec. Toutes ces pièces sont rares. Souvent, on peut les trouver dans d'anciennes fermes. On incite donc les gens à ne rien jeter et à nous contacter, au sein de l'association»*, insiste Davina Trau.

Depuis deux ans, elle préside en effet l'association Vieux tracteurs de Centre Alsace. Cette dernière organise tous les deux ans une exposition de vieux tracteurs aux Tanzmatten de Sélestat. Chaque année, les membres se retrouvent également pour une promenade en tracteur. *«Nous sommes une centaine de membres. Beaucoup n'ont qu'un ou deux tracteurs. Nous sommes une vingtaine de ma tranche d'âge, mais nous comptons sur les «anciens» pour nous apprendre et nous transmettre. L'histoire du monde agricole est passionnante. Son évolution entre les années 1950 et 1970 a été fulgurante. Et le matériel d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec cette époque. Pourtant, nous devons préserver ce patrimoine et continuer à le faire connaître. Cette passion n'a pas d'âge. Il faut simplement être curieux et vouloir s'investir dans la recherche de notre patrimoine agricole»*, estime la jeune femme.

«Quand c'est rare, je n'hésite jamais»

Une passion qui nécessite également d'être réactive. Elle est à l'affût de toutes les annonces qui paraissent régulièrement dans les journaux spécialisés ou sur Internet. *«Je me souviens de ce tracteur dont l'annonce est parue tôt un matin. Il fallait se rendre en Belgique. Nous étions les premiers au point de rendez-vous à midi et nous l'avons acheté et ramené dans l'après-midi. Quand c'est rare, je n'hésite jamais»*, précise Davina Trau. Une collection qui complète les tracteurs de la ferme. *«Si des opportunités se présentent, je ne vais pas hésiter. Mais, je ne compte pas agrandir la collection juste pour l'agrandir. Je compte déjà les conserver et les restaurer en préservant leur histoire et leur authenticité». «Chaque tracteur a une valeur. Et plus il est rare, plus sa valeur augmente. Fort heureusement, le modèle que je cherche, Massey-Harris, n'est pas trop recherché»*, conclut Davina Trau.

JEAN-MICHEL HELL



Germain Schmitt

Bricoleuse, Davina Trau cherche à conserver ses tracteurs avec des pièces d'origines.



Germain Schmitt

Davina Trau : «*Quand c'est rare, je n'hésite jamais*».